



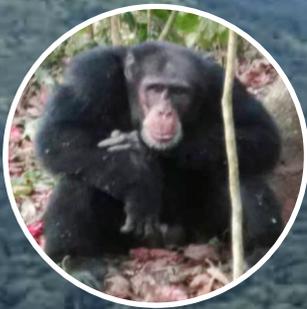
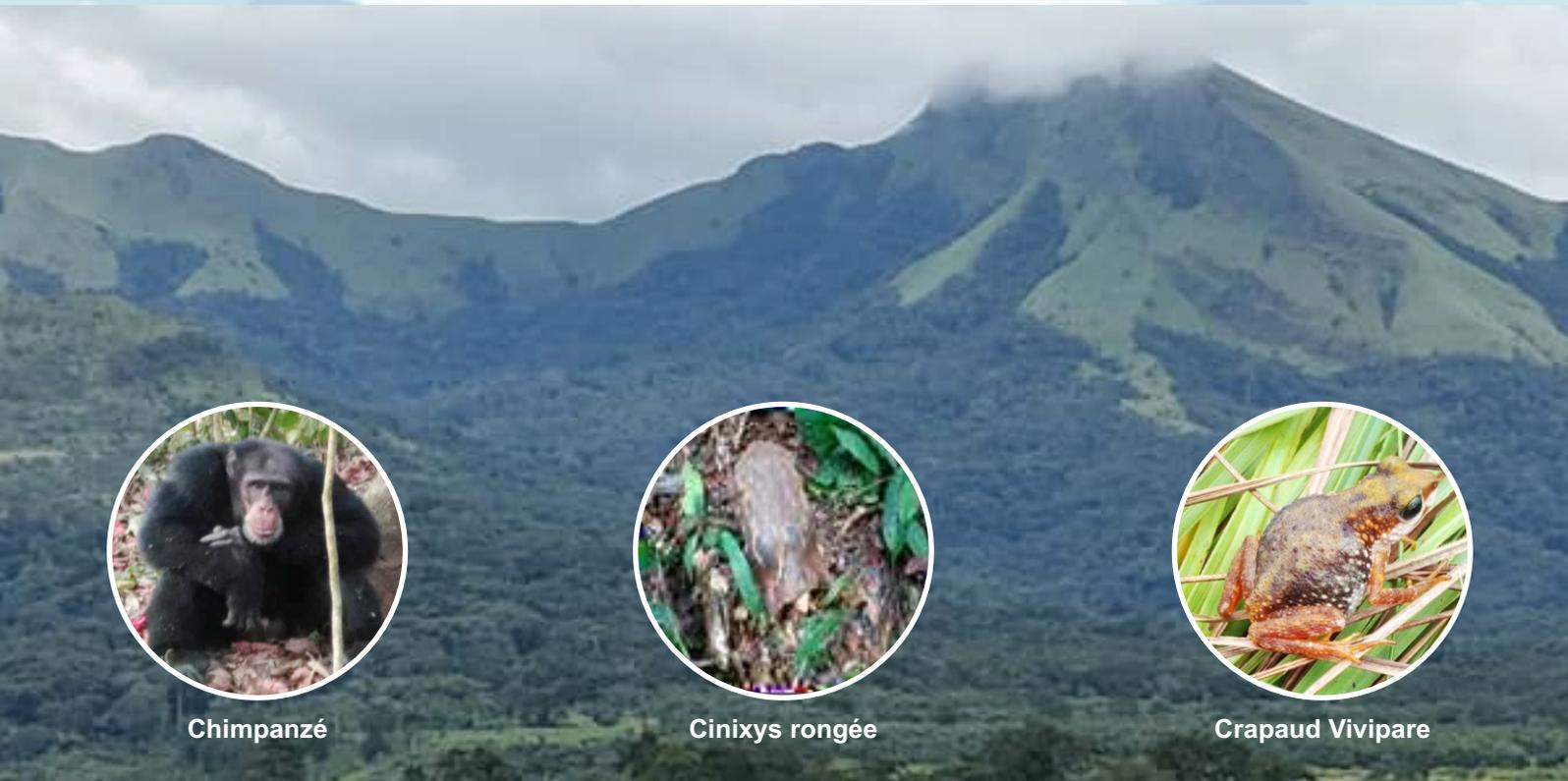
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



# PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DES MONTS NIMBA



Chimpanzé



Cinixys rongée



Crapaud Vivipare

## CENTRE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DES MONTS NIMBA ET SIMANDOU

# 2025-2034



# **TABLE DES MATIERES**

Liste des Tableaux.....	4
Liste des Acronymes.....	6
Avant Propos.....	8
Résumé.....	9
Introduction.....	10
Motivation d'Élaboration Participative du Pag.....	11
<b>Titre 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DES MONTS NIMBA.....</b>	<b>14</b>
1.1. Historique.....	14
1.2. Aspect Physique.....	14
1.2.1. Situation Géographique.....	14
1.2.2. Relief.....	15
1.2.3. Hydrographie.....	15
1.2.4. Climat.....	16
1.2.5. Géologie.....	17
1.2.6. Pédologie.....	17
1.3. Aspect biotique.....	18
1.3.1. Végétation.....	18
1.3.2. Faune.....	19
1.4. Endémisme et rareté.....	24
1.5. Menaces et pressions sur les valeurs de la réserve.....	25
<b>TITRE II ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET CULTUREL .....</b>	<b>28</b>
2.1. Historique.....	28
2.2. Démographie.....	30
2.3. Principales activités de la population.....	33

<b>TITRE III : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>35</b>
<b>CHAPITRE III. CADRE JURIDIQUE.....</b>	<b>36</b>
3.1. Cadre juridique national.....	36
3.2. Textes juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux.....	39
<b>CHAPITRE IV: CADRE INSTITUTIONNEL.....</b>	<b>42</b>
4.1. Structures publiques.....	42
4.2 La Direction Générale du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS).....	44
4.2.1 L'unité de Conservation de l'ancien cadre organique.....	44
4.2.2. Nouveau cadre organique proposé.....	46
4.2.3. Partenariat et Finances.....	48
<b>TITRE IV : MESURES DE GESTION.....</b>	<b>49</b>
<b>CHAPITRE V : DIAGNOSTIQUE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA RBMN ET ORIENTATIONS DE GESTION.....</b>	<b>50</b>
5.1. Justification et enjeux de la conservation.....	50
5.2. Vision de la RBMN.....	50
5.3. Mission du PAG.....	50
5.4. Cadre de gestion environnementale et sociale.....	51
<b>TITRE IV : PROGRAMME DE GESTION, ACTIVITES ET COUTS.....</b>	<b>52</b>
<b>CHAPITRES VI : PROGRAMME DE GESTION, ACTIVITÉS ET COÛTS.....</b>	<b>53</b>
6.1. Programme : Environnement politique, social et institutionnel.....	54
6.2. Programme : Administration et finances.....	65
6.3. Programme : Protection et intégrité de la réserve.....	70
6.4. Programme : Logistique et Infrastructures (services généraux).....	77
6.5. Programme : Gestion transfrontalière des ressources naturelles.....	81
6.6. Programme : Recherche scientifique et suivi biologique.....	84
6.7. Programme : Conservation communautaire (mesures riveraines).....	91
6.8. Programme : Promotion de l'Ecotourisme.....	97
6.9. Programme : Information, Education et Communication (IEC).....	99

<b>CHAPITRE VII : CADRE LOGIQUE DE LA RBMN.....</b>	<b>104</b>
<b>CHAPITRES VIII : SUIVI EVALUATION.....</b>	<b>111</b>
7.1. Dispositif institutionnel.....	111
7.2. Objectifs du suivi évaluation.....	111
7.3. Outils de suivi-évaluation.....	111
7.3.1. Outils de cadrage.....	112
7.3.2. Outils de collecte.....	112
7.3.3. Outils de traitement et d 'analyse des données.....	112
7.3.4. Outils de communication.....	112
BIBLIOGRAPHIE.....	113
ANNEXE 1 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL.....	115

# LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Table climatique et météo toute l'année de la région de N'zérékoré.....	17
<b>Tableau 2</b> : Les espèces de vertébrés préoccupantes sur le plan de la conservation.....	19
<b>Tableau 3</b> : Liste des mammifères de la réserve de biosphère des Monts Nimba.....	20
<b>Tableau 4</b> : Liste d'oiseaux de la RBMN.....	21
<b>Tableau 5</b> : Liste des reptiles de la RBMN.....	22
<b>Tableau 6</b> : liste des amphibiens de la RBMN.....	23
<b>Tableau 7</b> : Liste des espèces de poissons de la RBMN.....	24
<b>Tableau 8</b> : Liste des espèces clés de conservation de la RBMN .....	24
<b>Tableau 9</b> : Les distances entre districts/chef-lieu de district/préfecture. ....	28
<b>Tableau 10</b> : Distances entre districts/chef-lieu de district/préfecture.....	28
<b>Tableau 11</b> : Distances entre districts/chef-lieu de district/préfecture.....	29
<b>Tableau 12</b> : Distances entre les districts/chef-lieu de district/préfecture.....	29
<b>Tableau 13</b> : Les distances entre les districts et la commune urbaine.....	30
<b>Tableau 14</b> : Situation démographique de la commune rurale de Bossou.....	30
<b>Tableau 15</b> : Situation démographique de la commune rurale de N'Zoo.....	31
<b>Tableau 16</b> : Situation démographique de la commune rurale de Tounkarata.....	31
<b>Tableau 17</b> : Situation démographique de la commune rurale de Gama-béréma.....	32
<b>Tableau 18</b> : Situation démographique de la commune urbaine de Lola.....	32
<b>Tableau 19</b> : Répartition périodique des cultures vivrières.....	34
<b>Tableau 20</b> : Besoin en effectifs du personnel pour la RBMN.....	47
<b>Tableau 21</b> : Evaluation FPEIR - Implication des parties prenantes.....	57
<b>Tableau 22</b> : Perception et analyse des conflits RBMN.....	59
<b>Tableau 23</b> : Cadre de suivi-évaluation de l'implication et de l'appropriation de la protection....	60
<b>Tableau 24</b> : Cadre de suivi de la contribution de la RBMN .....	61
<b>Tableau 25</b> : Cadre de suivi-évaluation du respect de la Zone Tampon.....	63
<b>Tableau 26</b> : Cadre de suivi de la recherche scientifique.....	64
<b>Tableau 27</b> : Partenaires d'appui à la gestion de la RBMN.....	67
<b>Tableau 28</b> : Cadre de suivi de la gestion orientée sur base du PAG.....	68
<b>Tableau 29</b> : Cadre d'évaluation de l'accomplissement des objectifs des programmes.....	69
<b>Tableau 30</b> : Evaluation FPEIR – Protection.....	72
<b>Tableau 31</b> : Cadre de suivi-évaluation des activités de surveillance.....	73
<b>Tableau 32</b> : Cadre de suivi de l'entretien et matérialisation des limites.....	75
<b>Tableau 33</b> : Cadre de suivi – évaluation de la restauration des écosystèmes .....	76
<b>Tableau 34</b> : Ressources Matériels/Infrastructures.....	78
<b>Tableau 35</b> : Situation des matériels.....	79
<b>Tableau 36</b> : Cadre de suivi-évaluation de la motivation du personnel.....	80
<b>Tableau 37</b> : Cadre de suivi-évaluation de la collaboration transfrontalière.....	83
<b>Tableau 38</b> : Cadre de suivi de la recherche et le bio monitoring.....	87
<b>Tableau 39</b> : Cadre de suivi de l'objectif 1 de la recherche et le biomonitoring.....	87
<b>Tableau 40</b> : Cadre de suivi-évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés.....	88
<b>Tableau 41</b> : Cadre de suivi-évaluation de la base des données.....	88
<b>Tableau 42</b> : Cadre de suivi-évaluation de la collaboration avec les institutions .....	89
<b>Tableau 43</b> : Contexte actuel des relations Réserve et la communauté locale.....	92
<b>Tableau 44</b> : Cadre de suivi-évaluation de l'implication et de l'appropriation de la protection ...	95
<b>Tableau 45</b> : Evaluation FPEIR – Tourisme.....	96
<b>Tableau 46</b> : Cadre de suivi évaluation des activités de tourisme.....	97
<b>Tableau 47</b> : Analyse FPEIR – Implication des parties prenantes.....	101
<b>Tableau 48</b> : Cadre de suivi -évaluation du programme IEC.....	102
<b>Tableau 49</b> : Cadre de suivi -évaluation de la gestion des plaintes.....	103
<b>Tableau 50</b> : Résultats, Activités et sous activités (voir le budget).....	105

# **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : La situation géographique de la RBMN .....	14
Figure 2 : Hydrographique de la RBMN .....	16
Figure 3 : Pressions et Menaces sur la RBM Nimba. ....	25
Figure 4 : Carte d'occupation du sol de la RBMN .....	26
Figure 5 : Organigramme de l'Unité de Conservation .....	44
Figure 6 : Nouveau organigramme de gestion de la RBMN. ....	46
Figure 7 : Efficacité de gestion de la RBMN 2023. ....	53
Figure 8 : Graphique de performance des patrouilles de 2021 à 2023.....	74
Figure 9 : Cartes de couverture des patrouilles. ....	74
Figure 10 : Réhabilitation de la base vie. ....	80

# LISTE DES ACRONYMES

<b>AP :</b>	Aire Protégée
<b>AGR :</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>AMP :</b>	Aires Marines Protégées
<b>AME :</b>	Accord Multilatéraux sur l'Environnement
<b>AO :</b>	Afrique de l'Ouest
<b>BND :</b>	Budget National de Développement
<b>CEGENS :</b>	Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CI :</b>	Conservation Internationale
<b>CITES :</b>	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
<b>CRD :</b>	Communauté Rurale de Développement
<b>CR :</b>	Commune Rurale
<b>CDB :</b>	Conservation sur la Diversité Biologique
<b>CPM :</b>	Comité du Patrimoine Mondial
<b>CMC :</b>	Co-Management Committee
<b>CMS :</b>	Conservation des Espèces Migratrices
<b>DARN :</b>	Directives d'Accès aux Ressources Naturelles
<b>DSCOR :</b>	
<b>EIES :</b>	Etude d'Impact Environnemental et Social
<b>EESS :</b>	Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique
<b>ENNR :</b>	East Nimba Nature Reserve
<b>ESMF :</b>	Environmental and Social Management Framework
<b>EPI :</b>	Equipement de Protection Individuel
<b>FFI :</b>	Fauna & Flora International
<b>FAO :</b>	Food and Agriculture Organization of the United Nations
<b>FED :</b>	Fonds Européen de Développement
<b>FODEL :</b>	Fond de Développement Local
<b>FCMB :</b>	First City Monument Bank
<b>GIE :</b>	Groupements d'Intérêts Economiques
<b>GPS :</b>	Global Positioning System
<b>LAB :</b>	Lutte Anti Braconnage
<b>Kg :</b>	Kilogramme
<b>IEC :</b>	Information, d'Education et de Communication
<b>IREB :</b>	Institut de Recherche Environnementale de Bossou
<b>ONG :</b>	Organisations Non Gouvernementales
<b>OMS :</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>OPA :</b>	Organisme Public à caractère Autonome
<b>IMET :</b>	Integrated Management Effectiveness Tool
<b>MAB :</b>	Man And the Biosphere
<b>MEEF :</b>	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
<b>MEDD :</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MiFerGui :</b>	Mine de Fer de Guinée
<b>NEPAD :</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>PAG :</b>	Plan d'Aménagement et de Gestion
<b>PAPFor :</b>	Programme d'Appui à la Préservation des écosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest
<b>PIR :</b>	Programme Indicatif Régional

<b>PGES :</b>	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>POS :</b>	Plans d'Occupation des Sols
<b>PUT :</b>	Plan d'Utilisation du Terroir
<b>PCF :</b>	Plan de Convergence des Forêts
<b>PNDES :</b>	Plan National de Développement Economique et Social
<b>PFNL :</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PDL :</b>	Plan de Développement Local
<b>PTA :</b>	Plan de Travail Annuel
<b>RBMN :</b>	Réserve de Biosphère des Monts Nimba
<b>RNIMN :</b>	Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba
<b>RNI :</b>	Réserve Naturelle Intégrale
<b>SDAI :</b>	Schéma Directeur d'Aménagement Intégré
<b>SSMN :</b>	Station Scientifique des Monts Nimba
<b>SMFG :</b>	Société des Mines de Fer de Guinée
<b>SIG :</b>	Système d'Information Géographiques
<b>UE :</b>	Union européenne
<b>UNOPS :</b>	United Nations Office for Project Services
<b>UNESCO :</b>	Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
<b>UICN :</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>VUE :</b>	Valeur Universelle Exceptionnelle
<b>WWF :</b>	World Wide Fund for Nature



# AVANT PROPOS

# RÉSUMÉ

La Réserve de Biosphère des Monts Nimba (RBMN), classée en Réserve Intégrale en 1944 par l'administration coloniale, est un paysage transfrontalier entre trois pays notamment la Guinée, le Liberia et la Côte d'Ivoire. En plus d'être une réserve de Biosphère, elle a aussi été inscrite, en 1982, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'humanité dans la partie partagée entre la Guinée (14 500 ha) et la Côte d'Ivoire (5 092,62 ha) à cause de ses valeurs biologiques exceptionnelles (VUE) et diversifiées.

Depuis plusieurs années, la RBMN a été simplement gérée sur la base des planifications annuelles qui s'en est suivi par la rédaction de deux plans de gestion de 1991 et de 2012 qui n'intègrent pas pleinement la gestion des ressources des Monts Nimba et les préoccupations des communautés riveraines. Cette situation n'a pas permis de projeter à long terme les objectifs de gestion de la réserve visant à contrer les menaces sur les ressources naturelles et qui ne faisaient que s'accroître, ce qui remet en question les plans de gestion susmentionnés.

Sous l'appuis financier de l'Union européenne et technique de l'UNOPS, la Guinée a pris l'initiative de doter toutes ses aires protégées de plans d'aménagement et de gestion pour remédier aux manquements des précédents plans de gestion non inclusifs. Comblant ces lacunes à consister à la rédaction du présent PAG pour doter la RBMN d'un document d'orientation et de planification à jour pour la conservation et l'utilisation durable de ses ressources.

Sur la base du guide fourni par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et en conformité aux lignes directrices pour la planification et la gestion des aires protégées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le présent PAG s'articule autour de Neuf (09) programmes de gestion. Ils ont été définis sur la base des résultats d'une analyse croisée de l'efficacité de gestion à travers l'outil Intégré pour l'Efficacité de gestion (IMET), cadré sur trois ans. Il s'agit des programmes de gestion suivants : (i) Environnement politique et institutionnel, (ii) Finances et Administration, (iii) Protection et intégrité de la réserve, (iv) Logistique et Infrastructures (services généraux), (v) Recherche scientifique et suivi écologique, (vi) Conservation à base communautaire (mesures riveraines), (vii) Ecotourisme, (viii) Gestion transfrontalière des ressources naturelles et (ix) Information, d'Education et de Communication (IEC).

Les résultats issus de l'analyse IMET ont mis en exergue les problèmes de gestion suivant : a) Une faible implication des parties prenantes dans la gouvernance et l'irrégularité des rencontres transfrontalières; b) l'insuffisance des moyens financiers et le manque de coordination des partenaires; c) la recrudescence des menaces (braconnage de toutes formes) sur la biodiversité de la réserve; d) l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements favorisant l'absentéisme et l'irrégularité des agents au service; e) la dispersion des données scientifiques de la réserve à cause de l'absence d'une base de données centralisée et enfin, f) le manque d'autres sources de revenus comme alternatives à l'utilisation des ressources naturelles de la réserve y compris l'absence d'un plan d'utilisation des terres.

Le présent PAG de la RBMN s'inscrit dans une dynamique qui intègre à la fois les préoccupations des communautés riveraines, les autres parties prenantes mais aussi l'aspect transfrontalier.

# INTRODUCTION

Les forêts de l'Afrique de l'Ouest couvrent une superficie totale d'environ 66,8 millions d'ha (soit 13,3 % de la superficie des terres de l'Afrique de l'Ouest), dont 27,7 millions d'hectares d'aires protégées. Les forêts Ouest-Africaines sont riches en ressources naturelles ligneuses et non ligneuses, des ressources hydriques, etc., jouant ainsi un rôle clé pour la sécurité alimentaire dans la région. Cependant, entre 1990 et 2015, les forêts auraient reculé chaque année d'environ 740,000 hectares. Ce recul des forêts menace de nombreuses espèces animales, dont certaines emblématiques telles que les éléphants dont la population en Afrique de l'Ouest a été réduite de 90 % au cours du siècle dernier. Soucieux de faire face à cette situation, les institutions régionales ont adopté un Plan de Convergence des Forêts (PCF) et ont négocié avec l'Union Européenne, dans le cadre du 11ème FED-PIR-AO, un soutien financier de 20 millions d'euros pour un Programme d'Appui pour la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFor). Ce programme vise la conservation de cinq paysages forestiers transfrontaliers dont quatre entre la Guinée, la Sierra-Leone, le Liberia et la Côte d'Ivoire, et un au Nigeria. La meilleure gestion des aires protégées intégrées et connectées dans leurs territoires riverains ainsi que la meilleure coopération sectorielle régionale, constituent les composantes de ce programme.

La République de Guinée abrite un patrimoine unique en termes de biodiversité en Afrique de l'Ouest. Selon l'UICN, ses reliques de forêts denses humides sont de hot spot de biodiversité, et le pays fait partie des 200 écorégions les plus remarquables en termes d'habitats au niveau mondial. Très riche en biodiversité, le pays regorge également plusieurs espèces endémiques selon le World Wide Fund for Nature (WWF).

Pour sauvegarder ce riche patrimoine, la Guinée a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux régissant l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 1993 la plaçant ainsi au 2ème rang après les Seychelles en Afrique et au 16ème rang de l'ensemble des Parties contractantes. La Guinée a mis en place un réseau national d'aires protégées (avec l'appui de WWF), comprenant 53 sites de conservation couvrant inégalement les grands groupes d'écosystèmes du pays (écosystèmes terrestres incluant les montagnes, les écosystèmes côtiers et marins, les écosystèmes insulaires et les écosystèmes d'eau douce). Ce réseau couvre entre autres : 2 parcs nationaux qui sont érigés en réserves de biosphère, 2 réserves de biosphère, 1 site du patrimoine mondial, 16 sites Ramsar, couvrant une superficie de 90 654,46 km<sup>2</sup>, 4 aires marines protégées (APM) et plusieurs réserves naturelles à gouvernance étatique, communautaire et privée.

Certes la Guinée a consenti d'innombrables efforts dans le cadre de la sauvegarde de ses ressources naturelles, les menaces persistent et plus particulièrement sur les aires protégées liées à certain nombre de contraintes dont entre autres :

- La faible connaissance du potentiel en diversité biologique de l'ensemble du territoire national ;
- L'insuffisance de personnel qualifié et sa faible motivation ;
- L'insuffisance de moyens techniques, matériels et financiers (le principal projet d'appui aux aires protégées a été clôturé en 2005) ;
- L'instabilité institutionnelle ;
- La faible intégration des résultats des évaluations de l'efficacité de gestion dans le processus de prise de décisions en matière de gestion des aires protégées ;
- Le manque de plan d'aménagement et de gestion des aires protégées à l'échelle nationale ;
- Les difficiles conditions de vie et de travail des cadres et agents gestionnaires des aires

protégées ;

- La faible implication de l'Etat dans le financement de la gestion des aires protégées ;
- La faible implication des communautés locales ainsi que sa faible perception des gains nets tirés de la gestion des aires protégées (MEEF, 2018).

Le paysage forestier des Monts Nimba est l'une des quatre aires protégées transfrontalières de l'Afrique de l'Ouest, avec un statut particulier de réserve de biosphère et site du patrimoine mondial. Situé aux confins de la Guinée, du Liberia et de la Côte d'Ivoire, la Réserve de Biosphère des Monts Nimba a une superficie totale de 145 200 ha côté Guinéen. Du fait de sa position transfrontalière, elle subit différentes pressions dont le braconnage, les feux de brousse, l'exploitation minière, l'agriculture itinérante sur brûlis, la carbonisation, pour ne citer que celles-ci.

L'intensification des pressions sur la RBMN tiennent en grande partie de la non-participation et la non prise en compte des préoccupations des communautés riveraines dans le processus de gestion, y compris le manque de ressources financières de mise en œuvre, ce qui a remis en cause les PAG précédents. Ce présent PAG actualisé qui intègre les aspects susmentionnés, est rendu possible sous le soutien financier de l'Union européenne à travers le projet PAPFor.

### **MOTIVATION D'ELABORATION PARTICIPATIVE DU PAG**

Lee Thomas et Julie Middleton (UICN, 2021) disaient que la planification de gestion est une étape essentielle pour assurer la bonne gestion d'aires protégées. Ceci est particulièrement vrai alors que nous entamons le 21ème siècle et que nous sommes confrontés à la complexité croissante de la gestion de nos parcs et réserves.

Jadis, la planification de gestion était habituellement prise en charge par un groupe d'experts en planification à qui l'organisation demandait de rechercher les informations pertinentes, de les interpréter et de concevoir le meilleur plan possible en se fondant sur leur expérience professionnelle. Ce pendant après le départ des experts, ces PAG n'ont servi qu'à embellir les bibliothèques ou tout simplement cachés dans les tiroirs au lieu de servir d'outils quotidiens de travail. Au lieu de toujours laisser les conservateurs naviguer à vue dans la gestion, il a plus au MEDD de prioriser l'élaboration des PAG pour toutes ces aires protégées avant de mettre en place un réseau fonctionnel de ces dernières.

Depuis sa création, la Réserve de Biosphère Nimba-Guinée n'a jamais eu un PAG validé. Il existait un brouillon mais qui a été élaboré par un groupe très restreint d'acteurs mettant à l'écart un grand nombre des parties prenantes pourtant très importantes pour la gouvernance de la réserve.

C'est donc assurer la navigation à vue dans la meilleure prise de décisions que ce plan financé par l'Union européenne est élaboré. Désormais toutes les activités vont se baser sur une planification, les objectifs à atteindre, les résultats et les activités y afférentes.

La réserve des Monts Nimba, depuis sa création, n'a jamais eu un plan d'aménagement et de gestion. Le projet PAPFor s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) de la Guinée particulièrement le Pilier 4 relatif au capital naturel de la Guinée. Ceci implique une meilleure gestion des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la mise en œuvre d'une planification participative, et le renforcement de la gestion des connaissances et des capacités.

Le Centre de Gestion de l'Environnement des monts Nimba et Simandou en abrégé CEGENS, est créé par le Décret **N° D/95/007/PRG/SGG du 15 Janvier 1950**, Sous l'autorité du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, il est un Organisme Public à caractère Autonome (OPA) de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Direction Nationale dans

l'Administration Centrale.

Le CEGENS jouit de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion, son siège social est fixé dans la Préfecture de Lola, Région administrative de N'Zérékoré.

Sa mission régalienne est :

La coordination des actions de conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de la RBMN et du site du Patrimoine Mondial, la promotion des activités de protection du site du Patrimoine Mondial et la valorisation rationnelle des ressources biologiques et végétales de la chaîne des Monts Nimba et Simandou et leurs zones d'influence: zones tampons et aires de transition.

A ce titre, il est particulièrement chargé, entre autres; d'assurer la protection et la surveillance des aires centrales de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba et Simandou et le contrôle strict de toute activité dans la zone tampon ; de mettre en place un cadre de concertation et de coordination entre les parties prenantes à la gestion des Monts Nimba et Simandou notamment: l'Administration, le secteur privé, les ONGs scientifiques et les populations riveraines; de contrôler et de suivre toutes les activités des sociétés minières évoluant sur les monts Nimba et Simandou ; de superviser les dispositifs de suivi écologique avec les parties prenantes compétentes et évaluer les impacts environnementaux :

- Des sociétés minières et;
- De toutes autres activités anthropiques susceptibles de nuire aux milieux récepteurs;
- De participer aux études d'impact environnemental des projets miniers dans la région du Nimba et du Simandou ainsi que leurs zones d'influence ;
- D'informer les communautés nationale et internationale sur les activités en matière de protection et de conservation des monts Nimba et Simandou;

D'œuvrer à la Création de la Fondation Internationale des monts Nimba ; site du Patrimoine Mondial Naturel.

Le personnel du CEGENS est composé de personnel fonctionnaire doté du Statut Général de la Fonction Publique et de personnel temporaire recruté conformément à la réglementation en vigueur en République de Guinée.

La vision du CEGENS se situe clairement dans le cadre de concilier la protection de l'environnement, la conservation de la valeur universelle exceptionnelle de la diversité biologique des monts Nimba et Simandou et du développement durable.

A cet effet, cette vision s'inscrit dans l'optique de doter les monts Nimba et Simandou d'un schéma directeur d'aménagement intégré (SDAI).

Le schéma directeur d'aménagement intégré des monts Nimba et Simandou (SDAI) permet : de suivre les tendances évolutives des espèces, des populations, des habitats de la diversité biologique des unités de conservation, en collaboration avec les populations riveraines, d'élaborer une stratégie de conservation des espèces animales et végétales menacées, de participer à la production des atlas de la faune, de la flore et enfin, d'œuvrer à la création de la fondation internationale des Monts Nimba, site du patrimoine mondial.

Vouloir concilier protection de l'environnement, conservation de la diversité biologique et Développement Durable pour le bien être des générations actuelle et future c'est pouvoir appuyer de vive force le CEGENS à accomplir sa mission régalienne sur les deux sites, riches en diversité biologique de valeur universelle exceptionnelle et en minerais de fer de haute qualité.

# **TITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE**



**CRAPAUD VIVIPARE (*NIMBA PHRYNOIDES OCCIDENTALIS*)**

# CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DES MONTS NIMBA

## 1.1. Historique

Le massif des Monts Nimba est l'une des merveilles de la Guinée, classé comme Réserve Naturelle Intégrale depuis 1944 par les autorités coloniales françaises, érigé en Réserve de Biosphère en 1980 par le service MAB, et inscrit comme patrimoine mondial le 26 Octobre 1981. Il a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO en 1992 suite à la dégradation de son environnement physique à la suite, d'activités socio-économique et l'afflux des réfugiés en provenance des pays frontaliers.

Depuis 1992, des efforts d'amélioration de la gestion transfrontalière ont été entrepris par les trois pays (Liberia, Côte d'Ivoire, Guinée). Ils se traduisent par des ateliers thématiques sur la gestion transfrontalière du massif des Monts Nimba. En 2010, les Ministres Ivoiriens et Guinéens en charge de l'environnement ont signé une déclaration sur « La gestion durable des massifs forestiers transfrontaliers des Monts Nimba, de Déré et de Tiapleu » exprimant l'intention d'harmoniser leurs politiques, leurs stratégies ainsi que la surveillance ». En 2011, les trois pays ont signé une déclaration commune pour une meilleure gestion régionale de la réserve naturelle.

## 1.2. Aspect physique :

### 1.2.1. Situation géographique

La Réserve de la Biosphère des Monts Nimba se situe à l'extrémité Sud-Est de la Guinée, à la limite Nord de la forêt dense humide Africaine. Elle jouxte deux (02) pays frontaliers : la Côte d'Ivoire et le Libéria. Sur le Plan Administratif, elle se localise dans la Région administrative de N'Zérékoré, Préfecture de Lola. Elle occupe tout ou partie des territoires des Sous-Préfectures de Bossou, N'Zoo, Toukarata, Gama Béréma et Lola Centre. Organisée en « Grappe », elle est constituée de trois aires centrales : l'aire centrale de la chaîne des Monts Nimba (12 540 ha), l'aire centrale des collines de Bossou (320 ha) et l'aire centrale de la forêt de Déré (8 920 ha), d'une zone tampon de 35 140 ha qui enveloppe les trois aires centrales et d'une aire de transition de 88 280 ha dont les limites fictives correspondent aux lignes de partage des eaux des bassins du Cavally, du Gouan et du Mani, exception faite pour ce dernier du haut bassin du Ya qu'elle incorpore dans sa partie Sud-Ouest (voir carte ci-dessous).

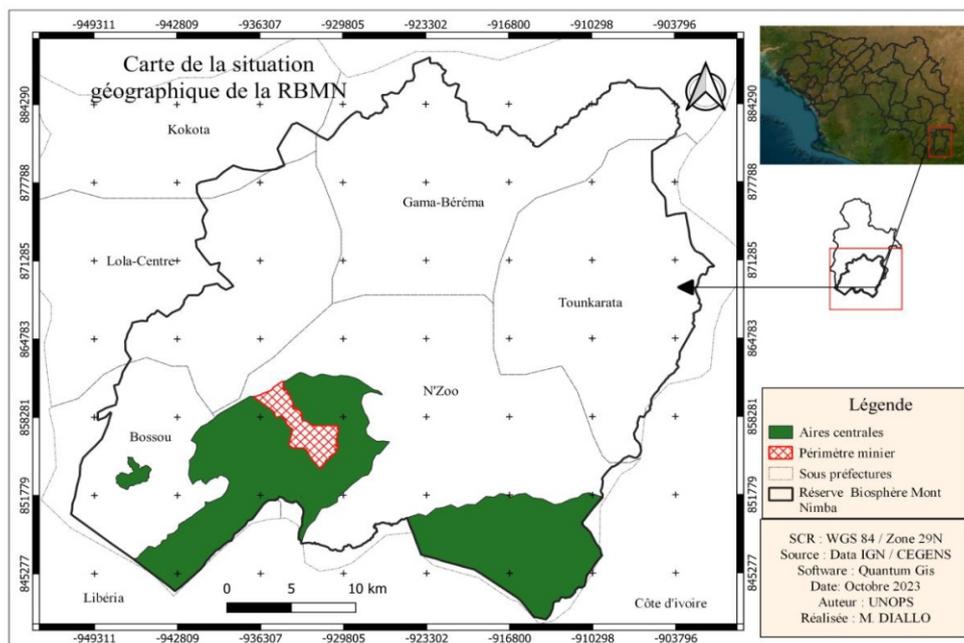


Figure 1 : La situation géographique de la RBMN

### 1.2.2. Relief

La RBMN a une formation géomorphologique rattachée à celle de la Dorsale guinéenne qui s'étend sur environ 500 kilomètres, des grès du massif guinéen du Fouta Djallon jusqu'à la région de Man en Côte d'Ivoire. Le Nimba constitue ce que l'on appelle la dorsale guinéenne, ensemble de reliefs de faible étendue bien séparés les uns des autres et surplombant un piedmont relativement aplani dont l'altitude moyenne oscille entre 500 et 600 m.

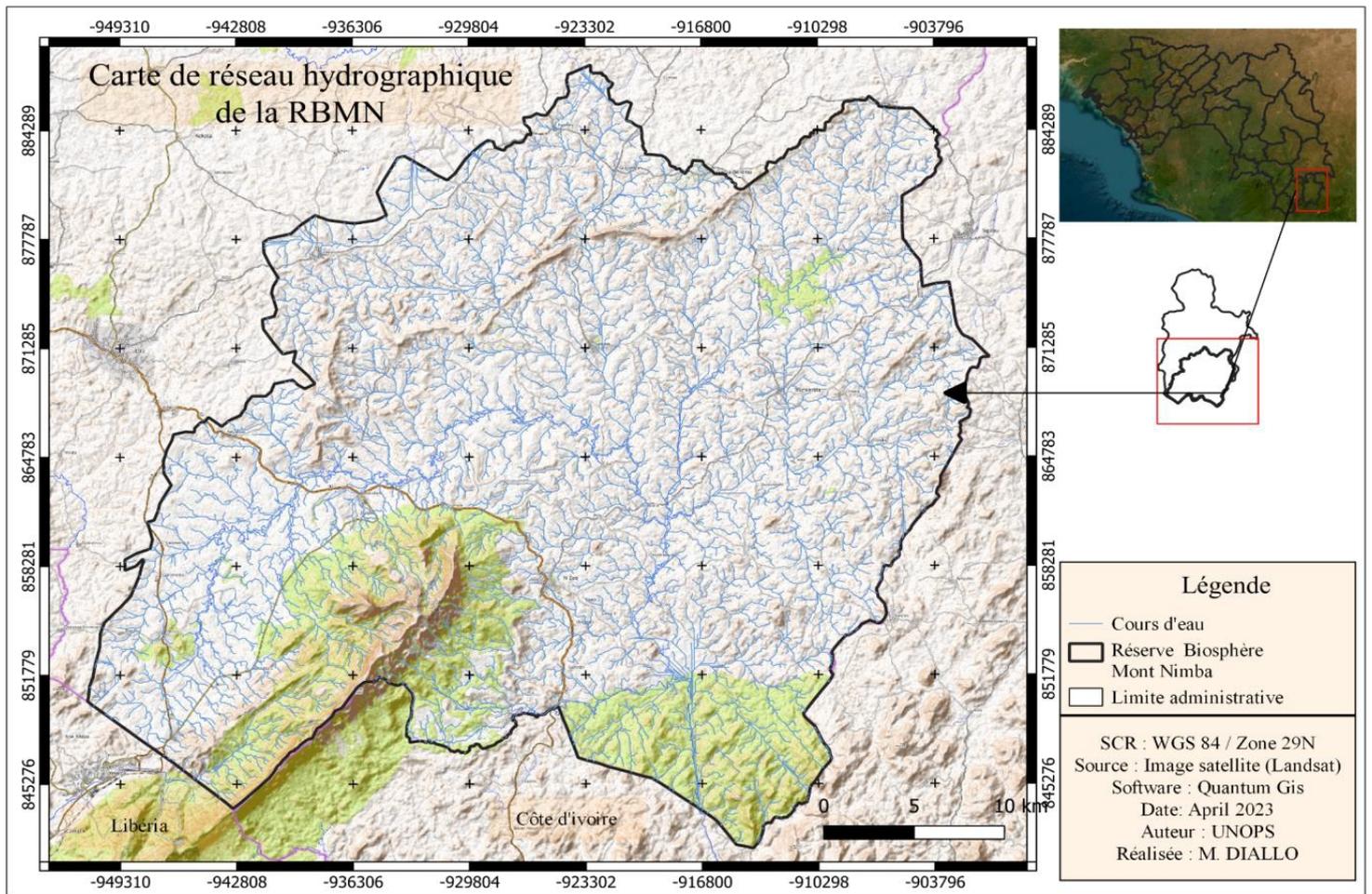
Le Nimba, qui culmine à 1 752 m au Mont Richard Molard, est situé sur la ligne de crête séparant la Guinée de la Côte d'Ivoire. Il s'élève à plus de 1 200 m au-dessus du glacis tabulaire qui l'entoure, coupant le paysage comme une immense barrière orientée au Sud-Ouest au Nord-Est par son altitude, il vient immédiatement après le pic Bintumane (1 948 m) dans les Monts Loma et les Monts Tingi (1 853 m)



### 1.2.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique de la RBMN comprend plus d'une cinquantaine de cours d'eau à caractère torrentiel. Ces rivières qui proviennent du massif, prennent leur source aux flancs des montagnes et se déversent dans les ravins parfois en chute ou en cascade. C'est à juste titre que le massif du Nimba est considéré comme un véritable château d'eau de la région. C'est ce massif qui donne naissance au fleuve Cavally et aux rivières Gouè et Nuon qui marquent les frontières, respectivement avec la Côte d'Ivoire et le Libéria. La période des hautes crues va d'avril à octobre.

Les principaux cours d'eau des Monts Nimba sont : Ban, Djougou, Zougoué, Gouan, Zié, Mâa, Blan, Lî, Yibène, Diré, Vêblo, Mien, Guégué, Gouè, Nî, Cavally...



**Figure 2 :** Hydrographique de la RBMN

#### 1.2.4. Climat

Entre 1946 et 1961, une étude approfondie du climat régional a été menée à Ziéla (SSMN) situé au pied du mont dans la partie nord de la montagne, à une altitude de 550 mètres. Les résultats ont montré que le climat est caractérisé par une pluviométrie annuelle moyenne un peu supérieure à 1500 mm, mais variable selon les années car le total des pluies annuelles peut atteindre 1 800 mm ou s'abaisser à moins de 1 100 mm. Au cours de l'année, deux vents dominants se succèdent : l'harmattan, qui est un vent sec provenant du nord ou du nord-est, et la mousson, qui est un vent chargé d'humidité provenant du sud-ouest. Ces vents ont un impact sur deux saisons principales : la saison sèche, qui se déroule généralement de novembre à mars, et la saison des pluies, qui se déroule d'avril à octobre ou novembre, et qui est limitée par des périodes de tornades. Le plus grand nombre de retenus a eu lieu en septembre, mais parfois également en août, en juillet et même en avril. De plus, une grande variété de climats locaux a été influencée par le relief de la chaîne et son inclinaison Nord-Est et Sud-Ouest. Le régime des pluies, l'influence des vents et les températures varient en raison de leur diversité.

En premier lieu, il est possible de noter l'existence d'un gradient de température qui diminue régulièrement à une altitude de 0,5 à 0,6°C en 100 mètres, soit d'environ 6 à 7° entre la plaine et les parties hautes de la montagne. Un accroissement considérable des précipitations est observé en raison de l'altitude, passant de 1500 mm au pied du mont à plus de 3 000 mm sur les crêtes. Sous l'effet de l'harmattan, vent sec venu du nord, et du vent de mousson porteur de pluies venu du sud, il existe aussi un fort gradient de pluviosité entre l'extrémité Nord-Est et l'extrémité Sud-Ouest de la chaîne : il pleut ainsi bien davantage vers le Liberia que dans la partie septentrionale, à Ziéla par exemple (Leclerc et al. 1955; Lamotte 1998; PGRBMN. 2012).

**Tableau 1** : Table climatique et météo toute l'année de la région de N'zérékoré.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Température moyenne (°C)	25.8	26.9	26.6	25.7	24.8	23.8	22.9	22.7	23.2	23.6	24	24.6
Température minimale moyenne (°C)	20.2	21.7	22.7	22.6	22.1	21.4	20.8	20.7	20.9	20.9	20.9	19.9
Température maximale (°C)	32.3	33.1	32.1	30.5	29.2	27.9	26.5	26.2	27.2	28.1	28.5	30.4
Précipitations (mm)	17	31	84	133	240	291	298	345	360	293	137	22
Humidité(%)	49%	54%	68%	78%	84%	86%	87%	88%	87%	87%	84%	65%
Jours de pluie (jrée)	2	4	9	15	19	20	21	21	20	21	14	3
Heures de soleil (h)	8.8	8.8	7.3	5.3	4.1	3.8	3.4	3.1	4.1	4.6	5.1	7.4

Lien : <https://fr.climate-data.org/afrique/guinee/nzerekore-region-1298/r/janvier-1/>

### 1.2.5. Géologie

La chaîne du Nimba est un massif précambrien de schiste vert métamorphique qui domine un socle précambrien plus ancien de roches cristallisées, essentiellement des granites et des gneiss. Des plissements isoclinaux semblent être caractéristiques de la structure du massif, l'axe des plis suivant une ligne parallèle à l'orientation générale nord-est de la chaîne. Au sein du schiste vert, une formation rubanée de fer : L'itabirite du Nimba du type « itabirite Pico » du Brésil, d'où elle tire son nom, a subi par endroits une intense dissolution de la silice qu'elle contient pour former d'importants gisements de minerai de fer ont opté pour un enrichissement supergène des formations itabiritiques initiales en écartant les théories syngénétiques classiques, métamorphiques ou métasomatiques. Les réserves en minerai de fer des quatre gisements guinéens (fig.3) situés au mont Sempéré, Grands Rochers, Pierré Richaud et le Château, ont été évaluées à 600 MT (1) de minerai de grande qualité dont la teneur moyenne en fer est de 65 %. Le gisement Pierre Richard qui est prévu pour l'exploitation, représente à lui seul 300 MT de minerai. Ces gisements se localisent en grande partie dans les trois cents derniers mètres au sommet de la montagne, autorisant ainsi une exploitation à ciel ouvert (PASCUAL, 1988).

### 1.2.6. Pédologie

Deux grands groupes de sols forment les Monts Nimba :

- les sols meubles sous couvert forestier : issus de granites, ils sont de type ferrallitique, fortement désaturés et appartiennent au groupe rajeuni. Ces sols sont en général profonds et peuvent avoir plusieurs mètres d'épaisseur. Sur les flancs des montagnes, ils se caractérisent par leur acidité élevée et leur richesse en matières organiques ;
- les sols compacts : Ils sont essentiellement constitués des cuirasses ferrugineuses des bas plateaux recouverts de savanes. La carapace affleure souvent en position haute, privant la végétation de tout sol, seul un tapis herbacé, plus ou moins continu, réussit à s'installer et à se maintenir sur un tel substrat (Perraud, 1971 ; Beligné, 1996a).

L'anomalie géomorphologique que constitue le relief abrupt du Nimba tient à la nature très particulière de la roche qui constitue les crêtes de la montagne, gigantesque lame de quartzite à oxydes de fer (itabirite) émergeant au milieu des roches plus tendres et surtout plus altérable, schistes, gneiss, amphibolites et granitiques, qui forment le piedmont. C'est l'érosion qui, au début de la fin de l'ère primaire a dégagé peu à peu ce quartzite, très dure en soi par ailleurs sources de solutions ferrugineuses qui ont donné naissance à des cuirasses protectrices des autres roches, au contraire, étaient progressivement altérées puis déblayé, encore que temporairement protégées, sur le pourtour du massif, par d'épaisses cuirasses formées à partir

des galets ferrugineux issues de la montagne. Ce sont ces cuirasses qui tapissent les vastes glaciers subhorizontaux sur les piedmonts oriental, septentrional et une plus faible part, occidental de la chaîne glaciaire que soulignent des clairières de savanes. (M. Lamotte et al. ; 2003).

### 1.3. Aspect biotique

#### 1.3.1. Végétation

La chaîne du Nimba se situe à la limite climatique de la forêt dense stable et le rôle des conditions édaphiques y est prépondérant. Les vastes étendus cuirassés du piedmont sont couverts de savanes tandis que les sols de plaine, plus profonds, portent des forêts denses qui remontent le long des thalwegs jusqu'à 900 ou 1 200 m et recouvrent même les crêtes dans la zone sud-ouest de la chaîne. Sur une longueur d'une quinzaine de km, tout le secteur nord-est du Nimba au-dessus de 850 m environ, est occupé en majorité par une savane d'altitude, généralement dépourvue d'arbres. Cette savane d'origine secondaire se serait mise en place à la faveur d'une régression relativement récente de la forêt montagnarde (Schnell, 1952, A. Fournier, 1987).

L'originalité de la flore des formations herbacées du Nimba tient du fait qu'elle se compose d'un mélange d'orophytes, qui ont peuplé dans le passé les clairières édaphiques originelles, et d'espèces planétaires banales venues des altitudes inférieures. (A. Fournier, 1987).

Sa position géographique et climatique unique combinée avec son histoire géographique font que la chaîne des Monts Nimba dispose d'une des plus remarquables diversités biologiques de toute la région Ouest Africaine, avec un fort potentiel d'endémisme (Lamotte et Roy, 2003). La Réserve abrite une flore très importante, avec une forêt dense couvrant la base du massif jusqu'à 1 000 m d'altitude, remplacée plus haut par une forêt montagnarde riche en épiphytes. Plus de 2000 espèces de plantes vasculaires, dont plusieurs endémiques ou quasi endémiques, y ont été recensées (Comité du patrimoine mondial, 2012 ; Marshall & Hawthorne, 2013 ; Conservation Outlook Assessment, 2020). Malgré cette richesse floristique de la Réserve, l'effet de la pression anthropique (les prélèvements clandestins abusifs, l'exploitation forestière, la carbonisation etc.) a contribué à la rareté de certaines espèces principalement dans la zone tampon, ce qui permet de constater sans doute la menace de l'aire centrale. Les espèces telles que: *Piper guineensis*, *Garcinia cola*, *Xylopia aethiopica*, les marantacées, les ochnacées, les rotins, sont des espèces qui se font rares surtout dans la zone tampon.

#### a. Types de formations végétales.

Les forêts : Il existe plusieurs types qui, par-delà les différences de composition spécifique, correspondent aussi à des structures et à des physionomies particulières (Schnell, 1952). Parmi celles que l'on peut, en zone de basse altitude, qualifier de primaire, certaines sont de véritables forêts ombrophiles ou forêts sempervirentes, à feuillage persistant. Elles sont localisées en particulier vers le sud et le sud-ouest de la chaîne, c'est-à-dire dans les zones les plus arrosées.

Milieux herbacés du piedmont : Une caractéristique importante de la végétation du Nimba est l'existence, à côté des forêts, de milieux herbacés, absents de la région environnante. Cette présence inattendue sous des précipitations annuelles généralement supérieure à 1 500 mm, est due essentiellement à des causes lithologique et pédologique : des éléments de quartzites à oxyde de fer qui constituent l'axe des crêtes ont été entraînés sur le piedmont.

Les milieux herbacés d'altitude : C'est au-dessus de 1 300 à 1 400 m que se rencontre le faciès le plus original de la végétation du Nimba. Il est caractérisé par un tapis herbacé où prédomine largement la graminée *Loudetia kagensis* Hubbard, herbe de taille relativement modeste, d'où le nom de « prairie qui est souvent donné à cette savane d'altitude. Orophile stricte, *L. kagensis* est une espèce absente dans la plaine environnante où elle est remplacée par *L. aundinacée* Steud. Seconde par ordre d'abondance, *Hyparrhenia sub plumosa* Stapf ne tient néanmoins

dans cette formation qu'un rôle accessoire. (Lamotte et al., 2003).

### 1.3.2. Faune

Les écosystèmes du Nimba abritent environ 85 % des espèces constitutives de la diversité biologique de la Guinée, soit environ 2835 espèces animales connues (Bangoura, 2001). Selon (Lamotte & Roy, 1998), trois facteurs ont permis l'existence de cette diversité : la situation géographique en zone tropicale humide des animaux ; la multiplicité des conditions édaphiques et climatiques, et le relief de la région.

**Tableau 2** : Les espèces de vertébrés préoccupantes sur le plan de la conservation.

Classe	Nombre d'espèces connues sur Nimba	Nombre d'espèces de Préoccupation en matière de conservation	% d'espèces préoccupantes sur le plan de la conservation
Mammifères	132	17	13%
Oiseaux	393	13	3%
Poisson	28	11	39%
Reptiles	69	6	9%
Amphibiens	62	11	18%
<b>Total</b>	<b>684</b>	<b>58</b>	<b>8%</b>

Comme mentionné dans le tableau ci-haut, il est peu probable que le nombre d'espèces de vertébrés augmente de manière significative à mesure que des recherches supplémentaires sont menées dans la région de Nimba à l'avenir. Ce groupe faunique a été systématiquement documenté et le tableau ci-dessus présente donc un reflet aussi proche que possible de la situation réelle.

Ainsi, quelque 684 espèces de vertébrés ont été trouvées dans les différents biotopes du mont Nimba. Parmi celles-ci, selon les critères utilisés ici, 8 % sont considérées comme des espèces préoccupantes en matière de conservation.

Bien que ce chiffre puisse sembler plutôt faible, il est plutôt inquiétant étant donné que l'endémisme est moins fréquent chez les vertébrés que chez les invertébrés. Cela est probablement dû au fait que les 8 % sont composés d'espèces principalement mobiles à très mobiles, dont certaines sont capables de franchir des barrières biogéographiques (Rondeau et Lebbie, 2007).

#### a. Mammifères

Quelque 132 espèces de mammifères ont été répertoriées à Nimba. Parmi celles-ci, 17 espèces, soit 13 %, sont préoccupantes en matière de conservation.

La région du mont Nimba contient trois espèces endémiques, toutes insectivores, ce qui est très important compte tenu de la situation générale en Afrique de l'Ouest. Il existe neuf espèces, les espèces endémiques de Haute-Guinée, dont l'aire de répartition est restreinte – la principale raison de la classification de ces espèces de mammifères comme étant préoccupantes pour la conservation.

De plus, presque toutes ces espèces figurent sur la liste rouge ou figurent dans les annexes de la CITES, mais, comme mentionné précédemment, cela n'est guère surprenant étant donné que ces outils concernent principalement les vertébrés.

Sans surprise, c'est le biotope de la forêt de plaine qui est l'habitat de prédilection de ces espèces préoccupantes en matière de conservation. Cependant, il convient également de noter que l'habitat aquatique est également important pour cinq des dix-sept espèces de mammifères (29 %).

**Tableau 3** : Liste des mammifères de la réserve de biosphère des Monts Nimba.

<b>Espèces préoccupantes sur le plan de la conservation</b>	<b>Endémique</b>	<b>Justification Portée restreinte</b>	<b>Gamme disjointe</b>	<b>UICN / CITES</b>
<i>Cephalophus jentinki</i>		X		
<i>Cephalophus zebra</i>		X		X
<i>Cercopithecus diana diana</i>		X		X
<i>Piliocolobus badius badius</i>		X		X
<i>Panthera pardus</i>				X
<i>Profelis aurata</i>				X
<i>Liberiitics kuhni</i>		X		X
<i>Hipposideros marisae</i>				X
<i>Hipposideros lamottei</i>	X			X
<i>Pan troglodytes Verus</i>		X		X
<i>Scotonycteris ophidon</i>		X		X
<i>Rhinolophus guineensis</i>			X	X
<i>Rhinolophus maclaudi</i>	X			X
<i>Crocidura nimbae</i>	X			X
<i>Micropotamogale lamottei</i>		X		X
<i>Hymenoschus aquaticus</i>				X
<i>Genetta bourloni</i>		X		X

### **b. L'Avifaune**

Environ 393 espèces d'avifaune ont été répertoriées dans la réserve de biosphère des Monts Nimba. C'est la classe de vertébrés la plus riche de cette région (57% de toutes les espèces de vertébrés). Malgré cette richesse impressionnante, seules 13 espèces (3%) sont préoccupantes en matière de conservation.

Dans certains cas, les espèces ont des aires de répartition restreintes (5 espèces) ou leurs aires de répartition sont disjointes (3 espèces). Une seule espèce d'oiseau est endémique de Nimba. Néanmoins, la quasi-totalité de ces espèces sont inscrites sur la liste rouge ou dans les annexes CITES, ce qui n'est guère surprenant étant donné que ces outils concernent principalement les vertébrés, comme mentionné précédemment. Là encore, le biotope forestier de plaine est le plus important pour ces espèces d'oiseaux préoccupantes (10 espèces, 77%).

**Tableau 4** : Liste d'oiseaux de la RBMN.

<b>Espèces préoccupantes sur le plan de la conservation</b>	<b>Endémique</b>	<b>Justification Portée restreinte</b>	<b>Gamme disjointe</b>	<b>UICN / CITES</b>
<i>Lobotos lobatus (Campephaga lobata)</i>		X		X
<i>Schistolais leontica (Prinia leontica)</i>				X
<i>Falco naumanni</i>				X
<i>Melignomon eisentrauti</i>			X	X
<i>Malaconotus lagdeni</i>			X	X
<i>Melaenornis annamarulae</i>				X
<i>Agelastes meleagrides</i>				X
<i>Picathartes gymnocephalus</i>		X		X
<i>Bleda eximius</i>		X		X
<i>Criniger olivaceus</i>			X	
<i>Phyllastrephus baumanni</i>	X			X
<i>Scotopelia ussheri</i>		X		X
<i>Lamprotornis (Coccycolius) iris</i>		X		X

### **c. Reptiles**

Sur un total de 69 espèces, seuls six reptiles (9%) sont préoccupants pour la conservation à Nimba. À l'exception d'une espèce dont l'aire de répartition est restreinte (la sous-espèce *Cynisca liberiensis lamottei* est endémique de Nimba), toutes les autres ont été sélectionnées parce qu'elles sont inscrites aux annexes de la CITES.

Il n'y a donc pas d'espèces de reptiles strictement endémiques à Nimba, ni d'espèces dont l'aire de répartition est disjointe.

Il semble que l'habitat aquatique et la forêt de plaine soient les biotopes les plus importants pour, dans chaque cas, trois espèces de reptiles préoccupantes sur le plan de la conservation.

**Tableau 5** : Liste des reptiles de la RBMN.

<b>Espèces préoccupantes sur le plan de la conservation</b>	<b>Endémique</b>	<b>Justification Portée restreinte</b>	<b>Gamme disjointe</b>	<b>UICN / CITES</b>
<i>Cynisca liberiensis</i>		X		
<i>Python sebae</i>				X
<i>Chamaeleo gracilis</i>				X
<i>Osteolaemus tetraspis</i>				X
<i>Kinixys erosa</i>				X
<i>Varanus ornatus</i>				X

### **b. Les Amphibiens**

Dans la Réserve de Biosphère des Monts Nimba, les batraciens se rencontrent sur les crêtes, flancs et piémont des collines de Bossou, les forêts de montagne, prairie d'altitude de Richard Mollard, zones de savanes (prairies, boisées et arborées), et zones humides (Lamotte, 1942). La gestation dépend des types d'espèces ; par exemple, la durée de gestation des crapauds vivipare est de 9 mois. La Réserve de Biosphère des Monts Nimba, présente un nombre total de 38 espèces. Quelque 62 espèces d'amphibiens sont présentes sur Nimba. De ce nombre, 11 espèces (soit 18 %) sont préoccupantes sur le plan de la conservation.

Il s'agit principalement d'espèces endémiques de Nimba (7 espèces) tandis que deux espèces ont des aires de répartition restreintes (endémiques de Haute-Guinée). La plupart de ces espèces préoccupantes sur le plan de la conservation figurent sur la liste rouge ou aux annexes de la CITES.

Le grand nombre d'espèces d'amphibiens endémiques présentes est remarquable et mérite d'être souligné.

Tous les biotopes de Nimba semblent être d'égale importance pour les différentes espèces dont la conservation est préoccupante. Il convient de noter en particulier que le rôle fondamental joué par l'habitat aquatique dans les stades larvaires de la majorité de ces animaux n'a pas été pris en compte seul l'habitat de la forme adulte a été enregistré.

**Tableau 6** : liste des amphibiens de la RBMN

<b>Espèces préoccupantes sur le plan de la conservation</b>	<b>Endémique</b>	<b>Justification Portée restreinte</b>	<b>Gamme disjointe</b>	<b>UICN / CITES</b>
<i>Arthrolepis nimbaensis</i>	X			X
<i>Schoutedenella (Arthrolepis) crusculum</i>	X			X
<i>Nimbaphrynoides liberiensis</i>	X			X
<i>Nimbaphrynoides occidentalis</i>	X			X
<i>Hyperolius nimbae</i>	X			X
<i>Kassina lamottei</i>		X		X
<i>Phrynobatrachus annulatus</i>	X			X
<i>Amnirana fonensis</i>				X
<i>Amnirana occidentalis</i>	X			
<i>Conraua alleni</i>		X		X
<i>Ptychadena pujoli</i>				X

#### **e. Poisson**

Avec 28 espèces, relativement peu d'espèces de poissons ont été répertoriées pour Nimba. Cependant, 11 espèces (soit 39 %) sont préoccupantes en matière de conservation, une proportion très importante.

Deux espèces de poissons (7%) sont endémiques au Nimba, un niveau très élevé par rapport à la situation générale en Afrique de l'Ouest. Une seule espèce a une aire de répartition disjointe tandis que les autres ont des aires de répartition restreintes et sont endémiques de Haute-Guinée.

Bien que ces outils concernent principalement les vertébrés et malgré la présence de deux espèces endémiques et la répartition restreinte de la plupart des espèces préoccupantes en matière de conservation, aucune de ces espèces de poissons ne figure sur la Liste rouge ou dans les annexes CITES. Cette situation est très probablement due au fait que les données relatives à ces espèces d'Afrique de l'Ouest n'ont jamais atteint les organisations qui gèrent ces listes.

Il n'est pas surprenant que l'habitat aquatique soit le seul biotope dans lequel se trouvent les poissons, ce qui lui confère une importance cruciale pour les poissons qui y vivent.

**Tableau 7** : Liste des espèces de poissons de la RBMN

<b>Espèces préoccupantes sur le plan de la conservation</b>	<b>Endémique</b>	<b>Justif Portée restreinte</b>	<b>Gamme disjointe</b>	<b>UICN / CITES</b>
<i>Petrocephalus pelligrini</i>		X		
<i>Labeo alluaudi</i>		X		
<i>Barbus sacratus</i>		X		
<i>Barbus eburneensis</i>		X		
<i>Barbus inaequalis (bobo)</i>		X		
<i>Doumea chappuisi</i>			X	
<i>Amphilius platyichir marmoratus</i>		X		
<i>Chiloglanis lamottei</i>	X			
<i>Aphyosemion maeseni</i>		X		
<i>Epiplatys olbrechtsi olbrechtsi</i>		X		
<i>Aplocheilichthys nimbaensis</i>	X			

#### 1.4. Endémisme et rareté

L'évaluation participative avec l'outil IMET dans la RBMN a révélée la liste des espèces phares, menacées et endémiques présentées dans le tableau 8 ci-dessous. Notons que ces espèces sont considérées comme les espèces d'intérêt pour la gestion.

**Tableau 8** : Liste des espèces clés de conservation de la RBMN

<b>Espèces</b>	<b>Statut</b>				<b>Estimation population</b>
	<b>Phare</b>	<b>Menacée</b>	<b>Endémique</b>	<b>Exploitée</b>	
<i>Pan troglodytes venus</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Nimbaphrynoides occidentalis</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Micropotamogale lamottei</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Hyperolius zonatus</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Crocidura nimbae</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Hyposideros lamonte</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Caracal aurata</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Phataginus tetradactyla</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Chiloglanis lamottei</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Aplocheilichthys nimbaensis</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Neolemonniera clitandrifolia</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Kigelia africana</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Okubaca obrevilae</i>					Données Inventaire FFI 2012
<i>Picdenia stromp africana</i>					

### 1.5. Menaces et pressions sur les valeurs de la réserve

La situation de la réserve naturelle intégrale du Mont Nimba reste très préoccupante, sous l'effet conjugué du braconnage, des feux de brousse incontrôlés et d'une pression anthropique croissante en périphérie du site, qui contribue à son isolement écologique progressif. Ces pressions sont d'autant plus problématiques que la zone tampon est peu fonctionnelle voire inexistante. Plusieurs projets miniers adjacents aux limites du site en Guinée constituent une menace potentielle importante pour la valeur universelle exceptionnelle du bien, avec de possibles effets cumulatifs qui n'ont pas été évalués. Les conséquences indirectes des activités minières seraient l'ouverture de chemins de fer pour l'exportation du minerai et l'afflux de populations. Bien qu'ils aient été renforcés au cours des dernières années, les moyens de surveillance restent insuffisants et restent très dépendants des contributions de la coopération internationale. Ces pressions ont été fortement renforcées lors de l'installation des réfugiés au cours des années 1990 et 2000. A ces pressions s'ajoutent la menace des espèces invasives exotiques, telles que le *Chromolaena odorata* dont la gravité n'est pas encore connue.

Par ailleurs, il manque un système de gestion commun à l'ensemble du bien, ainsi qu'un dispositif de suivi écologique des principales valeurs et de capitalisation des inventaires naturalistes. Il n'existe pas de système global de gestion participative des communautés aux actions de conservation et celles-ci ne génèrent pas de revenus alternatifs suffisants pour réduire les pressions sur les ressources naturelles. Ces pressions liées aux activités de subsistance pourraient s'accroître dans le cadre d'une exploitation minière de grande envergure, vue les grandes attentes que suscite le projet minier et le flux migratoire qu'il engendrerait.

L'évaluation IMET réalisée en 2023 dégage et classe de la manière suivante les menaces de la RNI Guinée. Le graphique ci-dessous dégage les différentes menaces sur le site et leur degré de gravité :

**Figure 3** : Pressions et Menaces sur la RBM Nimba.



(source): IMET, NIMBA, 2023

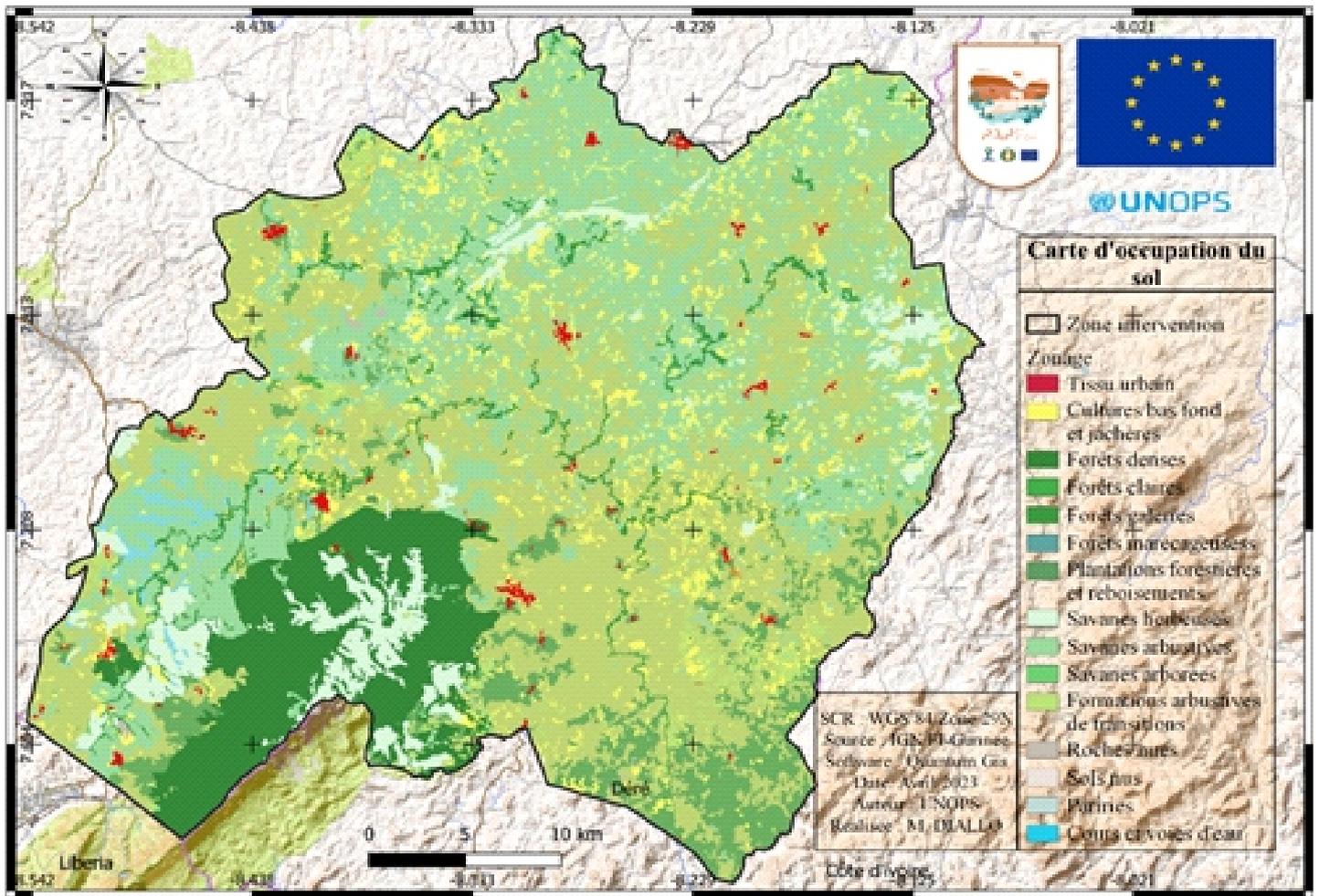


Figure 4 : Carte d'occupation du sol de la RBMN

## **TITRE II : ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL**



# CHAPITRE II :

## ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

### 2.1. Historique

En Guinée, les Monts Nimba sont entourés par cinq (5) principales Communes Rurales à savoir Bossou, N'Zoo, Tounkarata, Gama berema et Lola.

Commune Rurale de Bossou : Il tire son de "ZAN". Bossou vient du nom de Bola qui veut dire Roseaux (herbes qui abondent dans le village). Les Könö utilisaient l'expression Bolahou (ceux qui sont installés dans les roseaux) et par déformation finit par donner Bossou. La deuxième version soutient que le toponyme est tiré du prénom d'un notable du village qui s'appelait Bossou. Il fut fondé par Zogbo La Lai Mené, un guerrier originaire de Gbolöi (Côte d'Ivoire) vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Bossou fut chef-lieu d'arrondissement le 28 juin 1977 par décret N° 305/PRG/77, puis sous-préfecture en 1984. En 1992 elle devient la Commune Rurale de Développement (CRD) selon l'ordonnance N° 091/PRG/SGG/90 du 22/10/90. Elle est composée de dix districts dont les distances au chef-lieu sont consignées dans le tableau 9.

**Tableau 9** : Les distances entre districts/chef-lieu de district/préfecture.

N°	Districts	Chef-lieu de district (km)	Préfecture (km)
1	Bossou (I et II)	0	18
2	Soromiata I	3	15
3	Soromiata II	5	13
4	Gbènèmou	9	21
5	Thuo	7	25
6	Nyon	4	22
7	Seringbara	6	24
8	Thèassou	3	21
9	Gbah	6	24

Commune Rurale de N'Zoo : N'ZOO, littéralement signifie « abeille » Le fondateur du village s'appelait ZÖÖMOU en Manon, qui était un triplé. L'officialisation du nom N'Zoo date de 1632. Cette CR est aujourd'hui composée de neuf districts dont les distances au chef-lieu de la commune sont consignées dans le tableau 10.

**Tableau 10** : Distances entre districts/chef-lieu de district/préfecture

N°	Districts	Chef-lieu de district (km)	Préfecture (km)
1	N'Zoo centre (I et II)	0	31
2	Doromou	3	34
3	Gaah	9	39
4	Kéoulenta	5	26
5	Gbakoré	15	16
6	Gonomanota	7	18
7	Pora	5	35
8	Bourata	7	38

**Commune Rurale de Tounkarata :** Le village de Tounkarata, chef-lieu de la CR, fut fondé vers 1638 par Tounwaa. Il était cultivateur et pratiquait aussi la chasse de subsistance venant de Guereba petit village situé près de la frontière Ivoirienne pour la recherche des terres fertiles. Sa religion était l'animisme. Tounwaa étant le fondateur, a donné son nom au village de Tounkarata. Par décomposition Tounwaa = nom du fondateur et Ta= lieu où il habitait. La CR de Tounkarata a été érigée en délégation administrative en 1983, puis en sous-préfecture en 1984 et en communauté rurale de développement CRD en 1992, l'actuelle commune rurale en 2009. Elle est composée de neuf districts dont les distances au chef-lieu de la commune sont consignées dans le tableau 11.

**Tableau 11 :** Distances entre districts/chef-lieu de district/préfecture.

N°	Districts	Chef-lieu de district (km)	Préfecture (km)
1	Tounkarata (I et II)	0	52
2	Bouzouta	12	64
3	Iro	13	54
4	Kôgota	18	50
5	Kpinita	4	56
6	Seyta	5	47
7	Gbeckè	7	59
8	Dirita	13	65

**Commune rurale de Gama-béréma :** Il fut créé vers le seizième siècle par un vieux chasseur du nom de FANGANNAN BAMBA en provenance de Gama Konikoni suite à un conflit. Il est érigé en délégation administrative en 1960, en sous-préfecture en 1984 puis en commune rurale en 1992. La CR de Gama-béréma est situé à 42 km du Chef-lieu de la Préfecture de Lola, elle s'étend sur une superficie de 650 km<sup>2</sup>. Les distances des districts au chef-lieu de la commune sont consignées dans le tableau 12.

**Tableau 12 :** Distances entre les districts/chef-lieu de district/préfecture.

N°	Districts	Chef-lieu de district (km)	Préfecture (km)
1	Gama centre	0	42
2	Piné	15	57
3	Gbata	7	49
4	Fanhan	12	59
5	Guélémata	3	39
6	Kassiéta	7	35

**Commune Urbaine de Lola :** La ville de Lola, chef-lieu de la Préfecture de Lola depuis 1975, se situe à l'extrémité Sud-est de de la Guinée forestière, aux frontières du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Elle est localisée au pied des Monts Nimba, la commune est composée de könö, Kpèlè et Konianké qui occupent majoritairement la région. Ces communautés auraient migré de la zone Nord de la savane, vers la partie Sud forestière suite à la décadence de l'empire du Mali aux XVe et XXIe siècle. Ces mouvements migratoires se sont poursuivis pendant la période coloniale (1912-1958) et la première République (1958-1984) pour des raisons diverses : chasse au gibier, recherche de terre d'asile, commerce, et emplois dans les plantations. Les Konon ethnies majoritaires de la ville de Lola seraient originaires de Missadou (une sous-préfecture de Beyla). Couvrant une superficie totale de 394 Km<sup>2</sup> et d'une population estimée environ 47 995 habitants, elle comprend les sous-préfectures de Gama béréma, Bossou, Tounkarata et N'Zoo. Les distances des districts au chef-lieu de la commune sont consignées dans le tableau 13.

**Tableau 13** : Les distances entre les districts et la commune urbaine.

N°	Districts	Chef-lieu de district (km)
1	Balémou	9
2	Gama Koni- Koni	9
3	Gama Yalé	11
4	Gbeckè	7
5	Gogota I et II	4
6	Göh	7
7	Lömou	9
8	N'Zon	12
9	Togbanata	7
10	Wéyakoré	7
11	Zougouéta I et II	14

**Source** : Commune de Lola PDL 2021-2027

## 2.2. Démographie

**Commune Rurale Bossou** : La CR de Bossou a une population totale de 14 321 habitants dont 7 943 femmes, regroupées dans 2 549 ménages pour une densité de 40 h/km<sup>2</sup>. La population est répartie entre quatre ethnies principales dont le Mano est majoritaire suivie des trois autres qui sont Konon, Malinké et Peul qui sont minoritaires.

**Tableau 14** : Situation démographique de la commune rurale de Bossou.

N°	Districts	Population	Hommes	Femmes
1	Bossou	4075	1802	2273
2	Thuo	1928	823	1105
3	Nyon	952	428	524
4	Serengbara	969	436	533
5	Thèassou	1 806	798	1008
6	Gbah	1505	679	826
7	Soromiata I	796	358	438
8	SoromiataII	733	327	406
9	Gbènèmou	1557	727	830
<b>10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14321</b>	<b>6378</b>	<b>7943</b>

**Source** : CR de Bossou PDL 2022-2026

**Commune Rurale de N'Zoo :** La CR de N'Zoo est peuplée de 18 525 habitants dont 9 843 femmes avec une densité moyenne de 50 h/km<sup>2</sup> répartie entre les Konons majoritaire et les Manon, kpelè, malinkés, soussou, peulhs... ethnies minoritaires.

**Tableau 15 :** Situation démographique de la commune rurale de N'Zoo.

N°	Districts	Population	Hommes	Femmes
1	N'Zoo Centre	6417	3017	3400
2	Doromou	1661	781	880
3	Bourata	1102	518	584
4	Gaah	1354	636	718
5	Pora	2199	1036	1163
6	Gbakoré	1856	859	997
7	Gonomanota	1340	630	710
8	Kéoulenta	2596	1205	1391
<b>9</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18525</b>	<b>9843</b>	<b>8682</b>

Source : CR de N'Zoo PDL 2022-2026

**Commune Rurale de Tounkarata :** La CR couvre une superficie de 380 km<sup>2</sup> pour une population de 13 924 Habitants dont 7102 femmes soit 51 % pour une densité de 30 habitants au km<sup>2</sup>. Elle est essentiellement composée de Kōnon en majorité. Des ethnies comme Yacouba, Konianké, Guerzé, Malinké, Toma, Kissi, lobby... sont venues à la recherche des terres fertiles pour l'agriculture, le travail, le commerce ou dans le cadre de l'administration. Les principales langues parlées sont : le Konon, le Kpèlèwo, le Malinké et le Koniaka.

**Tableau 16 :** Situation démographique de la commune rurale de Tounkarata

N°	Districts	Population	Hommes	Femmes
1	Tounkarata	4457	2284	2273
2	Bouzouta	1468	719	749
3	Kpinita	1219	597	622
4	Iro	1834	898	936
5	Kögota	1308	641	667
6	Dirita	1149	563	586
7	Gbeckè	963	472	491
8	Seyta	748	778	1526
	<b>TOTAL</b>	<b>6822</b>	<b>7102</b>	<b>13 924</b>

Source : CR de Tounkarata PDL 2022-2026

**Commune Rurale de Gama-béréma :** La Commune Rurale compte 20 024 habitants dont 10 478 femmes avec une densité moyenne de 31 h/km<sup>2</sup> répartie entre les Konons ethnies majoritaires et les Kpèlè, Malinké, Peulhs, Manon et Soussou.

**Tableau 17** : Situation démographique de la commune rurale de Gama-béréma.

N°	Districts	Population	Hommes	Femmes
1	Piné	1614	631	983
2	Guélémata	2177	1 065	1112
3	Fanghan	6046	2820	3228
4	Kassiéta	2 234	1122	1122
5	Gbata	1 517	765	752
6	Gama I	3 013	1483	1530
7	Gama II	2 891	1434	1457
<b>9</b>	<b>Total</b>	<b>19492</b>	<b>9311</b>	<b>10183</b>

Source : CR de Gama-béréma PDL 2016-2020

**Commune Urbaine de Lola** : La population de Lola est estimée à 47.995 habitants dont 24.956 femmes et 23.039 hommes est à vocation essentiellement agropastorale. Les kono, malgré leur statut de fondateurs de la ville et la dominance sociale qu'ils exercent à ce titre (Présidence de conseil de sages) est l'ethnie majoritaire de la ville. Du fait de la proximité ethnique (kono, Mano, Guerzé) et linguistique (kono, Guerzé, Malinké et konianké), du voisinage des liens matrimoniaux et sociaux (alliance entre groupes ethniques), la plupart des habitants de Lola parlent plusieurs dialectes, 33 % des chefs de ménages parleraient deux à cinq de ces dialectes. Les 3/4 de la population pratiquent une religion monothéiste.

**Tableau 18** : Situation démographique de la commune urbaine de Lola.

N°	Districts	Population	Hommes	Femmes
1	Thiéta	1635	785	850
2	Tighen mo I	1859	892	967
3	Tighen mo II	1798	863	935
4	Woroyapo po	2537	1218	1319
5	Kpèlè koly	1440	691	749
6	Homia koly I	1887	906	981
7	Homia koly II	3382	1623	1759
8	Flaya po	2592	1244	1348
9	Gotté Koly	1774	852	922
10	Souo wala Koly I	2192	1052	1140
11	Souo wala Koly II	1714	823	891
12	Manghan mo	2706	1299	1407
13	Balémou	1521	730	791
14	Gama Koni- Koni	1982	951	1031
15	Gama Yalé	1546	742	804
16	Gbeckè	1672	803	869
17	Gogota I	1453	697	756
18	Gogota II	1534	736	798
19	Goh	1158	556	602
20	Lömou	812	390	422
21	N'Zon	2131	1023	1108
22	Togbanata	1379	662	717
23	Wéyakoré	2037	978	1059
24	Zougouéta I	3668	1761	1907
25	Zougouéta II	1586	762	824
<b>26</b>	<b>Total</b>	<b>47 995</b>	<b>23 039</b>	<b>24 956</b>

Source : Commune de Lola PDL 2017-2022

Toutes ces communes reposent sur des traditions qui restent jusqu'ici des phénomènes incontournables auxquels chaque génération doit s'adapter. Force est de croire que l'attachement à la famille reste et demeure l'élément fondamental de la tradition.

La circoncision, l'excision, le mariage et le baptême qui font l'objet de respect des rites (la prestation des colas par exemple) jouent jusqu'ici un rôle de maintien de la tradition de cette zone.

La médecine traditionnelle occupe une place importante dans le domaine sanitaire. Le droit foncier quant à lui est opérationnel, il s'appuie fondamentalement sur l'ancienneté de l'installation des groupes lignagers. Les terres et plaines font l'objet d'une appropriation par la lignée fondatrice.

L'agriculture et l'élevage connaissent encore le caractère extensif traditionnel. Les religions pratiquées sont : le christianisme, l'islam et l'animisme.

La population est essentiellement agricole. Dans le cadre de la mise en place des différentes couches sociales venues de différents horizons, elle a été faite sur la base des relations sociales tissées entre les premières et les dernières arrivées.

### **2.3. Principales activités de la population**

La population est en majorité agropastorale mais elle pratique aussi l'artisanat, le petit commerce, la cueillette et la chasse. Bon nombre d'activités occupent en commun les hommes et les femmes (l'agriculture, l'élevage, la pêche), par contre d'autres s'identifient selon le sexe et l'âge (la chasse).

- L'agriculture constitue l'activité dominante de la population. Les techniques et les méthodes utilisées sont traditionnelles avec des moyens rudimentaires. Les principales cultures sont : le riz sur coteaux, de bas-fond, le manioc, le maïs, l'arachide, le niébé et les cultures maraîchères (gombo, aubergine et piment) qui constituent une grande occupation des femmes. Ensuite les cultures pérennes : café, cacao, palmier à huile et l'hévéa.
- L'élevage de type traditionnel est considéré comme une activité secondaire pratiquée à grande échelle. Il connaît l'intervention insuffisante des services techniques. Cependant, une campagne de recensement et de vaccination est effectuée chaque année. C'est un cheptel non quantifié dû aux dysfonctionnements administratifs.
- La pêche est pratiquée par une minorité de la population et est purement traditionnelle. Elle se fait durant toute l'année à l'aide des lignes et des filets traditionnels.
- La chasse est faiblement pratiquée par les communautés à cause de la raréfaction du gibier. Néanmoins elle offre à la population de la viande pour la consommation locale et s'effectue à l'aide des fusils de chasse, des chiens, des pièges et des battus. Les principales espèces animales chassées sont le Potamochère, l'Antilope, la Civette, les Rongeurs, la Perdrix, la Vipère, etc.
- L'artisanat est pratiqué par quelques paysans pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Cette activité est peu développée et concerne essentiellement les forgerons, les couturiers, les coiffeurs, les nattiers, etc.

**Tableau 19** : Répartition périodique des cultures vivrières

Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Défrichement	Défrichement Abattage	Abattage	Incinération Écobuage	Écobuage Labour	Labour	Désherbage	Désherbage Surveillance	Surveillance Récolte	Récolte	Récolte	Défrichement
Récolte	-	-	-	Installation	Défrichement Défoncement	Défoncement Repiquage	Défoncement Repiquage	Désherbage Clôture	Désherbage Clôture	Récolte	Récolte
Récolte	Défrichement	Bouturage	Bouturage	Bouturage	Sarclage	Sarclage	Sarclage	Sarclage	Sarclage	Récolte	Récolte
Séchage	Défrichement	Défrichement Incinération	Semis	Semis	Labour Semis	Sarclage	Récolte	Récolte	Récolte	Séchage	Séchage
Séchage	Défrichement	Incinération	Labour Semis	Labour Semis	Sarclage	Sarclage Récolte	Récolte	Récolte	-	-	-
-	-	Défrichement	Incinération Nettoyage	Labour Semis	Sarclage	Désherbage	Récolte	Récolte	Récolte	-	-
Placage Semi	Semis	Entretien	Récolte	Récolte	-	-	-	-	-	-	Défrichement Pépinière
Récolte	Implantation Pépinière	Pépinière Entretien	Nettoyage	Piquetage	Trouaison	Transplantation	Transplantation	Entretien	Entretien Récolte	Récolte	Récolte
Récolte			Nettoyage	Piquetage	Trouaison	Transplantation	Transplantation	Entretien	Entretien/ Récolte	Récolte	Récolte
Début de récolte	Récolte	Nettoyage	Nettoyage	-	Récolte	Répartition des terres	Mise en place	-	Entretien	Récolte	Récolte

# **TITRE III : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL**



# CHAPITRE III :

## CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

### 3.1. Cadre juridique national

En Guinée, la base légale de la protection de l'environnement trouve son fondement dans la constitution qui consacre quatre articles à ce sujet :

- L'Article 16 stipule que toute personne a droit à un environnement sain et durable et a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement ;
- L'Article 17 précise que le transit, l'importation, le stockage, le déversement sur le territoire national des déchets toxiques ou polluants et tout accord relatif constituent un crime contre la nation...
- L'Article 21 indique que le Peuple de Guinée...a un droit imprescriptible sur ses richesses. Celles-ci doivent profiter de manière équitable à tous les guinéens. Il a droit à la préservation de son patrimoine, de sa culture et de son environnement
- L'article 119 selon lequel « il y a haute trahison lorsque le Président de la République est reconnu auteur, coauteur ou complice d'actes attentatoires au maintien d'un environnement sain, durable et favorable au développement. »

- **Code de protection et de mise en valeur de l'Environnement**

Le code de l'environnement promulgué par la Loi ordinaire L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019. Portant code de l'environnement de la République de Guinée prescrit une gestion rationnelle de la faune et de la flore en vue de préserver les espèces animales et végétales, leur patrimoine génétique et leurs milieu naturels. A cet effet, toutes activités susceptibles de les affecter sont soit interdites, soit réglementées.

Il établit le principe d'une protection particulière et stricte du patrimoine forestier et faunique national dans l'intérêt des générations présentes et futures.

- **Loi L/95/51/CTRN du 29 aout 1995 portant Code Pastoral**

L'article 70 de cette Loi indique que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement.

- **Loi L/95/046/CTRN du 29 août 1995 portant Code de l'Élevage et des Produits Animaux.**

Cette législation contient des dispositions concernant les aliments et fourrages des animaux qui ne peuvent être importés qu'après autorisation du Ministre de l'Élevage suite à un contrôle de conformité exercé par un laboratoire agréé et une consultation technique. L'article 2 de cette Loi vise:

- l'amélioration des productions animales et l'alimentation animale ;
- la reproduction ;
- la circulation des animaux ;
- la surveillance de la santé et la sauvegarde de l'environnement naturel des animaux ;
- l'hygiène, le contrôle et l'inspection sanitaire et qualitative des produits issus des animaux, en particulier quand ils sont destinés à l'alimentation humaine ou animale.

Les importations et les exportations d'animaux sont subordonnées à l'obtention d'un certificat de contrôle sanitaire soit du pays d'origine, soit du pays destinataire selon le cas. La Loi régit par ailleurs l'exercice de la profession vétérinaire qui recouvre entre autres, le contrôle sanitaire et les inspections sanitaires et de salubrité des animaux, des produits animaux, ainsi que des établissements de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation de ces produits.

- **Loi L/97/021/AN du 19 juin 1997 portant code de la santé**

Cette loi renferme des dispositions qui sont en relation avec la biotechnologie et la biosécurité. Ainsi, concernant l'usage des pesticides dans la lutte antivectorielle, elle interdit tout pesticide pour lequel toutes les utilisations homologuées sont prohibées par les services de santé et de l'environnement. Elle traite aussi de l'hygiène alimentaire, de l'hygiène des établissements d'alimentation et de l'hygiène des denrées alimentaires. Elle se réfère aux normes du codex alimentaire de l'OMS/FAO pour l'emballage et la conservation des viandes, des volailles et des œufs. L'importation d'aliments d'origine animale ou végétale requiert quant à elle, l'autorisation et le contrôle des autorités compétentes. Les aliments non traditionnels obtenus à partir de matières animales ou végétales ou des produits alimentaires comme les farines, levures, isolats de protéine ne peuvent être vendus qu'après avis des Ministres chargés de la santé publique, de l'élevage et de l'agriculture. Un contrôle sanitaire des frontières est institué par le code de la santé publique pour prévenir l'introduction en Guinée ou la propagation des maladies à l'étranger au moyen des animaux, des marchandises infectées ou présumées telles.

- **La Loi L/2017/060/AN du 12 décembre 2017 portant code Forestier,**

le Code Forestier en son article 69 stipule que les forêts sacrées et les zones boisées mises en défens par les communautés rurales sont gérées et exploitées conformément aux us et coutumes de ces communautés. Toutefois, dans un cadre de gestion durable de ces forêts, l'exploitation des produits peut se faire conformément aux prescriptions des plans d'aménagement forestiers, de gestion et d'opérations simplifiées.

- **La Loi L97/038/AN du 9 Décembre Adoptant et promulguant le Code de Protection de la faune sauvage et Réglementation de la Chasse,**

Ce code en son titre I, chapitre II stipule à l'article 3, alinéa 1er que la faune sauvage constitue un patrimoine d'intérêt général. Sont ainsi reconnus l'intérêt économique, alimentaire et social, ainsi que sa valeur scientifique, esthétique, récréative et Éducative. L'alinéa 3 du même article dispose entre autres que la préservation de la faune sauvage est assurée par tous moyens appropriés, y compris la protection des milieux et des espèces végétales qui lui sont nécessaires. A l'article 5, le Code de Protection de la faune sauvage et Réglementation de la Chasse rappelle que la préservation, le maintien ou le rétablissement d'une diversité suffisante de milieux et d'habitats indispensables à la vie sauvage est également une obligation nationale et pour ce là, des mesures particulières de protection des biotopes peuvent être appliquées sur une partie du territoire national chaque fois que l'état de certaines espèces animales le justifie. Le Code de Protection de la faune sauvage et Réglementation de la Chasse traite de la protection des milieux (parcs, réserves et zones de chasse) au niveau de son titre deux. Il déclare que, en vue d'assurer la conservation et la gestion de la faune, il peut être créé sur le territoire de la République de Guinée des parcs nationaux, des Réserves naturelles intégrales, des Réserves naturelles gérées, des Réserves spéciales ou Sanctuaires de faune, des zones d'intérêt cynégétique, des zones de chasse (article 10). A l'article 11, il indique, que les Parcs nationaux, les Réserves naturelles intégrales, les Réserves naturelles gérées, les Réserves spéciales ou Sanctuaires de faune et les zones d'intérêt cynégétique sont placés sous le contrôle de l'Etat, exercé par l'intermédiaire de l'autorité ministérielle chargée de la chasse. Leurs limites ne peuvent être changées, ni aucune partie en être aliénée, sauf par l'autorité compétente et dans les formes légales. Pour plus de précision, les articles 12, 13 et 14 du code de Protection de la faune sauvage et Réglementation de la Chasse, disposent entre autres que, les parcs nationaux sont des aires préservées pour la protection, la conservation, l'évolution naturelle de la vie animale sauvage. Pour les parcs nationaux situés en bordure de mer, la partie maritime appartenant à l'écosystème protégé peut également être classée en Parc national et indique que les Parcs nationaux sont créés par décret, sur proposition de l'autorité ministérielle chargée de la chasse et sur rapport conjoint des autorités ministérielles concernées. La même procédure est suivie pour toute modification éventuelle.

- **Ordonnance N°091/PRG/90 portant Régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement (CRD).**

C'est un texte de 4 Chapitres, 6 sections et 109 Articles. L'article 5 du Chapitre I (Fiscalité) de la Section I (Généralités) attribue les impôts directs, les taxes assimilées, les taxes diverses et les revenus du domaine aux C.R.D. Le revenu du domaine est composé entre autres des redevances des mines et carrières, des redevances forestières et de chasse. Selon l'article 6, les impôts, taxes et redevances attribués au CRD sont entièrement perçus à leur profit. Les dispositions de ces 2 articles indiquent bien que l'exploitation des ressources forestières et des carrières des terroirs des populations doit leur profiter.

- **Le code des collectivités locales en République de Guinée,**

Il traite de la protection de l'environnement en son article 16. Il renvoie au code de l'environnement pour la conduite des opérations minières de manière à assurer la protection de l'environnement. Il est spécifié que les entreprises minières doivent prendre les mesures nécessaires à la prévention de la pollution, aux traitements des déchets, émanations des effluents et à la préservation du patrimoine forestier et des ressources en eau. Malgré toutes les dispositions qui sont prises, le secteur minier est l'un des plus grands destructeurs de l'environnement en Guinée. La situation pourrait même s'aggraver avec le développement des mégas projets miniers au nord-ouest de la Guinée.

- **Loi/2005/013/AN du 4 juillet 2005 fixant le régime des Associations en République de Guinée**

Cette loi régie les groupements économiques à caractère coopératif, les mutuelles à caractère non financier et les coopératives.

- **Loi L/94/005 CTRN du 14 février 1994 portant Code de l'Eau**

Elle régit les divers aspects de la gestion, de l'utilisation et de la protection des ressources hydriques et des ouvrages hydrauliques. Mais il n'est pas exhaustif car il nécessite l'adoption de plusieurs textes d'application.

- **Décret D/2011/ N° 295 / PRG / SGG du 6 décembre 2011, portant statut particulier du corps paramilitaire des conservateurs de la nature**

Suivant ce décret, le corps des conservateurs de la nature qui comprend des officiers supérieurs, les officiers subalternes et des sous-officiers est chargé, entre autres, (i) de faire respecter la réglementation dans les aires protégées et dans le domaine forestier, (ii) de veiller à leur intégrité, (iii) d'appliquer les politiques en matière de gestion concertée, et (iv) de dynamiser la gestion participative avec les usagers et les communautés riveraines.

- **Décret D/N° 008 / PRG / SGG du 18 janvier 2012**

Portant restructuration de l'administration de la Diversité Biologique, des Aires Protégées et des Eaux et Forêts à travers ce décret, les correspondances des grades des officiers supérieurs, des officiers subalternes et des sous-officiers au sein de la fonction publique sont respectivement (i) les ingénieurs (hiérarchie A), (ii) le contrôleur technique (hiérarchie B), et (iii) les assistants-gardes forestiers (hiérarchie C).

- **Décret D/94/044PRG/SGG du 22 mars 1994 portant application de la Loi L/92/028/CTRN du 06 août 1992 instituant la législation sur les pesticides**

Ce décret porte sur le contrôle des pesticides sur toute l'étendue du territoire de la République de Guinée. Ce contrôle est exercé par le Service de protection des végétaux en collaboration avec le Ministère de la santé et la Direction Nationale de l'Environnement. La procédure d'homologation des pesticides est définie et nécessite la constitution d'un dossier adressé au Ministre de l'Agriculture. Le dossier comprend plusieurs informations entre autres, celles concernant l'identification et les propriétés physico-chimiques du produit et de la matière active, la toxicologie, les effets sur l'environnement, les résidus et les informations sur la sécurité

de l'emploi du produit, l'effet biologique du produit, les données sur les essais faits localement et/ou dans les pays ayant des conditions climatiques et agronomiques similaires. L'étude du dossier par le Comité des pesticides aboutit à une décision transmise au Ministre de l'Agriculture qui prend la décision finale. Les autorisations délivrées par le Ministre de l'Agriculture sont assorties de conditions dont le respect nécessite l'implication des Ministères de la Santé et de l'Environnement.

- **Décret D/97/287/PRG/SGG du 24 décembre 1997 réglementant la Gestion et le Contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses en République de Guinée**

Le Décret donne la répartition des substances nocives et dangereuses, les mesures relatives à la gestion de ces substances (chapitre 2, articles 6, 7 et 8) et les dispositions financières (chapitre 3) qui astreignent tout producteur, importateur et utilisateur des substances au paiement de la taxe dite « taxe sur les substances chimiques et/ou produits dangereux ».

- **Arrêté n°2395/MAE/SGG du 6 juin 2000**

Sur la liste des substances actives d'usage interdit ou réglementé en agriculture, Cette liste est établie en tenant compte de la toxicité et des risques résultant de l'utilisation en agriculture de ces substances. La catégorie A concerné les substances actives d'usage interdit au nombre de 60 avec la mention de leur dénomination, de leur usage et de leur famille. La catégorie B concerne les substances actives d'usage restreint au nombre de 18 avec les mêmes mentions qu'en première liste. Les produits de la catégorie A ne doivent bénéficier ni d'homologation, ni d'autorisation provisoire, ni vendus, ni utilisés à des fins agricoles. Ceux de la liste B bénéficiant d'une homologation et qui seraient utilisés autrement que dans les conditions et usages pour lesquels ils ont été autorisés auront leur agrément remis en cause.

- **Textes relatifs à la création de la RMN,**

L'arrêté n°2010/4642/MEDD/CAB fixe le statut du Centre de Gestion de l'Environnementale des Monts Nimba et Simandou (CEGENS) et lui attribue la mission de la coordination, la promotion des activités de protection du site du Patrimoine valorisation rationnelle des ressources biologiques et végétales de la chaîne des Monts Nimba et Simandou et leurs zones d'influence : zones tampon et aires de transition.

### **3.2. Textes juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux**

Pour une intégration des efforts dans le cadre global d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, la République de Guinée a souscrit aussi bien au niveau sous régional, régional et international, à plusieurs engagements sous forme d'Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Ces AME portent soit sur l'utilisation des ressources communes à deux ou plusieurs États (fleuves ou lacs), soit sur l'utilisation des ressources naturelles sortant des juridictions des pays (océan, faune, flore, espace extra atmosphérique), soit sur des problèmes complexes de pollution s'étendant au-delà des frontières. Au nombre des AME dont les dispositions peuvent s'appliquer à l'aménagement et la gestion de la RBMN on peut citer :

- **La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles**

Adoptée le 15 août 1968 à Alger (Algérie), cette convention est entrée en vigueur le 16 juin 1969. La République de Guinée en est partie contractée depuis le 12 décembre 1989. Son objectif est d'améliorer la protection de l'environnement, promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines.

- **La Convention sur les Criquets Migrateurs**

Adoptée le 25 mai 1962 à Kano (Nigeria), cette convention est entrée en vigueur le 13 avril 1963. La République de Guinée est partie depuis le 28 mai 1963.

- **Le cadre communautaire de la CEDEAO**

La politique nationale en matière d'environnement s'intègre dorénavant d'une part dans un cadre communautaire sous régional CEDEAO et d'autre part, dans les politiques d'intégration de l'Union Africaine (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique - NEPAD). Signée à Rio en juin 1992, la Guinée l'a ratifiée le 7 mai 1993. Elle a pour objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

- **Le Protocole de Cartagena sur la prévention des Risques Biotechnologiques**

Ce Protocole a été adopté le 29 janvier 2000 et la Guinée l'a ratifié en 2005. Son objectif est de protéger la diversité biologique et l'environnement ainsi que la santé humaine et animale des risques éventuels qui peuvent résulter de la manipulation et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés issus de la biotechnologie moderne. Il instaure une procédure d'accord préalable en toute connaissance de cause afin de garantir que les pays disposent des informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées avant d'autoriser toute importation, manipulation et/ou utilisation des organismes génétiquement modifiés sur leur territoire national.

- **Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation signé le 09 décembre 2011,**

la Guinée est Partie contractante depuis le 05 janvier 2015. Ce protocole s'applique aux ressources génétiques qui relèvent des dispositions de l'article 15 de la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'aux avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. Ce protocole s'applique également aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et aux avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances.

- **La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

Ratifiée par la Guinée le 7 mai 1993, elle a pour objectif de régler les niveaux de concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère de façon à éviter la provocation du changement climatique à un niveau qui pourrait empêcher le développement économique durable ou compromettre les initiatives de production alimentaire.

- **Le Protocole de Kyoto**

Ratifiée par la Guinée le 25 octobre 2005 et promulguée le 5 décembre 2007. Il vise à réduire entre 2008 et 2012, d'au moins 5% les émissions des six GES par rapport au niveau de 1990. Les gaz sont le dioxyde carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbones (CFC).

- **La Convention sur la lutte contre la Désertification**

La Guinée est partie depuis le 19 avril 1997. Son objectif est de lutter contre la désertification et de veiller à atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux appuyés par des arrangements internationaux de coopération, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme d'Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.

- **La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington**

Elle est entrée en vigueur en 1975 et la Guinée y a adhéré en 1981. Cette Convention a pour objet de contrôler et de réglementer le commerce des spécimens de plantes et d'animaux en voie de disparition en ce qui concerne leur importation, exportation, réexportation et introduction.

- **La Convention sur les Zones Humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar).**

La Guinée est Partie contractante depuis le 24 septembre 1992. Cette Convention a pour objectif d'arrêter l'empiétement progressif et la perte des zones humides pour le présent et le futur, tout en reconnaissant les rôles fondamentaux des zones humides et leur valeur économique, culturelle, scientifique et de loisir.

- **La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn,**

La Guinée est partie à cette Convention depuis le 24 septembre 1992. Son objectif est de promouvoir la conservation des espèces migratrices, leurs habitats naturels. Les activités menées.

- **La Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a pour objectif de reconnaître certains lieux, naturels ou culturels, comme des sites d'une importance suffisante pour que la communauté internationale dans son ensemble en assume la responsabilité.**

La Convention a pour but d'identifier, de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de transmettre aux générations futures le patrimoine culturel et naturel qui est considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. La Guinée en est partie contractée depuis le 18 juin 1979.

- **L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources naturelles (UICN).**

La Guinée a ratifié l'UICN le 24 septembre 1992. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. Elle vise comme objectif : Garantir la conservation de la nature et, en particulier, de la diversité biologique, en tant que fondement essentiel de l'avenir ; lorsque les ressources naturelles de la planète sont utilisées, garantir que cette utilisation soit rationnelle, équitable et durable ; Orienter le développement des communautés humaines vers des modes de vie qui soient à la fois de qualité et en harmonie durable avec les autres éléments de la biosphère.

- **Les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies adoptés en 2000. Accords tripartite (Guinée - Liberia - Côte d'Ivoire).**

Notons qu'en plus de ces accords régionaux et internationaux, d'autres accords tripartites entre les trois pays du paysage Nimba ont été signés parmi lesquels nous pouvons citer :

- L'accord cadre portant sur la conservation tri nationale et durable des Monts Nimba.

# CHAPITRE IV :

## CADRE INSTITUTIONNEL

### 4.1. Structures publiques

Dans la gestion quotidienne de la réserve, le CEGENS collabore avec l'armée nationale, la gendarmerie et les instances judiciaires sans oublier son Ministère de Tutelle. Une collaboration formelle avec l'Institut de Recherche Environnemental de Bossou (IREB) et la Station Scientifique des Monts Nimba (SSMN), Institutions de recherche installées dans le périmètre de la Réserve Biosphère des Monts Nimba qui relèvent du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est en cours de matérialisation. Les autres structures publiques directement concernées par l'aménagement et la gestion de la RBMN sont en majorité rattachées au Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable et travaillent en parfaite collaboration avec le Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS). Il s'agit notamment :

- du Bureau de stratégie et développement (BSD) Mission : Coordination, conception et élaboration des politiques, stratégies et programmes du développement en charge de l'Environnement et du Développement durable et d'en assurer le suivi.
- de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF); Mission : mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'en assurer le suivi.
- de la Direction Nationale de l'Environnement Mission : mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'en assurer le suivi.
- de la Direction Générale des Conservateurs de la Nature mission : Gestion du corps des conservateurs
- de l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF) ; qui a en charge la gestion des aires protégées terrestres et marines ainsi que certaines réserves naturelles
- la Direction générale du Centre Forestier de N'Zérékoré qui a dans ses attributions la gestion des forêts classées de la région forestière notamment Ziaman, Diécké, Béro massifs classés du Pic de Fon, Yonon, Banan et Bonama.
- de l'Office Guinéen du Bois (OGUIB) Mission : Mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de transport, de transformation, de préservation, de commercialisation et d'utilisation des bois et dérivés. ;
- des Sections préfectorales des Eaux et Forêts ; représentent et exécutent la mission de leur direction nationale dans les préfectures de N'Zérékoré et Yomou ;
- des cantonnements forestiers au niveau sous-préfectoral, représentent et exécutent la mission de leur direction nationale dans les sous-préfectures.

### 4.2. La Direction Générale du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS)

Sous l'autorité du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Développement Durable, Le Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou, est un Etablissement Public à caractère Administratif et Scientifique (EPAS) de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Direction de l'Administration Centrale.

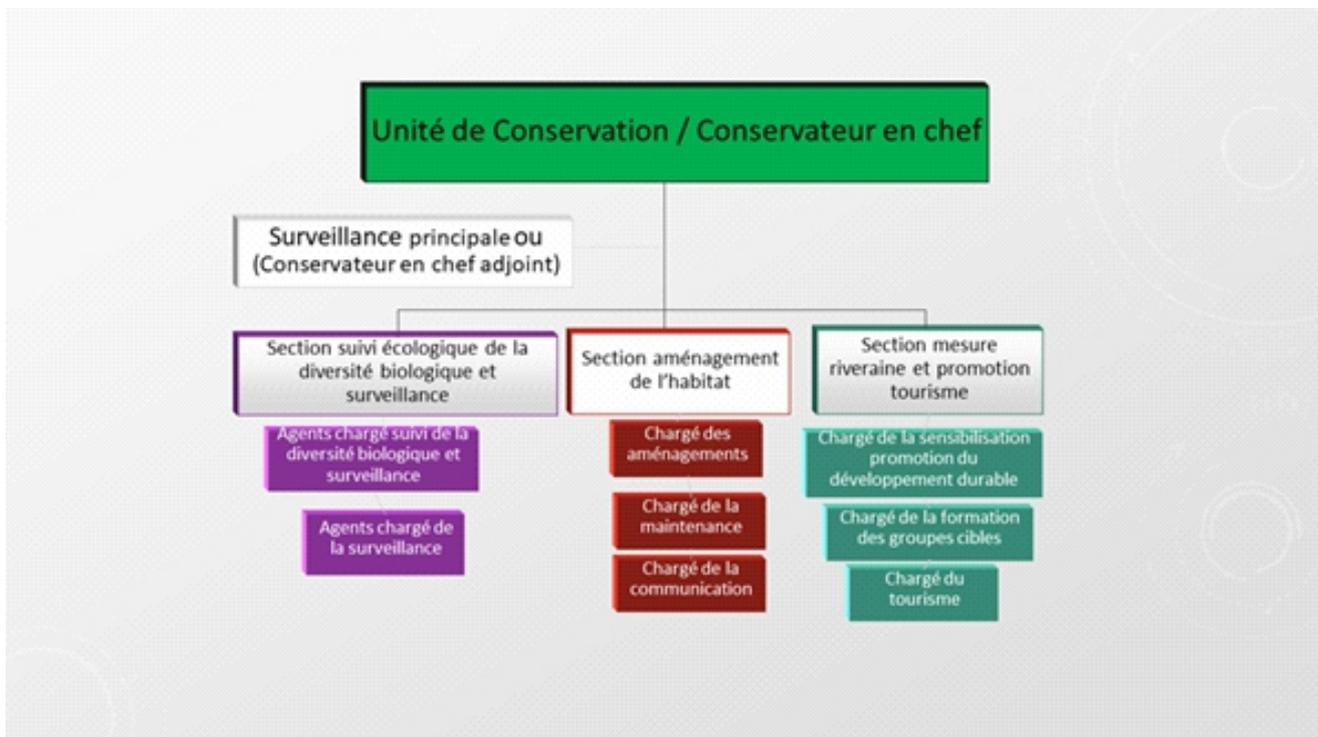
Le CEGENS qui jouit de la personnalité morale de l'autonomie financière et de gestion, dont le siège social est fixé dans la Préfecture de Lola, a pour mission la coordination, la promotion des activités de protection du site du Patrimoine Mondial et la valorisation rationnelle des ressources biologiques et végétales de la chaîne des Monts Nimba et Simandou et leurs zones d'influence: zones tampon et aires de transition.

A ce titre, il est particulièrement chargé :

- d'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière de protection et de gestion des ressources naturelles des Monts Nimba et Simandou et veiller à leur application ;
- d'assurer la protection, et la surveillance des aires centrales de la Réserve de biosphère et le contrôle stricte de toute activité dans la zone tampon;
- de mettre en place un cadre de concertation et de coordination entre les parties prenantes à la gestion des Monts Nimba et Simandou notamment : Administration, secteur privé, ONGs scientifiques et populations riveraines;
- préparer avec les parties prenantes impliquées, un Schéma Directeur d'Aménagement Intégré (SOAI) des Monts Nimba et Simandou; de promouvoir la gestion participative des ressources naturelles et l'invitation des populations riveraines aux activités de .conservation/développement;
- de contrôler et de suivre toutes les activités des sociétés minières évoluant sur les Monts Nimba et Simandou ;
- de superviser les dispositifs de suivi écologique avec les parties prenantes compétentes et évaluer les impacts environnementaux des sociétés minières et de toutes autres activités anthropiques susceptibles de nuire aux milieux récepteurs;
- de participer aux études d'impact environnemental des projets miniers dans la région du Nimba et du Simandou ainsi que leurs zones d'influence ;
- de promouvoir le renforcement de la coopération avec les organismes publics et privés en matière de conservation et autres;
- de concevoir et de coordonner un programme d'information, d'éducation de sensibilisation et de communication en faveur des populations locales pour la protection de l'environnement des Monts Nimba et Simandou ;
- d'informer les communautés nationale et internationale sur les activités du CEGENS en matière de protection et de conservation des Monts Nimba et Simandou;
- de coordonner toute action, tout programme et/ou projet en matière de gestion de l'environnement et de conservation dans la région du Nimba et du Simandou ;
- de participer aux rencontres : réunions, conventions, traités, accords, protocoles, ateliers, séminaires relatifs aux réserves de biosphère et autres aires protégées ;
- d'œuvrer à la Création de la Fondation Internationale des Monts Nimba site du Patrimoine Mondial;

Sous cette configuration du CEGENS, la RBMN travaillait comme un site de conservation de la Direction Générale du CEGENS. Elle était dirigée par un conservateur en chef secondé par trois sections clés dont aucune n'est fonctionnelle.

Ancien organigramme de la RBMN calqué sur les services opérationnels de la Direction générale du CEGENS selon l'arrêté n°2010/4642/MEEDD/CAB fixant le statut du CEGENS.



**Figure 5** : Organigramme de l'Unité de Conservation

#### 4.2.1. L'unité de Conservation de l'ancien cadre organique :

L'unité de Conservation, de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Division de l'Administration Centrale est chargée de :

- superviser l'inventaire de la diversité biologique et de suivre les tendances de changement de l'environnement et des écosystèmes ;
- suivre la mise en place des infrastructures d'accueil, de réseaux de surveillance scientifique continue, d'équipements et d'observations ;
- mettre en place un recueil de données et d'informations (géo référencées sur l'environnement des Monts Nimba et Simandou) ainsi que leurs zones d'influence ;
- émettre un avis technique sur les rapports d'étude d'impact soumis par les promoteurs miniers et autres en rapport avec les services concernés ;
- assurer le suivi de la qualité des milieux récepteurs (sol, eau, air) ;
- assurer la Conservation de la diversité biologique ;
- veiller à la mise en œuvre des activités éco touristiques conformément à la réglementation en vigueur ;
- lutter contre le braconnage des ressources biologiques ;
- mettre en œuvre des activités de sensibilisation, d'éducation et de communication en faveur des populations riveraines et autres partenaires au développement ;
- appuyer les populations riveraines dans la mise en place d'activités génératrices de revenus ;
- œuvrer à la valorisation des produits issus de la diversité biologique ;
- suivre la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets ;
- participer à la mise en œuvre des mesures de protection du site du Patrimoine Mondial et à la valorisation des ressources biologiques et végétales des Monts Nimba ;
- encadrer le personnel d'appui et technique (conservateurs de la nature, stagiaires, etc.) des sites du Nimba ;
- participer à la mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement des sites du Nimba ;
- préparer un plan de patrouilles en collaboration avec la Cellule concernée ;
- préparer le plan d'action annuel assorti d'un budget prévisionnel ;
- produire des rapports circonstanciés et annuels d'activités.

## **Le Surveillant Principal / Conservateur en Chef**

Le Surveillant Principal / Conservateur en Chef, de niveau hiérarchique équivalent à une section de l'Administration centrale est particulièrement chargé de :

- donner des directives relatives aux mécanismes de surveillance continue par les procédés des patrouilles ;
- établir un programme de formation des Conservateurs de la nature ;
- élaborer un manuel relatif aux infractions dans l'Unité de Conservation ;
- concevoir les méthodes d'établissement des procès-verbaux des délinquants appréhendés dans les réserves ;
- gérer les équipements appropriés des Conservateurs de la nature (tenue, chaussures, casque, arme blanche, armements et munitions, lampe torche, gourde, talky walky, critérium, etc.) ;
- veiller sur le comportement des conservateurs de la nature ;
- entretenir des postes d'observation et leurs équipements ;
- promouvoir la mise en place de structure locale de surveillance et de gestion (confrérie de chasseurs confrérie de pêcheurs, organisation des guérisseurs traditionnels, etc..) ;
- appliquer correctement le contenu du règlement intérieur du Centre dans sa zone.

Il peut remplacer le Conservateur en Chef en cas d'absence ou d'empêchement.

## **La Section Suivi Écologique de la Diversité Biologique et Surveillance**

Elle a pour mission de :

- suivre les tendances évolutives des espèces, des populations, des habitats de la diversité biologique de l'unité de conservation en collaboration avec les populations riveraines ;
- assurer la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de gestion du site ;
- organiser les patrouilles dans les aires centrales ;
- veiller à l'application des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- participer aux audiences publiques relatives aux études d'impact environnementales (EIE) ;
- lutter contre le braconnage ;
- donner des directives de la gestion appropriée des feux de brousse en collaboration avec les populations riveraines ;

## **La Section Aménagement de l'Habitat, de la Faune et de la Maintenance**

Elle a pour mission de :

- mettre en œuvre les activités de l'aménagement de l'habitat et de la faune ;
- assurer la maintenance des infrastructures, des matériels et équipements de services dans la Réserve de Biosphère des Monts Nimba ;
- assurer la pose, l'entretien et le suivi des matériels de sensibilisation, de signalisation et de publicité ;
- suivre l'exploitation de l'écomusée et des dépouilles et trophées ;
- assurer la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de gestion du site.

## **La Section Mesure Riveraines et Promotion du Tourisme**

Cette section a pour mission principale de :

- élaborer les projets et programmes pour une gestion intégrée et participative ;
- mettre en œuvre les activités liées aux populations riveraines et au tourisme ;
- œuvrer à la synergie entre le plan de gestion du site et les plans de développement local des communautés riveraines ;
- animer en permanence les relations entre le site de conservation et les communautés

- riveraines en vue d'acquiescer leur participation effective ;
- assurer la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de gestion du site ;
- œuvrer au renforcement des capacités d'intervention des groupements d'intérêts économiques (GIE) ;
- faire la promotion des sites éco touristiques en collaboration avec les populations riveraines;
- procéder à la mise en œuvre des mesures palliatives (aménagement des bas-fonds, aulacode culture, étangs piscicoles, élevage, etc.).

#### 4.2.2. Nouveau cadre organique proposé

Après analyse de l'efficacité de gestion de la RBMN par l'IMET, il est prouvé que cette configuration organique ne peut assurer sa gestion efficace (Rapport IMET, 2023). L'identification de la raison d'être de la Réserve et ses objectifs de gestion qui en ont découlés selon les règles de l'UICN ont ressorti un manque à combler si l'on veut gérer de façon efficace et efficace la RBMN. C'est pourquoi ce plan d'aménagement et de gestion se veut apporter une innovation en proposant un nouveau cadre organique qui reprend d'autres éléments de gestion jadis omis dans l'ancienne configuration de Nimba. Compte tenu de sa taille, son statut national et international, ses besoins et menaces ainsi que les programmes de gestion de l'actuel plan de gestion l'organigramme fonctionnel ci-dessous va désormais régir la RBMN.

Le site aura donc un chef de site (Conservateur en chef) secondé par un adjoint qui s'occupera des aspects de surveillance. A chaque section de gestion, il faudra nommer un chef de section et des agents qui seront sous sa coordination. Il sera utile de mettre en place un programme chargé de suivi et évaluation pour suivre la mise en œuvre du présent plan. Les fiches décrivant les tâches et le profil de chaque poste selon l'actuel cadre organique devront être élaborées. L'adéquation entre l'effectif actuel et celui souhaité a été faite comme l'indique le tableau ci-dessous issu de l'analyse IMET.

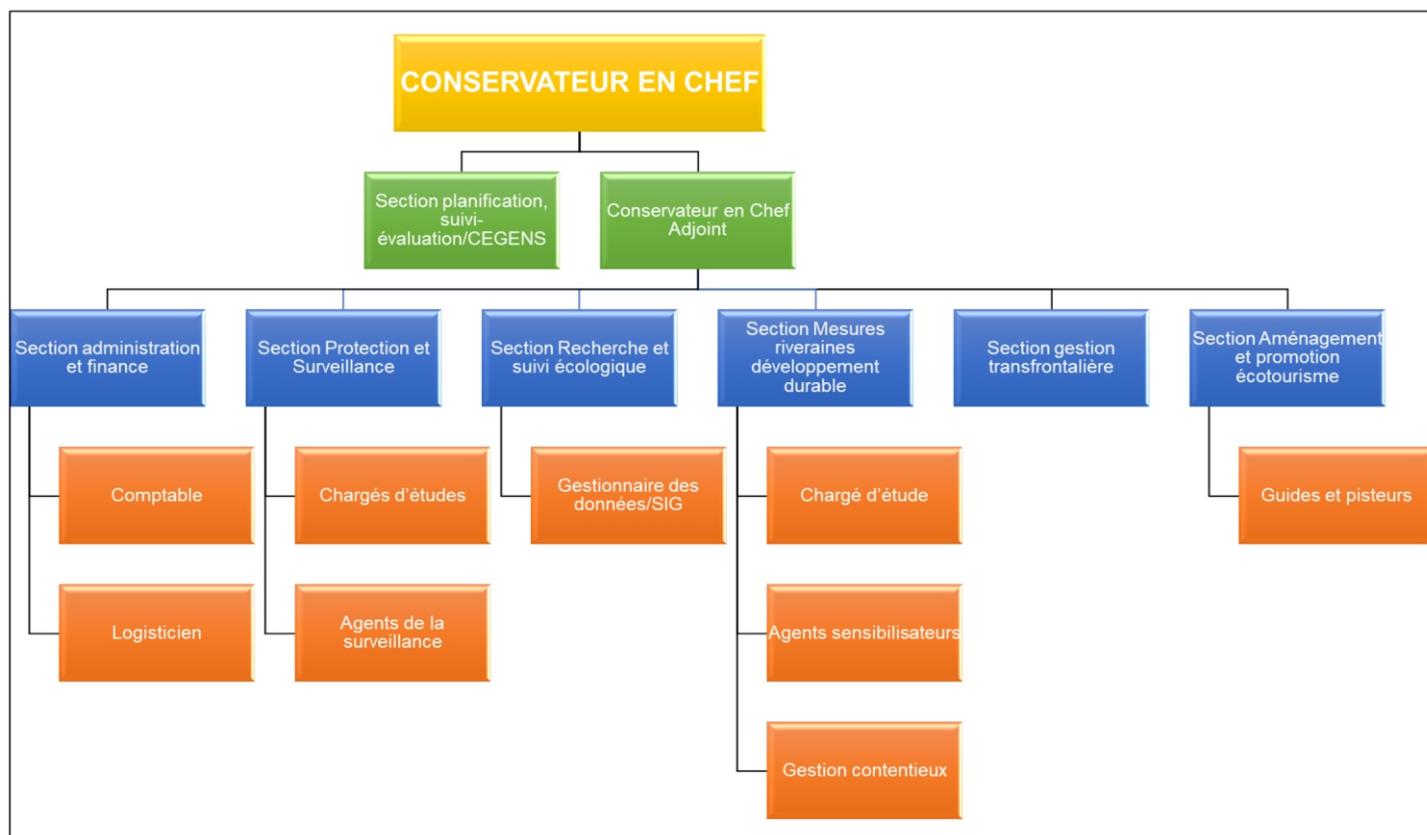


Figure 6 : Nouveau organigramme de gestion de la RBMN

**Tableau 20** : Besoin en effectifs du personnel pour la RBMN

Fonctions	Effectifs adéquats	Effectifs réels	Différences à combler
Conservateur en Chef	1	1	0
Conservateur en Chef Adjoint	1	0	1
Section planification, suivi évaluation	4	0	4
Section administration et finance	5	2	3
Section protection et Surveillance	150	63	87
Section recherche scientifique et suivi écologique	4	0	4
Section mesures riveraines et développement durable	3	1	2
Section gestion transfrontalière	3	0	3
Section Aménagement et promotion de l'Écotourisme	4	1	3
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>68</b>	<b>107</b>

**Justification du personnel supplémentaire :**

- Le Chef de site adjoint assistera le chef de site dans la gestion et la coordination des activités
- Vu sa taille, il est important que la RBMN soit subdivisé en sept secteur opérationnel
- Chaque section pour mieux fonctionner nécessite un chef de section qui joue le rôle de conception et de suivi et évaluation de son équipe de terrain il sera secondé des agents installés dans les secteurs pour garder une permanence et collecter journalièrement les données et les transmettre au quartier général pour analyse et prise de décisions à temps. L'idée étant d'avoir sept secteurs opérationnels
- Les agents de la section recherche et suivi écologique seront chargé chacun de la collecte des données de son secteur et le transmettre au quartier général pour la compilation générale dans une base de données mise en place à cet effet ;
- Les agents de la section mesures riveraines et développement durable sont des animateurs (vulgarisateurs) qui resteront de façon permanente dans les secteurs pour faire large diffusion des messages de sensibilisation animation vulgarisation et conscientisation et servir de relais entre la réserve (bureau du site) et les communautés
- Les agents de la section Aménagement et promotion de l'écotourisme seront formés comme guides et pisteurs pour accompagner les visiteurs dans la réserve ;
- Les agents de la section Planification, suivi évaluation se chargeront du suivi-évaluation de la programmation mensuelle et trimestrielle, l'autre se chargera de la compilation des données de suivi écologique via le smart et l'autre se chargera de la compilation des rapports techniques et les traduire en rapport administratives pour le chef de site.
- Pour les conservateurs, il se voit bien que le nombre actuel ne pourra pas permettre une bonne rotation des agents dans les postes et aussi la prise des repos et congé. Actuellement dès que la patrouille est lancée tous les conservateurs sont déployés sur le terrain aucune équipe qui fait la base arrière au poste. Au niveau du Quartier général il manque une équipe forte d'intervention rapide dont le rôle est de renforcer les autres équipes déployées en cas de besoin. Aucun système de sentinelle et sécurité de la base n'est efficacement opérationnelle faute d'un effectif important. Si le tourisme doit démarrer il faudra des équipes de sécurisation des touristes.

### 4.2.3. Partenariat et Finances

Les principaux partenaires financiers actuels de la RBMN sont :

- Union Européenne/ UNOPS à Travers le projet PAPFor, dans le cadre du 11ème FED-PIR-AO, un soutien financier de 20 millions d'euros financé par l'union Européenne pour un Programme d'Appui pour la Préservation des écosystèmes Forestiers (PAPFor). Ce programme vise la conservation de cinq paysages forestiers transfrontaliers dont quatre entre la Guinée, la Sierra-Leone, le Liberia et la Côte d'Ivoire, et un au Nigeria. Il comprend deux composantes importantes à savoir, une meilleure gestion des aires protégées intégrées et connectées dans leurs territoires riverains et une meilleure coopération sectorielle régionale.
- Banque mondiale, appui à la réalisation des activités de surveillance de suivi écologique et la dotation des équipements, infrastructures et matériels de travail à la RBMN à travers le Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnementale (PGRNME).
- Banque Africaine de Développement (BAD), appui le site dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental de la route sous régionale Lola (Guinée) - Danané (Côte d'Ivoire).
- UNESCO/ UICN, appui le site dans la réalisation des projets d'urgences tels que les réunions et ateliers des Etats partis Guinée Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre des mesures correctives pour le maintien de l'état de conservation de la VUE des Monts Nimba.
- Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG), accompagne la Direction du CEGENS dans le cadre de la réalisation des activités de surveillance, de la gestion des feux et dotation en équipements de protection individuel.

# **TITRE IV : MESURES DE GESTION**



# CHAPITRE V :

# DIAGNOSTIQUE DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA RBMN ET ORIENTATIONS DE GESTION

## 5.1. Justification et enjeux de la conservation

Après l'analyse croisée de deux évaluations IMET dans l'intervalle de trois ans, les résultats ont montré qu'il existe cinq domaines prioritaires suivants dans lesquels la RBMN doit mettre un accent particulier pendant la mise en œuvre de ce PAG. Il s'agit des domaines d'intervention suivants :

- La Gouvernance et les relations transfrontalières,
- La protection et l'intégrité de la réserve,
- Les aménagements et les équipements,
- La recherche scientifique et le suivi biologique, et
- Les mesures riveraines,
- Suivi et évaluation.

L'exercice d'évaluation SWOT a été également fait pour dégager les actions clefs par rapport à chaque domaine qui nous ont fait ressortir les problèmes principaux suivants :

- Faible implication des parties prenantes dans la gouvernance et irrégularité des rencontres transfrontalières,
- Insuffisance financière et manque de coordination des partenaires,
- Recrudescences des menaces (braconnage de toutes formes) sur la biodiversité de la réserve,
- Insuffisance et vétusté des infrastructures et équipements favorisant l'absentéisme et l'irrégularité des agents au service,
- Dispersion des données scientifiques de la réserve à cause de l'absence d'une base de données centralisée,
- Manque d'alternatives et des activités de développement porteuses en faveur des communautés riveraines laissant ces dernières effectuer une forte pression sur les ressources de ces problèmes ci-haut énumérés, les programmes de gestion suivants seront mis en œuvre dans la réserve.

## 5.2. Vision de la RBMN

La Réserve de Biosphère des Monts Nimba a pour vision :

**« Assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du site en maintenant son intégrité écologique et en instaurant une gestion participative des ressources naturelles dans les écosystèmes de la RBMN et ceux transfrontaliers afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique pour le bien-être des communautés locales, nationales et internationales ».**

## 5.3. Mission du PAG

La mission du PAG est « **d'assurer la protection de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba pour qu'elle joue son rôle dans toutes ses zones (aire centrale, zone tampon et zone de**

**développement) en collaboration avec toutes les parties prenantes nationales, transfrontalières et internationales en faveur des générations présentes et futures ».**

Pour atteindre la vision de la RBMN, la mission du PAG doit se traduire dans les grandes actions suivantes :

- Le retrait de la RBMN de la liste des sites du Patrimoine Mondial en péril ;
- L'organisation structurelle et l'engagement des personnes qualifiées et bien formées pour piloter la gestion partagée de la RBMN ;
- Le maintien de l'intégrité écologique de la RBMN et de ses fonctions et valeurs dans le respect des exigences de son statut classement et de son type de gouvernance ;
- La préservation de la qualité de ses écosystèmes forestier et aquatique de sorte à maintenir des populations animales et végétales viables dans des états écologiquement stables en vue notamment de la conservation de la biodiversité, de la production agricole durable et de la valorisation des potentialités touristiques ;
- Le développement d'activités de recherche et de suivi biologique pour une meilleure connaissance des potentialités de la RBMN en vue d'orienter sa gestion ;
- La valorisation des produits forestiers ligneux et non-ligneux en vue de réduire la pauvreté des communautés riveraines ;
- La valorisation du savoir traditionnel des communautés riveraines ;
- L'implication des communautés locales dans la gouvernance de la RBMN pour une appropriation et une implication dans la durabilité des actions ;
- L'application du principe d'équité en vue de la redistribution des revenus au niveau des populations locales ;
- L'éducation environnementale des populations notamment les femmes et les jeunes ;
- L'ouverture sans discrimination, à la coopération avec tous les partenaires nationaux et internationaux ;
- Le renforcement du mécanisme de coordination des activités des acteurs partenaires à travers un comité de coordination opérationnel « CCO » pour assurer une transparence dans la circulation d'un bon flux d'information ;
- L'implication de la RBMN dans les mécanismes de coopération sous régionale, régionale et le développement de la coopération transfrontalière ;
- Contribuer à la séquestration du carbone à travers un programme spécifique de lutte contre le réchauffement climatique.

#### **5.4. Cadre de gestion environnementale et sociale**

Pour prévenir et atténuer les susceptibles dommages sur l'environnement et sur les personnes en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans la gouvernance de la RBMN, les questions environnementales et sociales feront l'objet d'un suivi à toutes les étapes de ce plan d'aménagement et de gestion (élaboration, consultations, mise en œuvre, suivi et évaluation) comme le recommande le cadre sur les politiques de la Banque Mondiale, de l'UNESCO et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Un cadre de gestion environnementale et sociale / Environmental and Social Management Framework (ESMF) sera mis en place pour s'assurer que les impacts environnementaux et sociaux néfastes sont évités ou correctement atténués et compensés.

# **TITRE IV : PROGRAMME DE GESTION ACTIVITÉS ET COUTS.**

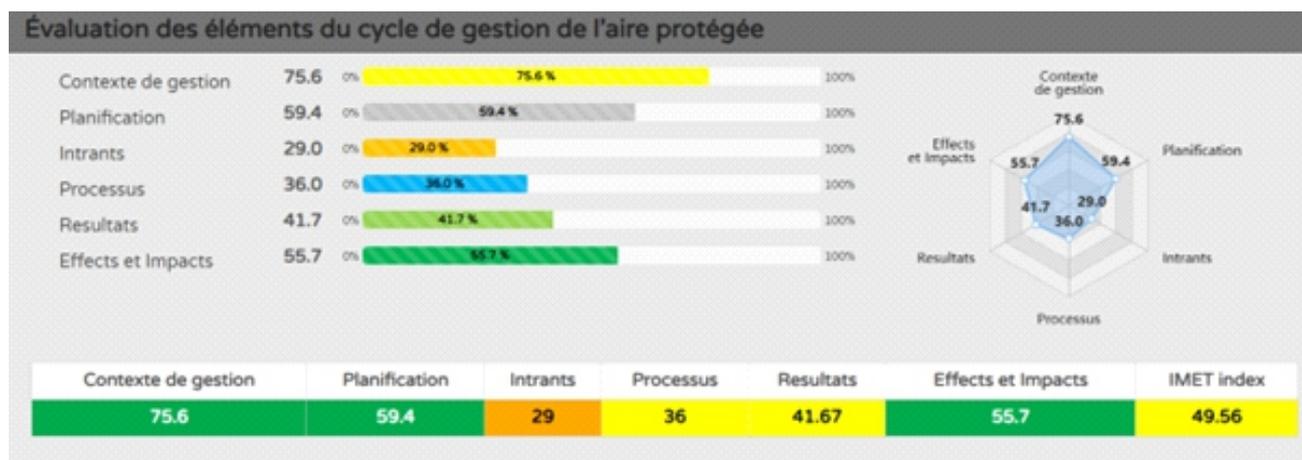


# CHAPITRE VI : PROGRAMME DE GESTION, ACTIVITÉS ET COÛTS

Ce Plan d'Aménagement et de Gestion d'une durée de 10 ans s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) de la Guinée et du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022, de la mise en œuvre des conventions sur la diversité biologique (CDB), du plan stratégique de Nagoya et des objectifs d'Aichi (2011-2020) sur la conservation de la diversité biologique. Dans son pilier 4, le PNDES cible entre autres de renforcer la gestion durable du capital naturel de la Guinée.

Pour y arriver et selon l'Accord de Kunming-Montréal, cela implique une meilleure gestion des ressources naturelles et la protection des écosystèmes. Un exemple en est l'objectif de la COP 15 de Montréal tenue le 19 décembre 2022, au cours de laquelle les ministres de près de 200 pays ont réussi à aboutir à un accord mondial sur la biodiversité. Ils ont adopté un nouveau cadre mondial visant à enrayer le déclin de la biodiversité d'ici à 2030. Parmi les objectifs phares, il y a la préservation de 30% des terres et des mers, une hausse des financements Nord-Sud ou encore la réduction des pesticides.

Les résultats de l'analyse de l'efficacité de gestion confrontés aux réalités de terrain ont décliné 9 objectifs stratégiques de gestion qui orientent neuf (9) programmes de gestion de ce PAG. Des résultats attendus et les activités y afférentes aux différents objectifs stratégiques ont été élaborés en fonction des résultats de l'analyse susnommée. Pour une meilleure mise en œuvre de ces activités, des principes directeurs ont été élaborés.



**Figure 7** : Efficacité de gestion de la RBMN 2023

Comme le démontre le graphique, l'évaluation de l'efficacité globale de gestion est à 49.56% au jour de l'élaboration de ce plan d'aménagement et de gestion. Cette situation impose des actions d'envergure pour relever la gestion de la RBMN. Ces actions concernent, en même temps et presque toutes les étapes de gestion dont la planification ; les intrants ; le processus de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ; le leadership interne ; la gestion des valeurs de la RBMN; la surveillance et l'application de la loi. Un bon système de suivi évaluation pour mieux capitaliser les résultats et impact est aussi une obligation.

Ces actions d'envergure sont regroupées dans les 9 programmes de gestion suivants :

- Programme : Environnement politique, social et institutionnel
- Programme : Administration et finances
- Programme : Protection et intégrité de la réserve
- Programme : Logistique et Infrastructures (services généraux)
- Programme : Gestion transfrontalière des ressources naturelles
- Programme : Recherche scientifique et suivi biologique
- Programme : Conservation communautaire (mesures riveraines)
- Programme : Promotion de l'Ecotourisme
- Programme : Information, Education et Communication (IEC).

# 6.1. PROGRAMME : ENVIRONNEMENT POLITIQUE, SOCIAL ET INSTITUTIONNEL



## Buts opérationnels

- Application stricte du statut de réserve de Biosphère
- Retrait de Nimba dans la liste des patrimoines mondiales en périls
- Respect par les parties prenantes des trois zones de la Réserve
- Signatures des accords entre les gestionnaires et les communautés riveraines
- Initiations des activités génératrices des revenus en faveur des communautés compatibles avec la conservation des ressources naturelles
- Régler les conflits et plaintes entre les parties prenantes selon les dispositifs mise en place de façon consensuelle.

## Contexte du programme Environnement politique, social et institutionnel

Ce programme a deux sous-programmes à traiter à savoir :

- le sous-programme gouvernance partagée et développement local ; et
- le sous-programme zonage et unités de gestion.

L'implication des parties prenantes, par respect de la catégorie 6 à laquelle appartient la RBMN, le statut international qu'il a acquis de l'UNESCO (Réserve de Biosphère) et le type de gouvernance partagée auquel les communautés et les gestionnaires de la RBMN se sont engagés de respecter doit être effectif si nous voulons atteindre l'objectif assigné. Il faudra aussi assurer et cela de façon la plus efficace possible, qu'une consultation des parties prenantes et la mise en œuvre de toutes ses recommandations ne soit pas interrompue.

Des groupements villageois existent dans certains villages mais nécessitent non seulement un renforcement des capacités mais aussi une restructuration et une organisation.

L'analyse de l'aspect implication des parties prenantes effectué par l'outil IMET à travers l'approche d'analyse en Mai 2023 présente des forces majeures, des pressions, des impacts et des réponses (FPEIR) comme indiqués dans le tableau 21.

**Tableau 21** : Evaluation FPEIR - Implication des parties prenantes

<b>Etat Précédent</b>	<b>Causes majeures</b>	<b>Impact</b>	<b>Etat Actuel</b>	<b>Réponse</b>	<b>Etat Souhaité</b>
Manque de stratégie formelle d'appui aux communautés	Manque de synergie entre partenaires à ce sujet	Difficultés d'évaluer l'impact des actions ponctuelles de développement sur la protection	Manque de stratégie formelle d'appui aux communautés	Faire une consultation communautaire Elaborer la stratégie d'intervention chez les communautés	Les communautés s'approprient de la protection de la RBMN et y contribuent de façon efficace
Faible implication d'autres services	Manque ou faible motivation Faible sensibilisation	Destruction des ressources naturelles Augmentation des menaces	Faible implication d'autres services	Organisation des séances de sensibilisation Appuyer la mise en place d'une commission interservices étatiques et autres	Les autres services étatiques et non étatiques contribuent à la protection de la RBMN
Manque d'études de base pour évaluer l'impact des interventions de la réserve sur les conditions de vie des communautés		Difficultés de juger les actions à impact sur l'amélioration des conditions de vie des communautés	Manque d'études de base pour évaluer l'impact des interventions de la réserve sur les conditions de vie des communautés Faibles actions de développement durable	Mener des études de base (BNS) sur le bien être des communautés avant et après chaque phase d'intervention Accompagner les communautés à initier des actions de développement	Le lien entre les actions de développement et la protection de la RBMN est harmonisé

- **Sous-programme Gouvernance partagée et contribution au développement local des riverains**

Objectif du sous-programme Gestion partagée et développement local :

**« La conservation et la restauration de la RBMN sont assurées en collaboration avec les communautés et autres parties prenantes et en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie ».**

L'implication des communautés est un aspect sur lequel il faudra attacher une grande importance. Il en est de même que pour la coordination des partenaires dans un système intégré de gestion.

Une consultation communautaire aura lieu dans la mise en œuvre de ce présent PAG qui impliquera l'ensemble des parties prenantes jusque dans les villages concernés. Cette approche consistera à conférer un rôle à ces populations afin de les responsabiliser dans une nouvelle gestion de leur espace, de leur territoire favorable certes à l'amélioration de leurs moyens d'existence mais surtout compatible avec la conservation de la biodiversité de la RBMN. L'analyse de leurs pratiques sur ce territoire et des effets en découlant ainsi que des propositions réalistes pour sa gestion ou son aménagement seront des grandes priorités.

Le programme de gestion concernant la gouvernance va décortiquer et mettre en place une stratégie qui permette l'implication totale et l'appropriation de la conservation de la RBMN, par tous, comme bien public de l'Etat bénéfique à tous et qui mérite leur soutien. Il ne sera pas oublié dans la liste des parties prenantes, les institutions de recherche (IREB et SSMN, les acteurs de la société civile ; ceux luttant pour la défense de droits de l'homme ; la police ; la gendarmerie tout en veillant sur la définition des rôles de chacun de ses parties prenantes.

Il faudra à effet :

- Mettre en place un mécanisme de dialogue et de formation qui permette aux communautés de s'approprier la gestion durable des ressources et la protection de la RBMN;
- Assurer un lien entre toute activité à appuyer avec la conservation pour un développement durable ;
- Encourager et rendre fonctionnelle les structures de concertation à la base qui incluent en leur sein toutes les parties prenantes ;
- Participer à l'élaboration des Plan de développement local des entités concernées qui canaliseront toutes les contributions aux actions de développement dans les villages riverains dans le respect strict et l'esprit d'un plan d'utilisation durable de l'espace.

**Principes directeurs :**

- Toutes les activités à appuyer doivent émaner des plans de développement local validés par les entités concernées. La volonté doit venir du bénéficiaire direct et celui qui réalise l'activité (*Bas en haut et non du Haut en bas*).
- Convenir et suivre, avec les communautés, les directives d'accès aux ressources naturelles.
- Ces activités doivent être profitables économiquement aux bénéficiaires et compatibles avec le développement durable (un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures). Autrement dit les activités de développement à appuyer doivent être compatibles à la conservation.
- L'aspect genre, les couches vulnérables et l'équité devront être considérés avec une attention particulière et soutenue.
- La gestion des plaintes devra retenir l'attention de tous les acteurs.
- L'expérience lors de la consultation communautaire a prouvé que si les équipes ne se mettent pas ensemble, des conflits naissent même là où ils ne sont pas attendus. Aussi un manque de concertation où les plaintes sont déposées et traitées en toute transparence

exacerbe certaines situations jusqu'à opposer les conservateurs aux communautés et vice-versa. Pour ce faire il faudra absolument mettre en place un mécanisme de gestion de plaintes.

- Le bénéficiaire est formé en gestion, comptabilité, technique, suivi, planification, développement organisationnel, etc.
- Un système de suivi évaluation des bénéficiaires est mis en place dès le début l'activité
- Dans toute transparence et esprit de dialogue gérer la zone tampon avec les communautés dans le respect strict de la liste des activités conformes à l'utilisation durable
- La réaliser les activités autorisées dans la zone tampon selon l'esprit des Directives d'Accès aux Ressources Naturelles « DARN » élaborés en parfaite collaboration avec les populations riveraines.

**Tableau 22** : Perception et analyse des conflits RBMN-Populations : causes et pistes de solutions.

Identification des conflits	Activités	Causes	Pistes de solution
<b>Accès aux ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chasse</li> <li>- Agriculture</li> <li>- Et autres activités de développement</li> </ul>	Manque Alternative aux ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les PDL reprenant les alternatives</li> <li>- Développement des activités génératrices des revenus</li> <li>- Elaborer un plan judicieux d'utilisation des espaces</li> </ul>
<b>Utilisations non durables des ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation du sable</li> <li>- Pêche</li> <li>- Piégeage</li> <li>- Culture sur les coteaux</li> <li>- Chasse</li> <li>- Exploitations illégales de bois</li> <li>- Entretien des plantations</li> <li>- Carbonisation</li> <li>- Exploitation illégale des PFNL</li> </ul>	Faible revenu des communautés (pauvreté)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les codes en vigueur en République de Guinée ;</li> <li>- Sensibiliser les communautés riveraines ;</li> <li>- Promouvoir les méthodes culturales durables (agriculture intensive) ;</li> <li>- Vulgariser l'utilisation des foyers améliorés.</li> </ul>
<b>Méfiance et manque de confiance</b>	Réticence des communautés en la politique de maintien de l'intégrité écologique et de la conservation de la diversité biologique du Nimba	L'accroissement démographique ; Rareté des espaces de culture	Encourager la cogestion ; Intégrer la gestion dans les PDL ; Organiser des voyages d'échanges d'expériences des leaders communautaires dans d'autres sites
<b>Faible communication et désinformation</b>		Dialogue faible entre gestionnaires du site et autres parties prenantes	Ouvrir des canaux de communication entre les gestionnaires de la RBMN et les communautés ;
<b>Conflit de cohabitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agression des aires centrales</li> <li>- Braconnage</li> <li>- Intrusion frauduleuse dans les Aires centrales</li> <li>- Destruction des cultures</li> <li>- Attaque physique</li> </ul>	Conflit homme-faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer une stratégie de résolution des conflits</li> <li>- Mettre en place un système de refoulement</li> <li>- Promouvoir des AGR</li> <li>- Renforcer les mesures de protection des habitats</li> </ul>
<b>Conflits liés aux limites</b>	Empiètements agricole et urbanisation anarchique	Méconnaissance des anciennes limites	Démarquer physiquement des limites de façon participative avec les communautés riveraines
<b>L'exploitations minières dans</b>		Existences des sociétés minières	Faire respecter les conventions, protocoles,

## Résultats attendus du sous-programme Gouvernance partagée et développement local :

### R.1. Toutes les parties prenantes participent activement et plaident en faveur de la RBMN ;

#### Activités

- Mettre en place un groupe consultatif impliquant les acteurs à tous les niveaux
- Sensibiliser tous les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve
- Organiser des rencontres trimestrielles entre les institutions en charge de la conservation
- Elaborer un protocole de travail entre les institutions en charge de la conservation
- Consultation entre les parties pour définir les clauses de protocole de travail avant validation.

**Tableau 23** : Cadre de suivi-évaluation de l'implication et de l'appropriation de la protection de la RBMN par les communautés

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Nbre de conventions signée entre les communautés et les gestionnaires de la RBMN	Protocole d'accord/Convention	Annuel	Direction Générale /CEGENS
Nbre des structures communautaires de base appuyées	Protocole d'accord	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre des membres formés	Module des formations ; Rapports	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre d'AGR identifiées	Etudes socioéconomiques	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre d'AGR appuyées	Protocole d'accord	Annuel	Chargé des mesures riveraines

### Résultat 4.2. : Un programme de développement socioéconomique lié à la gestion durable des ressources naturelles est mis en œuvre dans la zone de transition

#### Activités

- Appuyer à l'élaboration des plans d'utilisation des terres pour les groupements des villages riverains
- Elaborer une stratégie de gouvernance fonctionnelle de la RBMN y inclus l'aspect genre, couches vulnérables et équité.
- Participer à l'élaboration des plans de développement local des communautés ;
- Appuyer la mise en œuvre des plans de développement local conforme aux objectifs de conservation de la réserve.

**Tableau 24** : Cadre de suivi de la contribution de la RBMN au développement des communautés riveraines.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Stratégie de gouvernance fonctionnelle	Document de la stratégie	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre des plans de développement local validé	Plan de développement local	Annuel	Chargé des mesures riveraines
Nbre d'activités appuyées du PDL	Visite terrain et Rapports d'activités	Périodique	Chargé des mesures riveraines
Plans d'utilisation des terres élaborés participatif	Documents des PUT	Annuel	Chargé des mesures riveraines

#### - Sous-programme Zonage

**Objectif : « Les différentes zones sont gérées selon les directives d'une Réserve de Biosphère en parfaite collaboration avec toutes les parties prenantes »**

L'établissement d'une réserve de biosphère représente de toute évidence un véritable défi, celui de mettre en place un mécanisme participatif approprié, par exemple un comité, chargé de planifier et de coordonner toutes les activités qui se déroulent sur le site. C'est cette dimension humaine qui confère aux réserves de biosphère leur spécificité, c'est-à-dire que leur gestion représente une sorte de "pacte" entre les populations locales et la société dans son ensemble. Sa gestion est donc différente de celle d'une forêt classée.

Cette approche d'implication totale de toutes les parties prenantes à la gestion d'une réserve de biosphère exige **des règles de gestion ouvertes, évolutives et adaptables**. Aussi, elle requiert **persévérance, patience et imagination**. C'est une approche qui met les populations locales en meilleure position pour faire face aux pressions politiques, économiques et sociales extérieures qui seraient susceptibles d'affecter les valeurs écologiques et culturelles de la Réserve.

Pour Nimba qui est une réserve de Biosphère, le zonage est un outil de planification qui lui permet, comme d'ailleurs, toutes les Réserves de Biosphère du monde, d'identifier les zones dans lesquelles certains types d'activités peuvent se faire de manière optimale afin que les objectifs de l'aire protégée soient atteints.

Le plan de zonage de la réserve de Nimba tient compte des aspects suivants :

- o *Le statut juridique de la Réserve ;*
- o *Les zones particulièrement importantes pour la protection de la faune et la flore ;*
- o *Les zones particulièrement propices à la recherche ;*
- o *Les opportunités récréatives et touristiques ;*
- o *La localisation des menaces.*
- o *La zone minière (enclave).*

- **Les aires centrales :**

Les aires centrales sont strictement protégées et interdites à toutes activités humaines, sauf dans un but scientifique ou dans le cadre d'opérations d'aménagement autorisées par le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable. Elles doivent être gérées de manière durable afin d'atteindre les objectifs de conservation et de développement

durable. Ces aires doivent permettre d'assurer la conservation de la biodiversité et la préservation des espèces animales et végétales, des écosystèmes fragiles et des habitats menacés ou en voie de disparition.

- **L'aire centrale des monts Nimba (12 540 ha),**

Cette aire centrale, site du Patrimoine Mondial, englobe la partie guinéenne de ce massif montagneux hormis la zone d'exploitation minière (1 550 ha) située dans la zone tampon. Elle est constituée d'un ensemble de hauts sommets tels que : Richard Mollard (1 752 m), Sempéré (1 650 m), Pierre Richaud (1 611 m), Leclerc (1 568 m) et les Monts des Génies (Lamotte) (1 531 m). Cette zone qui fait partie des sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité des écosystèmes forestiers du Golf de Guinée présente des diversités floristiques et fauniques exceptionnellement riches.

- **L'aire centrale des collines de Bossou (320 ha),**

Elle est constituée d'un ensemble de collines (encore appelées collines des chimpanzés) de faible altitude entourée par des savanes. A l'exception de la colline de Gban qui est couverte par une forêt secondaire évoluée avec quelques reliques de forêts de basse et de moyenne altitudes, aucun flanc ou sommet de colline n'est épargné par les activités agricoles et de chasse. Cependant, il faut mentionner que les chimpanzés sont sacrés pour les habitants de Bossou et jouissent à cet effet d'une protection traditionnelle. Un projet de corridor vert et de suivi de ces primates est entrepris conjointement par les gouvernements Japonais et Guinéen, représentés respectivement par les institutions KUPRI et IREB, visant à relier les forêts de Bossou à celle du Nimba au niveau des villages de Nion et Seringbara, ceci dans l'espoir qu'il serve de couloir de migration boisé aux chimpanzés et autres espèces de faune.

- **La forêt classée de Déré (8 920 ha)**

Elle est une forêt transfrontalière limitée à l'Est par la frontière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire, autrefois a subi une influence anthropique très prononcée avec une dégradation de près de 90% de la forêt. Il a fallu à ce sujet une forte implication de l'Etat et des partenaires (UNOPS) ainsi que la collaboration avec le gouvernement ivoirien pour déguerpir de cette forêt les occupants illégaux. Cependant, malgré cette importante dégradation de la végétation, la zone de Déré contient en plus ces îlots forestiers quelques reliques des plaines de basse altitude, de forêts d'altitudes, des collines, de forêts marécageuses et de forêts secondaires qui abritent encore une richesse floristique et faunique d'importance pour la conservation.

- **La zone tampon (35 140 ha) :**

C'est une zone où les activités sont strictement contrôlées et fait l'objet d'une surveillance accrue afin d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. L'exploitation des produits forestiers, la chasse et la pêche sont strictement réglementées, ainsi que l'usage des feux pour les défrichements. Elle est conçue comme une zone d'expérimentation pour le développement de nouvelles méthodes de culture et l'apprentissage du petit élevage, la promotion des pépinières et des plantations forestières. La zone tampon couvre une superficie de 35 140 ha, y inclus la zone d'exploitation minière et compte près d'une vingtaine de villages dont les populations vivent de l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche et de la cueillette. La plupart des villages frontaliers ont enregistré dans le passé un afflux de réfugiés qui ont exercé une très forte pression sur la biodiversité et les écosystèmes forestiers.

- **L'aire de transition ou zone de transition (88 280 ha) :**

Aussi appelée aire de coopération se prolongeant à l'extérieur de la réserve de biosphère, elle est plus vaste (88 280 ha) et abrite la plupart des villages de la région des Monts Nimba. Cette aire fortement dégradée qui subit une très grande pression humaine sert de support de développement des activités pilotes initiées dans la zone tampon. C'est là que les populations locales, les organismes chargés de la conservation, les scientifiques, les associations, les groupes culturels, les entreprises privées et autres partenaires doivent œuvrer ensemble pour

gérer et développer les ressources de la région de façon durable, au profit des populations qui vivent sur place. Compte tenu du rôle important que les réserves de biosphère doivent jouer dans la gestion durable des ressources naturelles dans les régions où elles sont situées, les aires de transition présentent un grand intérêt pour le développement socio-économique régional. Pour mieux y œuvrer, il faudra, avec toutes les parties prenantes, élaborer un plan d'utilisation de terre après une bonne étude d'occupation des sols.

### Principes directeurs

- Gérer la zone tampon avec les communautés dans toute transparence et esprit de dialogue et le respect strict de la liste des activités conformes à l'utilisation durable ;
- Réaliser les activités autorisées dans la zone tampon selon l'esprit des Directives d'Accès aux Ressources Naturelles « DARN » élaborés en parfaite collaboration avec les populations riveraines ;
- Assurer que les Plans d'Utilisation des Terres répondent aux exigences de développement durable.

### R.2. Les activités transfrontalières définies conjointement sont régulièrement menées en collaboration avec les organisations nationales des pays frères (Liberia et Côte d'Ivoire)

#### Activités

- Mettre en place un comité consultatif tripartite
- Organiser des rencontres semestrielles entre les pays frontaliers Guinée- Liberia- Cote d'ivoire) en fin de définir des plans d'actions communes et d'en assurer le suivi

**Tableau 25 :** Cadre de suivi-évaluation du respect de la Zone Tampon.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Un comité tripartite mis en place et fonctionnel	Réunions de concertation	Année 1	DG/CEGENS
Nombre des réunions organisées	Rencontres de concertation	Semestrielle	DG/CEGENS

### R.3 Les institutions de recherche scientifique qui opèrent dans la réserve travaillent en synergie

#### Activités

- Créer une base de données pour une gestion des résultats issus des recherches ;
- Mettre en place une équipe de gestion des données qui émanent des parties prenantes ;
- Former une équipe de recherche regroupant les compétences des trois Institutions (CEGENS, IREB, SSMN) ;
- Créer un site web pour les résultats de Recherche scientifiques aux Monts Nimba.
- Organiser des ateliers de formation pour le renforcement de capacité des chercheurs des parties prenantes ;
- Diversifier la recherche pour une bonne connaissance des espèces animales et végétales de la RBMN.

**Tableau 26** : Cadre de suivi de la recherche scientifique.

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Une base de données est fonctionnelle	Recrutement d'un expert	Année 1	Chargé de suivi écologique
Une équipe de gestionnaires est mis en place et formé	Séances de formations	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Un site Web est fonctionnel	Recrutement d'un consultant	Année 1	Chargé de suivi écologique
Nombre des ateliers de formation réaliser	Séances de formation	Mensuelle	Chargé de suivi écologique

## 6.2. PROGRAMME : ADMINISTRATION ET FINANCES



## Buts opérationnels

- Gestion du personnel de la RBMN selon les recommandations de l'audit institutionnel du MEDD et d'autres dispositions ;
- Mise en place d'un système d'évaluation de la performance du personnel et d'un mécanisme de motivation individuelle et collective ;
- Suivi d'un plan de formation ;
- Application des manuels de procédures administratives, financières et comptables ;
- Application des conditions de travail à la mesure du statut international du site (Réserve de Biosphère) ;
- Application du règlement intérieur de la RBMN.

## Contexte du programme de gestion administrative et financière

En analysant la taille, le statut et la configuration de la Réserve, on constate que l'effectif du personnel est insuffisant. Aussi certaines sections restent sans responsables et ceux en place ainsi que le chef de site ne disposent pas des fiches de postes communément appelés termes de références. La formulation et l'application du nouvel organigramme tel que contenu dans le présent PAG deviennent une nécessité de premier ordre.

## Principes directeurs

Les six principes directeurs de Robillard (2003) sur lequel repose l'objectif stratégique de renforcement du système de gestion administrative et financière sont choisis par les gestionnaires de la RBMN. Il s'agit notamment de la :

- Reconnaissance de l'imputabilité comme le fondement d'une bonne gouvernance en assumant la responsabilité de ses décisions et de ses actions.
- Transparence dans la gestion administrative et financière.
- Mise sur pied d'un nouveau Cadre de Responsabilisation de Gestion (CRG) qui :
  - servira d'outil pour assurer la surveillance globale et l'imputabilité «accountability» ;
  - aidera la RBMN à déterminer le niveau de flexibilité approprié pour chaque responsable ;
  - repérera les secteurs où il y a lieu de s'inquiéter et où des mesures correctives doivent être apportées ;
  - visera à évaluer l'efficacité de gestion dans les secteurs suivants : ressources humaines, imputabilité, gestion financière, valeurs et éthiques.
- Optimisation des ressources en créant un cadre permettant de réaffecter les fonds existant vers les priorités les plus pressantes de façon appropriée, sur une base régulière et continue, tout en évitant un pilotage à vue.
- Reconnaissance du renforcement des capacités comme meilleure façon d'assurer des services de haute qualité et une gestion efficace par :
  - le recrutement des meilleurs agents ;
  - la mise à leur disposition de bons outils de gestion ainsi qu'un milieu de travail favorable, productif et positif ;
  - l'apprentissage et le développement des compétences de base.
- Mise en place de mécanismes de divulgation (dénonciation et encouragement à dire la vérité sans crainte de représailles) des actes fautifs, des méfaits et même de criminalité comme cela se fait déjà dans les administrations des pays comme le Canada, la Nouvelle- Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni.

### 6.1.1. Ressources financières et matérielles

En plus des salaires octroyés par le Gouvernement aux agents de la RBMN, le site reçoit des appuis des partenaires techniques et financiers suivants :

**Tableau 27** : Partenaires d'appui à la gestion de la RBMN.

<b>Administration publique</b>	<b>Institutions Internationales et ONG</b>	<b>Compagnies Minières</b>
Toutes les Directions techniques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Le Ministère des Mines et Géologie ; Le Ministère des Affaires Etrangères ; Le Ministère de l'Administration du Territoire et des Collectivités Décentralisées ; Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; Les Services de Défense et de Sécurité (SDS).	UNESCO; UICN; Bureau International du Patrimoine mondial ; Union Européenne ; UNOPS, PNUD; Banque Mondiale ; FEM ; ONGs et Autres.	Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG) aux monts Nimba ; Nimba Développement Company (NDC) ; Rio Tinto/Simfer au Simandou sud ; Winning Consortium Simandou (WCS) au Simandou nord et ; Partenaires de terrain des miniers ; SIMHA.

Faute d'un service comptable et financier ainsi qu'un service logistique, il a été difficile de pouvoir dégager le bilan financier et matériel de la RBMN ainsi que la proportion en terme de pourcentage des différents appuis reçus des partenaires ci-haut cités. Il faudra rapidement réorganiser l'organigramme du chef de site en lui dotant d'un service des finances pour un meilleur suivi et documentation des aspects financiers et matériels.

Même les appuis du Gouvernement n'ont pas été quantifiés par manque de traçabilité au niveau du site parce que les salaires sont directement versés dans les comptes bancaires des agents qu'il a été difficile aux gestionnaires de la RBMN de savoir les montants globaux de la subvention de l'Etat. Il faudra arriver à dégager les apports du gouvernement dans les finances de la RBMN pour mieux élaborer les états financiers de cette réserve. Pour ce faire le plan d'affaire devient une grande priorité afin de dégager le vrai budget de la RBMN, les sources de financement potentiels et comment combler le gap financier.

Quant aux sources de financement et l'audit des comptes, bien que connaissant les sources de financement, il est difficile de chiffrer les appuis des partenaires pas seulement puisque le service financier est absent au site mais puisqu'aussi certains partenaires exécutent eux-mêmes leurs budgets alloués aux sites. Il faudra rompre ce système pour enrayer l'opacité dans la gestion financière. Ce PAG se voudra mettre en place un système de traçabilité qui permettent toute transparence et bonne gestion des fonds reçus suivant une planification annuelle élaborée à travers le comité de coordination du site.

Un travail de taille se fera pour aider à la RBMN à définir des mécanismes de financement. Il est projeté de mettre en place un tourisme professionnel comme source de financement mais il faudra initier d'autres mécanismes pour des fonds plus durable comme le processus REDD (vu l'importance de la RBMN dans la séquestration du carbone) ; les fonds judiciaires à travers les fondations etc.

Un inventaire complet est en cours pour dégager le vrai besoin du site en matériels et équipements divers. Un service aguerris de logistique sera mis en place pour une bonne gestion de tous ces matériels à acheter.

### 6.2.2. Ressources humaines

L'audit institutionnel du MEDD réalisé en 2019 a révélé les contraintes et faiblesses ci-dessous par rapport à la gestion du CEGENS :

- Faiblesse des effectifs de Conservateurs de la nature au regard du nombre (55) et des superficies des zones à protéger ;
- Difficultés d'opérationnalisation des nouveaux agents affectés en raison de diverses contraintes (insuffisance de formation dans diverses thématiques de la conservation, insuffisance d'infrastructures et matériels, faible application des dispositions du statut paramilitaire des textes régissant le corps des conservateurs, etc.) ;

La RBMN a tenu compte de ces contraintes dans la gestion de ses ressources humaines et se propose de :

- Elaborer des fiches d'emploi selon le profil de poste ;
- Instaurer un système d'évaluation du personnel ;
- Motiver conséquemment le personnel ;
- Renforcer les capacités techniques du personnel.

**Objectif : « Assurer et améliorer le système de gestion administrative et financière performante et transparente à la RBMN à travers un financement durable et sécurisé »**

**R.1. L'administration de la RBMN est dotée d'un effectif et des outils de gestion aux normes et standard internationaux régi par des outils modernes de gestion.**

#### Activités

- Augmenter le personnel en charge de la conservation de la réserve
- Renforcer les capacités techniques du personnel des institutions en charge de la conservation
- Recruter et former des comités villageois de suivi et de conservation
- Equiper le personnel en matériels/ outils qui répondent aux normes internationales
- Motiver conséquemment le personnel selon des critères de performance définis
- Recruter et former des comités villageois de suivi et de conservation

**Tableau 28** : Cadre de suivi de la gestion orientée sur base du PAG.

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Nombre d'outils de suivi-évaluation	Comptage	Année 1	OSPSE
Nbre d'outils de suivi évaluation mis en œuvre	Comptage Visites de terrain	Continuelle	OSPSE
Points faibles et points forts identifiés	Analyse rapport d'évaluation	Année 5 et 10	Chef de Site

**R.2 Les sources diversifiées de financements de la RNMN favorisent l'atteinte des résultats de la Réserve**

#### Activités

- Rechercher des partenaires techniques et financiers
- Participer aux forums national et international sur les enjeux de conservation de la

biosphère

- Elaborer le plan d'affaires de la réserve
- Faire auditer les comptes de la RBMN.

**Tableau 29** : Cadre d'évaluation de l'accomplissement des objectifs des programmes de gestion

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Nbre de règles administratives et financières mis en œuvre	Evaluation	Annuel	Chargé du programme Administration et Finances et Chef de Site
Nbre de sources de financement identifié	Consultation, tables ronde, lobbying	Continuelle	DG/CEGENS
Volume des financements mobilisés	Consultation base des données	Continuelle	Chargé du programme Administration et Finances
Nbre de rapports d'audit produit par les auditeurs externes	Organisation des missions d'audit des comptes	Annuelle	Chef de programme Administration et Finances
Plan d'affaire élaboré	Plan d'affaire	Année 1	DG/CEGENS
Nbre d'agents et cadres formés	Rapports de formation	Continuelle	Chargé programme Administration et Finances

## Principes directeurs

Les principes directeurs de ce programme sont inspirés de Robillard (2003). Ils reposent sur le renforcement du système de gestion administrative et financière à travers :

- La reconnaissance de l'imputabilité comme le fondement d'une bonne gouvernance en assumant la responsabilité de nos décisions et de nos actions ;
- La transparence dans la gestion administrative et financière ;
- La mise sur pied d'un nouveau Cadre de Responsabilisation de Gestion (CRG) qui :
  - servira d'outil pour assurer la surveillance globale et l'imputabilité «accountability»;
  - aidera la RBMN à déterminer le niveau de flexibilité approprié pour chaque responsable ;
  - repérera les secteurs où il y a lieu de s'inquiéter et où des mesures correctives doivent être apportées ;
  - visera à évaluer l'efficacité de gestion dans les secteurs suivants : ressources humaines, imputabilité, gestion financière, valeurs et éthiques.
- L'optimisation des ressources en créant un cadre permettant de réaffecter les fonds existants vers les priorités les plus pressantes de façon appropriée, sur une base régulière et continue, tout en évitant un pilotage à vue ;
- La reconnaissance du renforcement des capacités comme meilleure façon d'assurer des services de haute qualité et une gestion efficace par :
  - le recrutement des meilleurs agents suivant un criterium et profils voulus ;
  - la mise à leur disposition de bons outils de gestion ainsi qu'un milieu de travail favorable, productif et positif ;
  - l'apprentissage et le développement des compétences de base.
- L'élaboration d'une politique et de mécanismes de divulgation (dénonciation et encouragement à dire la vérité sans crainte de représailles) des actes fautifs, des méfaits et même de criminalité.

### 6.3. PROGRAMME : PROTECTION ET INTÉGRITÉ DE LA RÉSERVE



## Buts opérationnels

- L'opérationnalisation de tous les postes de surveillance et installation de façon permanente des conservateurs au niveau de ces postes ;
- L'effectivité des activités conjointes de protection dans le cadre de la collaboration transfrontalière ;
- L'éradication de toutes les activités illégales dans la zone tampon et la zone intégrale ;
- L'entretien et la matérialisation de l'ensemble des limites de la réserve ;
- L'augmentation et suivi de la population d'éléphants ;
- La recolonisation progressive des zones défrichées ou déboisées.

## Contexte de la Protection/Surveillance à la RBMN

A l'instar d'autres aires protégées de la Guinée, la RBMN est confronté à plusieurs menaces sur sa biodiversité dont le braconnage, (les énumérer ici tels qu'ils ont été cités dans l'IMET).

Son emplacement à côté du Libéria et Côte d'Ivoire ne l'épargne pas d'un braconnage transfrontalier.

A certains endroits, il persiste une certaine confusion à propos des limites suite au manque d'entretien régulier. Ceci provoque des empiètements graves sur les terres de la Réserve.

Les riverains et certaines parties prenantes gardaient encore en tête l'ancien statut d'entreprises de production industrielle et commerciale pendant que le type actuel de gouvernance de la réserve s'est orienté vers une protection et gestion durable des ressources naturelles. Non seulement il faut une grande sensibilisation quant à ce mais aussi une grande rigueur dans l'application de la loi et le suivi des dossiers en justice.

Le volet Protection/Surveillance à la RBMN, est caractérisé par deux actions principales sur lesquelles les gestionnaires attachent une grande importance à savoir l'application de la loi qui se manifeste par l'arrestation des malfrats et leur déferrement à la justice et le contrôle de la réserve à travers les patrouilles.

La dernière évaluation IMET de la RBMN a fait ressortir que l'application de la loi et le contrôle ou la surveillance sont au beau fixe atteignant respectivement 63,9% et 62,5% contre 28,6% et 11,1% respectivement au système de protection des valeurs et des aspects importants de l'aire protégée et leur gestion. Un effort considérable est à fournir pour remonter le système de protection des valeurs pour laquelle la RBMN a été créé mais aussi dans la gestion ces valeurs.

Les patrouilles se font pour deux mandats principaux dont les patrouilles de reconnaissance et les patrouilles de suivi écologique. Les braconniers appréhendés durant ses deux types patrouilles sont acheminés à la justice.

Pour ce qui concerne les valeurs de la réserve, seuls les crapaud vivipare, chimpanzés, parmi les autres valeurs bénéficient d'un suivi rapproché avec l'appui de deux partenaires FFI et MIKE. D'autres valeurs sont suivies occasionnellement. Aucune méthodologie de gestion de ces valeurs n'est définie jusqu'à présent. La documentation des efforts de patrouilles est renseignée par la base des données SMART / Kobo.

**Tableau 30** : Evaluation FPEIR – Protection.

Indicateur	Causes majeures	Impact	Etat actuel	Réponse	Etat souhaité
Absence d'une stratégie de surveillance vs conservation	Vision orientée vers l'exploitation commerciale	Envahissement de la forêt par les menaces décrites ci-haut	Surveillance organisée sur base d'un PTA et les résultats du SMART avec un appui limité	Elaborer une stratégie de surveillance  Mettre un mécanisme de suivi de réduction des menaces	Mener une surveillance de façon méthodique et professionnelle
Patrouilles non régulière	Manque des fonds permanents des patrouilles	Dégradation des écosystèmes et perte des ressources	Organisation de quelques patrouilles selon la disponibilité des fonds des partenaires	Elaborer une stratégie de surveillance Mettre un mécanisme de suivi de réduction des menaces	Réduire sensiblement les menaces et pressions sur la réserve par tous les moyens légaux
Abandon des espaces dégradés		Fragmentation des habitats	Abandon des espaces dégradés	Obtenir des images satellites pour mieux orienter les actions	Restaurer les espaces dégradés

### 6.3.1. Objectif stratégique du programme de gestion

« Assurer la couverture et le contrôle de la superficie totale de la réserve dans le strict respect des exigences des différentes zones de conservation ».

#### R.1 l'intégrité et la sécurité de la RBMN est garantie à travers les actions de surveillances ;

Le degré de menaces de la RBMN étant très élevé, comme il est démontré plus haut, une stratégie de surveillance sera élaborée à la hauteur de ces menaces. Le gestionnaire du site tâchera d'organiser des patrouilles régulières qui seront exécutées selon un plan annuel décliné en plans mensuels et hebdomadaires. Les résultats produits par l'analyse des données SMART seront utilisés comme outils d'orientation et de prise de décision pour les prochaines missions de patrouille. Ils serviront également à la sensibilisation des communautés riveraines afin que ces dernières prennent conscience de leur influence négative sur les ressources naturelles du site. Pour assurer un contrôle total du site, les gestionnaires doivent s'atteler à la recherche des moyens suffisants pour réaliser de façon permanente les activités de surveillance.

## Activités

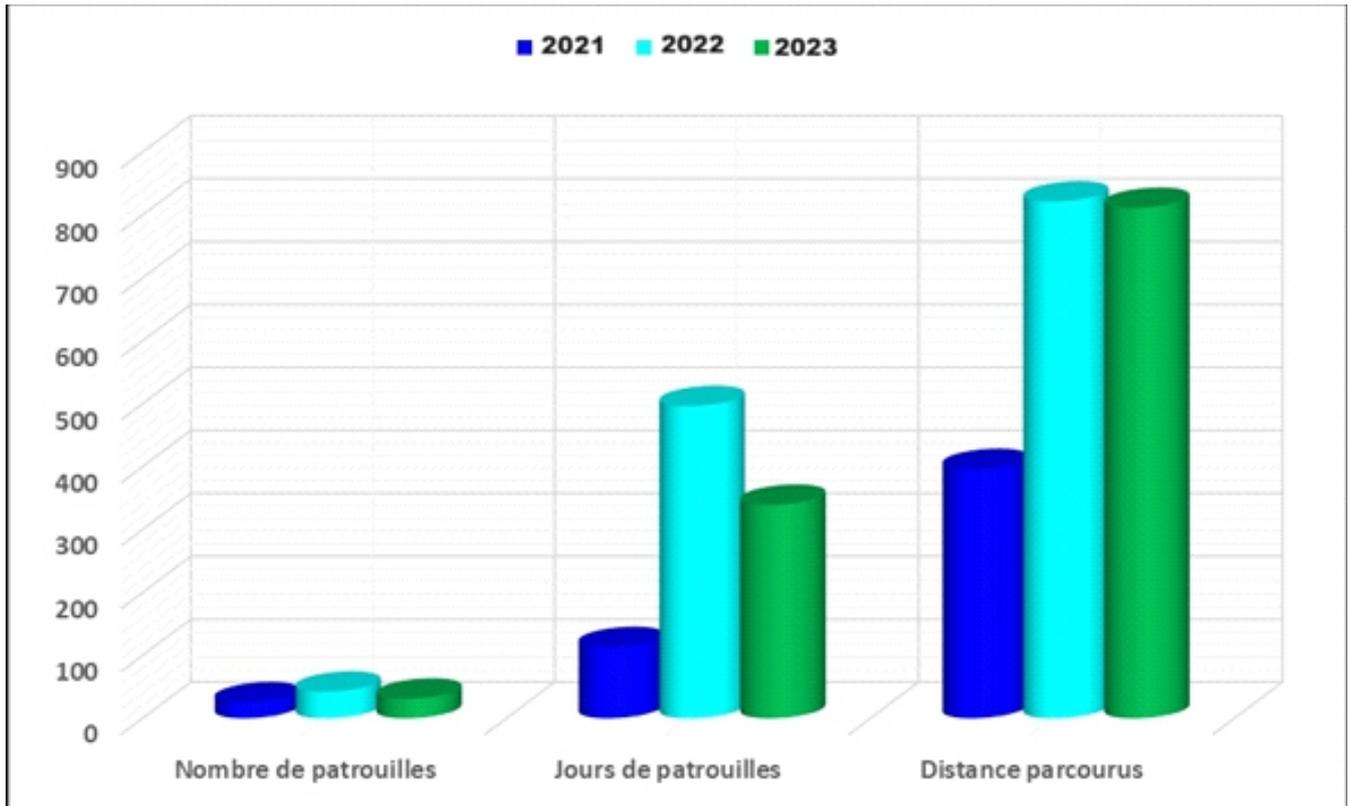
- Elaborer la stratégie de surveillance
- Organiser les différents types de patrouilles (mixtes / transfrontalières et ordinaires)
- Fournir aux équipes de surveillances des équipements appropriés (bottes, uniformes, imperméables, etc...)
- Mise en place de certaines structures locales de veille
- Déguepissement des occupants illégaux (cas de Déré)
- Appui communautaire adéquat (intrants, équipements et matériels et autres)
- Mettre en œuvre un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la RBMN.
- Sensibiliser et informer les riverains sur les enjeux de la conservation de la RBMN
- Installation des caméras trappes pour l'identification des braconniers
- Appui communautaire adéquat (intrants, équipements et matériels et autres)
- Mettre en place un système fonctionnel de renseignement
- Aménager et entretenir les pistes de surveillance

Pour s'assurer de la cohérence et de l'efficacité de la mise en œuvre de ce programme de gestion, le tableau ci-dessous servira de cadre du suivi évaluation des activités.

**Tableau 31** : Cadre de suivi-évaluation des activités de surveillance.

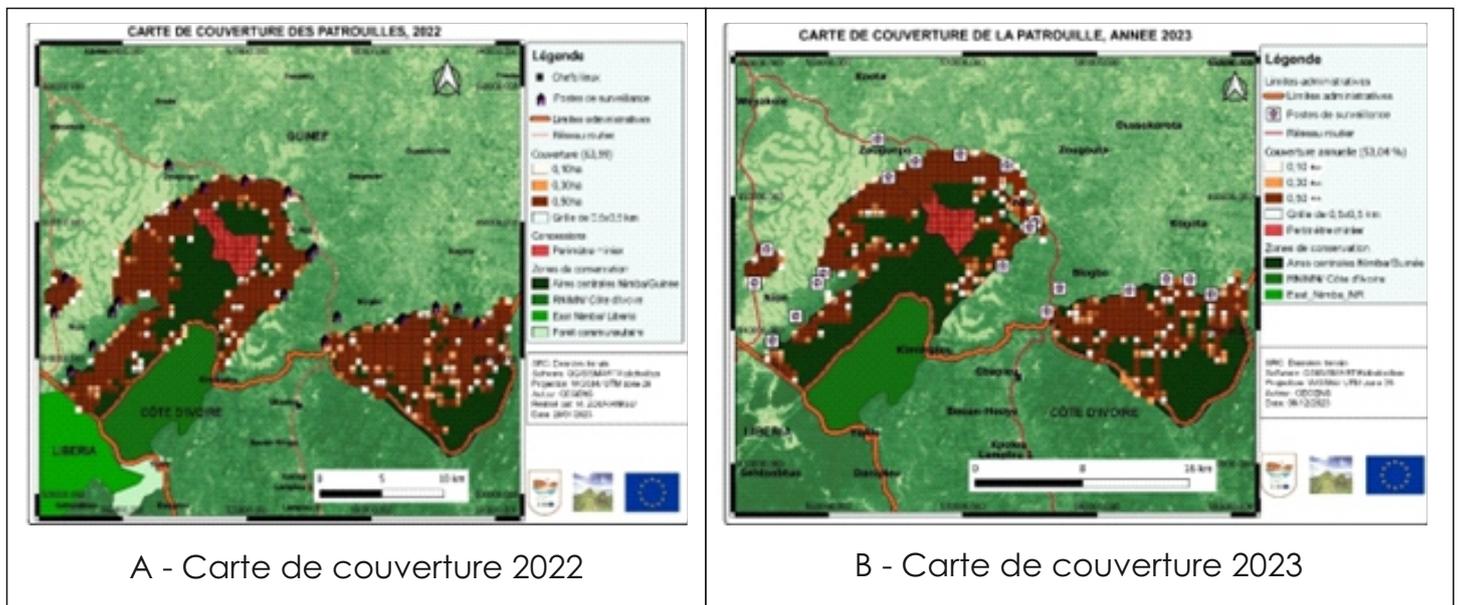
Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Stratégie de surveillance	Document stratégie	Annuelle	Chargé de surveillance
Nombre des patrouilles ordinaires et mixtes (transfrontalières)	Evaluation SMART	Mensuelle	Chargé de surveillance Chargé de SIG et smart
Nombre équipements et matériels fournis aux conservateurs	Rapport et inventaire	Annuelle	Chef de site
Nombre d'arrestations des braconniers suite au renseignement	Rapport	Mensuelle	Chargé de surveillance + chargé des mesures riveraines
Nombre d'arrestations d'autres destructeurs	Rapport	Mensuelle	Chargé de surveillance + chargé des mesures riveraines
Nombre de jugement de justice en faveur de la forêt classée	Recensement des actes de justice	Mensuelle	Chargé de surveillance
Nombre des kms des pistes aménagées	Evaluation travaux	Annuelle	Chargé d'aménagement
Nombre de kms des pistes entretenues	Evaluation travaux	Trimestrielle	chargé d'aménagement

Comparativement à l'année 2021, des progrès considérables ont été réalisés en matière de surveillance et de suivi écologique dans la RBMN comme l'indiquent les courbes de tendance ci-dessous.



**Figure 8 :** Graphique de performance des patrouilles de 2021 à 2023.

Les cartes de couverture ci-dessous confirment la nécessité d'avoir, des fonds des patrouilles en permanence pour assurer non pas seulement la couverture de la forêt mais bien aussi son contrôle.



A - Carte de couverture 2022

B - Carte de couverture 2023

**Figure 9 :** Cartes de couverture des patrouilles.

## R.2 : Matérialisation des différentes zones de RBMN (surtout zone tampon aire de transition).

### Activités

- Entretenir régulièrement des limites extérieures de la RBMN
- Matérialiser physiquement et de façon participative les limites des différentes zones de la RBMN
- Restituer les travaux de matérialisation aux parties prenantes.

**Tableau 32** : Cadre de suivi de l'entretien et matérialisation des limites.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nombre des kilomètres rouvertes			
Nombre des kms des pistes aménagées	Evaluation travaux	Annuelle	Chargé d'aménagement
Nombre de kms des pistes entretenues	Evaluation travaux	Trimestrielle	chargé d'aménagement

### Résultat 2.3. Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés.

La restauration écologique est une activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dans sa fonction (processus), son intégrité (composition des espèces et structure des communautés) et sa durabilité (résistance aux perturbations et résilience) (Parcs Canada, 2007).

- La restauration écologique est efficace lorsque :
  - elle rétablit la structure, la fonction, la composition et la dynamique (p. ex. les perturbations, les successions dégressives ou progressives) de l'écosystème naturel à l'intérieur des contraintes qu'impose son évolution à moyen et long termes ;
  - elle cherche à assurer la résilience de l'écosystème ;
  - elle s'emploie à enrichir le capital naturel.
- La restauration écologique est efficiente lorsque :
  - elle vise des résultats conséquents en temps utile ;
  - elle prend en compte le caractère limité des ressources et se montre créative dans la recherche de moyens nouveaux de concrétisation des objectifs et des partenariats ;
  - elle favorise la créativité, l'innovation et le partage du savoir afin d'optimiser la science et les pratiques d'avenir ;
  - elle témoigne d'un esprit de responsabilité à l'égard des personnes, des collectivités et des institutions dont dépend sa réussite.
- La restauration écologique est engageante lorsque :
  - elle intègre la valeur des ressources du patrimoine culturel, en particulier quand celles-ci sont soulignées dans la désignation de l'aire protégée ;
  - elle fournit aux gens la possibilité de liens plus profonds avec la nature et améliore leur compréhension et leur appréciation des relations entre les modèles et processus culturels et écologiques ;
  - elle fournit aux Guinéens en général et plus particulièrement aux communautés vivant dans et aux alentours de la RBMN, la possibilité de découvrir et de connaître la nature d'une manière qui renforce leur attachement à la réserve ;
  - elle fournit aux membres des collectivités, aux particuliers et aux groupes des occasions de collaborer dans la poursuite d'une vision commune ;
  - elle aide à promouvoir le bien-être des collectivités ;
  - elle crée des possibilités d'une réintégration culturelle-nature qui ramène l'ordre et l'équilibre spirituels et améliore le bien-être humain.

### Activités

- Cartographier les espaces dégradés
- Elaborer le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés ;
- Mettre en œuvre le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés.

**Tableau 33** : Cadre de suivi – évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés.

Etat Précédent	Causes majeures	Impact	Etat actuel	Réponse	Etat souhaité
Absence d'un programme global de recherche opérationnel au niveau du site	Aucun plan de recherche reprenant les thématiques prioritaires de gestion du site	Aucune base des données disponibles au site	Aucun système de recherche	Elaborer un plan de recherche et de suivi écologique Définir des thématiques de recherche liées à la gestion du site	Les résultats de recherche orientent la gestion de la RBMN
Absence d'une base des données	Absence du personnel formé	Difficulté de suivi	Collecte des données par le logiciel SMART depuis 2021	Constitution progressive de la base des données	Une référence est établie pour une meilleure évaluation du progrès dans la conservation des cibles de conservation

### Principes directeurs pour la protection de la RBMN

L'objectif principal de la RBMN est la protection de la faune et de son habitat. Les gestionnaires veillent à ce que toutes les activités menées dans et aux alentours de la RBMN soient minutieusement examinées et s'assurent que toutes tiennent compte de la priorité "conservation". La surveillance, à travers les patrouilles, le suivi, l'application de la loi et le suivi de la réduction des menaces.

**Principe d'intégrité 1** : L'intégrité des écosystèmes dans la zone intégrale et la zone tampon sera maintenue en s'assurant que :

- leur structure et leurs fonctions sont intactes ;
- les composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister ; et toutes les utilisations humaines et les installations qui sont autorisées dans la RBMN et sa zone tampon sont compatibles avec la capacité limitée de l'écosystème.

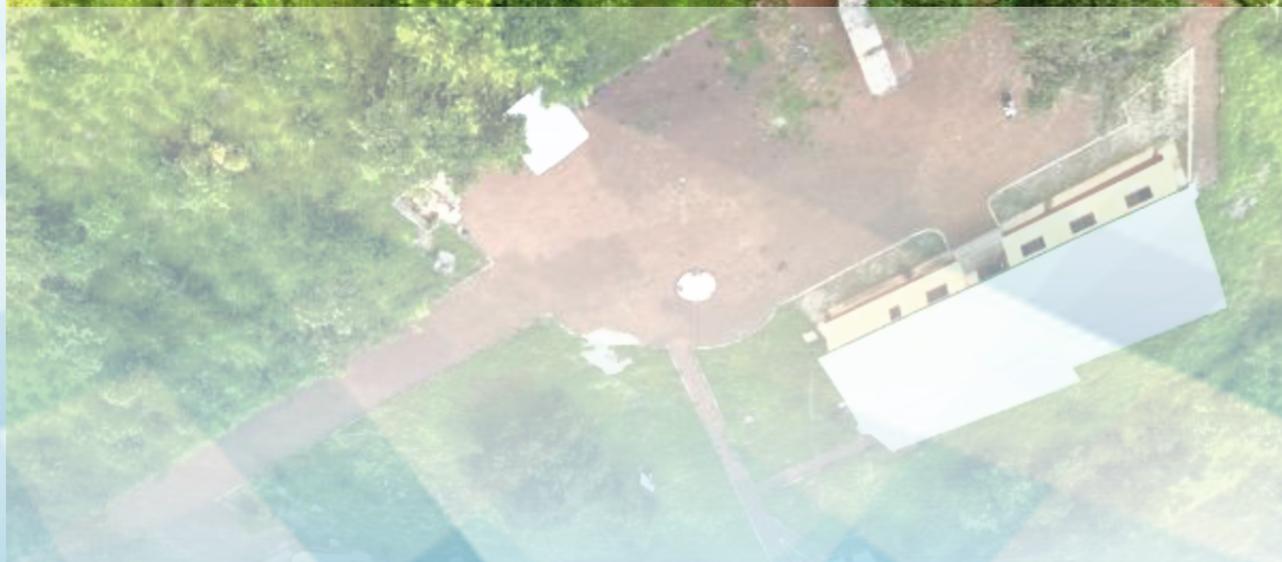
**Principe d'innovation 2** : La technologie de pointe sera mise à profit pour assurer un suivi écologique qui permettra une meilleure connaissance des valeurs et des résultats d'analyse des activités de surveillance ainsi que les prises de décisions.

**Principe de précaution 3** : La conservation orientée sur la base des renseignements et des résultats scientifiques est la devise de la RBMN. Ceci permettra d'orienter toutes les prises de décisions. Ce principe permettra également aux gestionnaires d'afficher des attitudes responsables évitant des impacts négatifs sur les valeurs de gestion. A cela s'ajoute la prise en compte du savoir-faire traditionnel des communautés.

**Principe de recevabilité 4** : Un mécanisme de suivi et d'adaptation climatique accompagnera le reste des actions des gestionnaires associés aux autres parties prenantes pour une meilleure lutte contre le réchauffement climatique.

**Principe de l'universalité 5** : La RBMN s'alignera, en cas de besoin, à toute initiative visant l'approche écosystémiques et paysagiste.

## 6.4. PROGRAMME : LOGISTIQUE ET INFRASTRUCTURES (SERVICES GÉNÉRAUX)



## Infrastructures et équipements

### Ressources Matériels/Infrastructures

La RBMN dispose d'une base vie à Gbakoré aux pieds des Monts Nimba qui abrite les services du CEGENS. Cette base vie actuellement en projet de construction et de réhabilitation sous financement de l'Union européenne comprend un bureau et des logements pour le personnel.

Au total 19 postes de surveillance constitués chacun de deux (2) appartements avec latrines ont été construit dans les Communes Rurales de N'Zoo, Tounkarata et Bossou, plus précisément autour des trois aires centrales : i) Site du patrimoine mondial (11) ; ii) les collines boisées de Bossou (2) et iii) la forêt de Déré (6). En plus, il existe différentes pistes qui relient ces infrastructures. Ces postes et pistes de surveillance nécessitent une réhabilitation et un entretien régulier. Les infrastructures, les matériels et les équipements de terrain sont insuffisants pour assurer une gestion efficace de ces forêts. Les tableaux suivants décrivent l'état des équipements de gestion de la RBMN.

**Tableau 34** : Ressources Matériels/Infrastructures.

N°	Désignation	Poste actuel	Etat	Prévision	Total
1	Base vie unité de conservation	0	-	1	1
2	Poste de contrôle	19	Vétuste	3	22
3	Adduction d'eau potable	0	-	24	24
4	Electricité (Groupe électrogène)	0	-	24	24
5	Base vie CEGENS	1	Opérationnel	0	1

La situation des équipements disponibles est détaillée dans le tableau ci-après :

**Tableau 35** : Situation des matériels.

<b>Désignation</b>	<b>Disponible</b>	<b>Etat</b>	<b>Besoins</b>	<b>Observation</b>
<b>Matériels roulant</b>				
Pick-up Toyota Hilux	1	Assez bon	3	Pour administration
Pick-up Land-cruiser	1	Bon	3	Equipe terrain
Moto tout terrain (TT)	12	Bon	150	Equipe terrain
<b>Matériels bureautiques</b>				
Ordinateurs fixe	2	Bon	6	
Ordinateurs portable	7	Bon	30	Pour les chefs section et postes
Disques dur externes	2	Bon	28	
Imprimante multifonction	2	Bon	6	
Photocopieuse	1	Vétuste	6	
Vidéo projecteur	2	Bon	6	
Ecran SMART HD	0	-	2	
Base radio HF	1	Vétuste	3	VSAT
Installation solaire	1	Vétuste	24	1 par poste et la base
Mobilier de bureau	1	Bon	24	Bureaux complets
<b>Matériels de terrain</b>				
GPS Garmin	24	Bon	26	
Tente de camping	38	Bon	150	
Appareil photo numérique (petit format)	20	Bon	20	
Appareil photo numérique (Grand format)	5	Bon	10	
Caméra trap	83	Bon	600	
Drone	1	Bon	5	
Smartphone	31	Bon	19	
Téléphone satellitaire	17	Bon	3	
EPI	50	Bon	200	
Kit médical	3	Bon	22	
Jumelle	25	Bon	25	
Télémetre	0	-	50	
Compas forestier	0	-	50	
Clisimètre	0	-	15	
Perche	0	-	20	
Lampe frontale	60	Bon	140	
Lampe de camp	0	-	50	
Action parcker	15	Bon	5	
Petits outillages	0	-	xx	Pour mémoire

Des matériels bureautiques ont été acquis à travers l'UNOPS dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAPFor, financé par l'Union européenne mais, également du projet de la banque mondiale pour le bon fonctionnement de l'administration du site.

Dans la RBMN, des travaux de construction et de réhabilitation de la base vie sont réalisés sur financement de l'Union européenne dans la cadre du projet PAPFor sous la supervision de l'UNOPS. Cette base vie est composée d'un bloc administratif, des logements du Conservateur en Chef et de son adjoint, un bloc sanitaire et l'abri du groupe électrogène.



**Figure 10** : Réhabilitation de la base vie.

Suite à la réalisation des travaux de réhabilitation et de construction de cette base vie, il est question maintenant d'équiper ces infrastructures pour leur exploitation judicieuse.

La recherche d'autres financements pour l'extension de la base vie est la priorité du CEGENS. Il s'agit de la construction d'une salle de réunion d'une capacité d'au minimum 50 places ; d'une base vie de l'unité de conservation.

La réalisation faite pour le RBMN avec l'appui du partenaire technique l'UNOPS dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAPFor est déjà un pas considérable pour l'opérationnalisation du site. Cependant le besoin à satisfaire est important.

### **Résultat 6.4.1. Les conditions de travail sont améliorées à travers la rénovation de ses infrastructures**

#### **Activités**

- Mettre à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes de la RBMN
- Rénovation et construction des postes de garde et bureaux
- Acquérir le matériel d'ordonnancement, l'équipement bureautique et informatique
- Former le personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis
- Renforcer les capacités des gestionnaires de la RBMN par les formations in-situ et ex-situ ;
- Amélioration du traitement des personnels en activité des structures.

**Tableau 36** : Cadre de suivi-évaluation de la motivation du personnel.

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Plan de construction élaboré	Etudes techniques et financières	Année 1	DG/CEGENS
Nbre d'infrastructures construites	Visites terrain Comptage des infrastructures	Annuelle	DG/CEGENS
Nbre d'infrastructures réhabilitées	Visites terrain Comptage des Infrastructures	Annuelle	DG/CEGENS
Dossier des besoins en matériels et équipements	Evaluation	Année 1 et 5	Chargé programme Administration et finance
Nbre d'équipements et autres matériels de terrain disponibles	Inventaires	Annuelle	Chargé programme Administration et finance
Nbre de rations fournies	Comptage	Mensuelle	Chef de site

Pour sécuriser les nouvelles acquisitions des équipements et matériels, elles devront être soutenues par des formations à leur utilisation par les bénéficiaires.

## 6.5. PROGRAMME : GESTION TRANSFRONTALIÈRE DES RESSOURCES NATURELLES



## Buts opérationnels

- Relations mutuelles renforcées et collaboration effective ;
- Elaboration et mise en application des stratégies et approches conjointes ;
- Contrôle par équipe mixte de la zone transfrontalière à 100% ;
- Braconnage zéro dans la zone transfrontalière ;
- Mobilisation des ressources communes pour un espace partagé.

## Contexte de la gestion transfrontalière des ressources naturelles

Les Monts Nimba sous gestion du Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS), sont constitués de plusieurs types de formations végétales, conduisant à une diversité également très importante des peuplements d'animaux. Ils sont situés à la limite de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Liberia et couvrent une superficie de 145 200 ha comprenant :

- Trois zones centrales représentant 21 780 ha: la partie guinéenne des Monts Nimba (Site du Patrimoine Mondial) de 12 500 ha, la Colline de Bossou de 320 ha et la Forêt de Déré de 8 920 ha ;
- Une zone tampon couvrant 35 140 ha et incluant la zone de concession minière (-1 550 ha) ;
- Une zone de transition s'élevant à 88 280 ha.

Les Monts Nimba sont aussi très riches en ressources naturelles, notamment en termes de biodiversité, de terres, de sols, de minerais et des eaux (*Lamotte et R. Roy, 1998 ; Schnell, 1952*). Cependant, une forte pression des populations riveraines agit sur ces ressources à travers l'agriculture, l'élevage et d'autres activités telles que l'urbanisation, l'exploitation des forêts et des mines. Ce qui occasionne leur perte progressive dans la réserve. Pour cela, des connaissances techniques doivent être développées dans les trois pays (Guinée, Côte d'Ivoire et Libéria) en fonction des contextes socio-écologiques pour contrer cette pression.

Des efforts isolés et fragmentés au niveau des aires protégées de ces pays ne peuvent être viables dans un tel contexte. C'est pourquoi une gestion transfrontalière des Monts Nimba est nécessaire afin d'affronter les menaces qui pèsent sur la biodiversité de ce paysage. Ainsi, tous les acteurs impliqués dans la gestion de cet écosystème doivent :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des ressources naturelles des Monts Nimba, en concertation avec les services techniques compétents ;
- Soumettre le plan de gestion élaboré aux autorités compétentes pour approbation et validation ;
- Suivre la mise en application du plan par les utilisateurs ;
- Collaborer avec les structures nationales et régionales directement concernées par la gestion des ressources naturelles des Monts Nimba ;
- Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles avec tous les acteurs ;
- Contribuer à la protection des ressources naturelles en vue d'éviter leur surexploitation et leur dégradation à court, moyen et long terme ;
- Informer et sensibiliser la population sur l'enjeu environnemental ;
- Faciliter et coordonner la participation des différentes catégories socioprofessionnelles à la base aux réflexions et aux prises de décision sur les questions de développement et de gestion durable des ressources naturelles ;
- Mobiliser des fonds nécessaires auprès de divers organismes, partenaires et de gérer de manière transparente dans le cadre de la mise en œuvre des actions ;
- Prévenir et/ou gérer les conflits liés à l'utilisation des ressources partagées.

**Objectif « Conservation de la biodiversité floristique et faunique, de la régulation climatique et hydrologique de la sous-région ainsi que la gestion durable du paysage forestier Transfrontalier des Monts Nimba entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Libéria ».**

Résultat 6.5.1 : Les accords de collaboration transfrontalière du paysage des Monts Nimba sont correctement observés par les trois pays.

**Activités**

- Créer une plateforme de collaboration et de coordination transfrontalière
- Mettre en œuvre l'accord cadre tripartite sur la conservation et la gestion durable du paysage transfrontalier ;
- Collaborer avec les structures nationales et régionales directement concernées par la gestion des ressources naturelles des Monts Nimba
- Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles avec tous les acteurs
- Organiser des patrouilles mixtes (Guinée, Côte d'Ivoire et Libéria) ;
- Organiser des réunions d'échanges entre les gestions du paysage transfrontalier du Nimba (Guinée, Côte d'Ivoire et Libéria).

**Tableau 37** : Cadre de suivi-évaluation de la collaboration transfrontalière.

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Nbre de plateforme mise en place	Concertation, Négociation	Année 1	DG/CEGENS
Nbre de couloirs et corridors transfrontaliers	Concertation transfrontalière	Annuelle	DG/CEGENS
Nbre de rencontre dans le cadre du dialogue	Concertation transfrontalière	Semestrielle	DG/CEGENS
Nbre de recommandations de l'accords cadre tripartite mis en œuvre	Evaluation des recommandations	Annuelle	Conservateur en Chef

## 6.6. PROGRAMME : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET SUIVI BIOLOGIQUE



La faible connaissance du potentiel en diversité biologique est la cause de la destruction de la Réserve. Certaines recherches sont réalisées dans la réserve mais les données restent éparses. Le programme Recherche scientifique et suivi biologique se donne le devoir de mettre en place une base de données communes au bénéfice de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba d'abord et de tout le paysage transfrontalier. Des inventaires systématiques seront réalisés aux côtés des suivis biologiques réguliers sur les espèces de gestion pour guider les décisions des gestionnaires.

### **Buts opérationnels**

- Mise en place d'un système spécifique de suivi des espèces cibles et en voie d'extinction ;
- Mise en œuvre des thématiques prioritaires de recherche ;
- Conclusion des partenariats avec des institutions nationales et internationales de recherche et les Ministères en charge de la recherche scientifique, technique et professionnelle ;
- Connaissances et suivi des menaces sur les cibles de conservation en vue de leur éradication à travers une base des données opérationnelle ;
- Utilisation des résultats des recherches pour l'amélioration de la gestion de la RBMN ;
- Suivi des phénomènes de changement climatique et échanges avec le réseau mondial.

### **Contexte de la recherche scientifique et du suivi écologique à la RBMN**

Actuellement des sorties de terrain sont effectuées sans aucun système structuré de suivi écologique. Il n'existe aucun plan de recherche et de suivi écologique.

La recherche comme le suivi écologique se font aléatoirement et très occasionnellement lorsque la RBMN mobilise des fonds.

Actuellement, grâce à la mise en place du logiciel SMART, la base de données du site se met progressivement en place. Ce suivi biologique mensuel permet de signaler l'existence de certaines espèces à travers des observations directes et indirectes.

Il faut absolument et rapidement procéder à des inventaires floristiques et faunistiques pour mieux orienter les activités de conservation des cibles, former les équipes de terrain et mettre en place une stratégie de recherche et de suivi écologique qui sera mise en œuvre par les conservateurs en collaboration avec les institutions de recherche nationales et internationales. Une attention particulière sera portée sur les espèces en voie d'extinction.

La Guinée est particulièrement riche en ressources naturelles. Elle est considérée comme un puits de carbone grâce à ses ressources forestières dont fait partie le Nimba (source : Communication nationale Initiale, 1994). Ces ressources sont gravement menacées par les impacts du changement climatique et la pression pourrait être accrue du fait des flux régionaux de population.

En ratifiant la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1993, la Guinée s'est engagée à œuvrer pour une politique de développement durable, basée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration des techniques de production. (Karim Zaouaq, 2020).

Malgré les défis considérables au plan socioéconomique, auxquels s'ajoutent les impacts actuels et futurs du changement climatique, la Guinée a pu identifier quatre barrières principales pour faire face aux besoins d'adaptation, notamment :

- Les coûts colossaux de l'adaptation qui s'ajoutent au gap de financement des besoins essentiels en matière de développement et de réduction de la pauvreté (Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2013-2015 – DRSP-III) ;

- Les lacunes en matière de données climatiques fiables et robustes, mais aussi de l'ensemble des données statistiques relatives à la gestion des ressources naturelles ;
- L'insuffisante intégration, à travers les institutions gouvernementales et les collectivités, de la dimension "adaptation" dans la planification du développement ;
- L'obsolescence et le non-respect des plans et schémas d'aménagement du territoire (République de Guinée, 2015).

En l'absence d'une étude spécifique de la région, le gestionnaire de la RBMN s'est basé sur l'analyse multicritère faite en 2013 qui avait retenu les dix options suivantes pour l'élaboration des fiches de projets afin d'opérer un choix d'actions à mener dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Ces options sont :

- La promotion de l'agroforesterie ;
- La valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives ;
- La promotion de technologies appropriées en matière d'adaptation ;
- La promotion de la gestion des feux et de la mise en défens ;
- La protection et la restauration des écosystèmes fragiles ;
- La promotion de l'information, de l'éducation et de la communication ;
- La promotion de l'aménagement et de la gestion intégrée de petits ouvrages hydrauliques ;
- La protection des zones de fraie ;
- La promotion de l'aménagement hydro-agricole des plaines et bas-fonds ;
- La promotion des activités génératrices de revenus.

Ce choix a été porté sur les actions qui tiennent compte de la préservation de l'environnement et qui ont un impact socio-économique en cohérence avec les plans stratégiques locaux de développement à savoir :

- les actions de foresterie qui concourent à l'amélioration de l'agroforesterie dans ses multiples impacts d'accroissement des revenus, de séquestration de carbone et de conservation des sols ;
- les actions d'information, d'éducation et de la communication visant à former les communautés riveraines dans la gestion durable de leurs ressources.

Pendant la mise en œuvre de ce plan de gestion, le gestionnaire de la RBMN mettra en place un mécanisme de suivi de ces deux aspects. Une station météorologique complète sera installée autour du Nimba suivi de la formation du personnel dans le domaine en collaboration avec la Direction Nationale de la Météorologie (DNM). Cela pourra ressortir la contribution de la réserve dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'aligner dans le projet carbone pour l'autofinancement.

Pour mieux orienter les travaux de recherche dans la RBMN, le gestionnaire veillera sur :

- la priorisation des activités de recherche et monitoring permettant la résolution de problèmes de gestion ;
- la priorisation des activités visant les cibles de conservation et permettant le suivi de leur état de conservation ;
- la priorisation des activités permettant le suivi de l'impact des mesures de gestion sur les menaces principales ;
- l'intégration des connaissances traditionnelles dans les projets de recherche et monitoring retenus.
- L'orientation stratégique de cet axe de gestion est issue des résultats de l'évaluation de l'efficacité de gestion et l'analyse FPEIR (forces majeures, pression, état, impact et réponses).

**Tableau 38** : Cadre de suivi de la recherche et le bio monitoring.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Dynamique des effectifs des espèces clés	Inventaires	Triennale	Chargé de suivi écologique
Nbre d'études spécifiques sur les cibles de conservation	Recherche	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Nbre d'espèces identifiées ou cataloguées	Inventaire	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Etat de conservation de la biodiversité de la réserve	Inventaire	Annuelle	Chargé de suivi écologique
Données sur le changement climatique collectées et analysées	Suivi et collecte des données à partir de la station météorologique	Mensuelle	Chargé de suivi écologique

Objectif : « **La connaissance du contenu de la réserve en termes de la diversité biologique et le suivi de la dynamique des espèces orientent les décisions de gestion de la réserve** ».

Résultat 6.6.1. La biodiversité de la réserve est connue

### Activités

- Organiser des inventaires faunistiques et floristiques de la RBMN
- Réactualiser la liste des espèces phares,
- Mener des recherches spécifiques sur les espèces phares et leur répartition spatiale
- Suivre le changement climatique de la zone à partir de la RBMN
- Elaborer un plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)
- Mettre en œuvre le plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)
- Mener une étude de la Valeur économique totale de la RBMN
- Effectuer des recherches spécifiques sur les cibles de conservation, leur répartition spatiale et leurs habitats.

**Tableau 39** : Cadre de suivi de l'objectif 1 de la recherche et le biomonitoring.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Evolution de la végétation dans les zones restaurées	Etude spécifique de suivi du couvert végétal	Triennale	Chargé de suivi écologique
Un plan de restauration des écosystèmes dégradés	Document du plan de restauration	Année 1	Chargé de suivi écologique
Superficies des écosystèmes forestiers restaurés	Méthodes de régénération	Annuelle	Chargé de suivi écologique
La dynamique en termes de population de la faune et de la flore	Inventaire	Triennale	Chargé de suivi écologique

Résultat 6.6.2. : La dynamique des espèces (faune et flore) est connue

### Activités

- Équiper de façon appropriée aux équipes de suivi écologique
- Former les équipes dans différentes techniques de terrains et d'analyse des données (acquisition des expériences en matière de la biodiversité)
- Etudier la dynamique de la couverture végétale de la RBMN
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de restauration des espaces dégradés
- Identifier les différentes menaces qui pèsent sur la biodiversité dans la RBMN
- Déterminer la distribution spatiale des espèces animales végétales dans les différents biotopes de la RBMN.
- Analyser le statut de chaque espèce animale et végétale dans la RBMN
- Evaluer le ratio de fréquentation des écosystèmes forestiers de la RBMN par les espèces animales
- Renforcer les capacités techniques du personnel.

**Tableau 40** : Cadre de suivi-évaluation de la restauration des écosystèmes forestiers dégradés

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Base centrale des données fonctionnelle	Collecte et analyse des données	Mensuel	Chargé de suivi écologique
Nbre agents formés	Formation et Evaluation	Annuel	Chargé de suivi écologique
Nbre des matériels et équipements fournis	Inventaire matériel	Annuel	Chargé de suivi écologique
Quantité et qualité des données stockées	Evaluation	Mensuel	Chargé de suivi écologique

Résultat 6.6.3 : La collaboration régulière avec les institutions de recherche et universités aux niveaux national, régional et international est assurée.

### Activités

- Elaborer un plan de recherche en collaboration avec d'autres institutions ;
- Mettre en œuvre des accords/conventions de collaboration avec les institutions de recherche au niveau national, régional et international ;
- Créer un cadre périodique et régulier de rencontres entre les acteurs de la gestion sur les recherches en cours ou achevés dans la RBMN ;
- Publier les résultats de recherche dans les journaux scientifiques de renommée internationale.

**Tableau 41** : Cadre de suivi-évaluation de la base des données.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nombre de conventions signées avec les institutions de recherche, les universités et autres partenaires	Négociation	Annuel	DG/CEGENS
Etudes spécifiques menées avec les universités et autres institutions de recherche	Etudes/ Protocoles spécifiques	Annuel	Chargé de suivi écologique
Nombre d'articles publiés sur base des données du site	Evaluation	Annuel	Chargé de suivi écologique
Nombre des rencontres d'échanges	Rapports	Trimestrielle	Chargé de suivi écologique

### Activités

- Mettre en place une base des données fonctionnelle
- Intégrer les besoins prioritaires de gestion de la RBMN aux projets de recherche
- Former l'équipe de gestion de la base des données dans les nouvelles technologies
- Partager les données avec d'autres partenaires
- Créer un site web pour les résultats de Recherche scientifiques aux Monts Nimba.
- Installation des caméras trappes pour l'identification des braconniers
- Impliquer tous les acteurs de gestion de la réserve dans l'exécution des projets de recherche et de développement communautaire pour la fiabilité des données.

**Tableau 42 :** Cadre de suivi-évaluation de la collaboration avec les institutions de recherche et universités.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nbre de conventions signées entre les communautés et les gestionnaires de la RBMN	Protocole d'accord/ Convention	Annuel	DG/CEGENS
Nbre des structures communautaires de base appuyées	Protocole d'accord	Annuel	Chargé de mesures riveraines
Nbre des membres formés	Module des formations Rapport	Annuel	Chargé de mesures riveraines
Nbre d'AGR identifiées	Etudes socio-économiques	Annuel	Chargé de mesures riveraines
Nbre d'AGR appuyées	Protocole d'accord	Annuel	Chargé de mesures riveraines

### Principes directeurs

**Principe d'innovation :** Le suivi écologique pour une meilleure connaissance des valeurs du site et les résultats d'analyse des activités de surveillance, par une technologie de pointe, seront au centre de toutes les planifications et les prises de décisions.

**Principe de précaution :** La devise du gestionnaire sera la conservation, des renseignements et des résultats scientifiques. Ce principe permet aux gestionnaires d'afficher des attitudes responsables évitant des impacts négatifs sur les valeurs de gestion. A cela s'ajoute la prise en compte du savoir traditionnel des communautés.

**Principe de partenariat :** La RBMN va se doter d'un plan de suivi biologique/écologique basé sur ses valeurs de gestion et des indicateurs clefs d'efficacité de gestion. Il s'agira d'encourager les équipes de recherche qui traiteront les thèmes prioritaires du site et les mener avec des chercheurs nationaux ou internationaux. En plus des chercheurs internes qui seront recrutés, le gestionnaire de la RBMN collaborera avec d'autres structures étatiques, privées et institutions nationales et internationales de recherche afin de partager, valider et mettre en œuvre des thèmes de recherche.

**Principe de durabilité :** Pour la durabilité des activités de recherche au Nimba, les thèmes visant l'amélioration de la gestion de la réserve seront priorisés. Ils seront réalisés selon les

besoins et les protocoles afin que les résultats contribuent effectivement à l'amélioration de la gestion.

**Principe de l'universalité :** Le gestionnaire de la RBMN va s'aligner derrière l'Objectif de Développement Durable n°13 notamment le suivi du changement climatique et l'adoption des mesures conséquentes.

**Principe de responsabilité :** Toute entité ou personne qui manifeste l'intention d'effectuer une recherche dans la RBMN devra se soumettre aux conditions suivantes, édictées par le CEGENS. Il s'agit notamment de :

- Adresser une demande, deux mois avant la période sollicitée ;
- Description de la recherche envisagée (Titre, objectifs, méthodologie, résultats attendus, chronogramme des activités, budget et références bibliographiques) ;
- Obtenir une autorisation préalable.

## 6.7. PROGRAMME : CONSERVATION COMMUNAUTAIRE (MESURES RIVERAINES)



## Buts opérationnels

- Application stricte du statut de réserve de Biosphère ;
- Respect par les parties prenantes des trois zones de la Réserve ;
- Signature des accords entre les gestionnaires et les communautés riveraines ;
- Mise en œuvre des activités génératrices de revenus économiquement rentables, socialement acceptables et écologiquement viables en faveur des communautés ;
- Gestion des conflits et plaintes entre les parties prenantes selon les dispositifs mis en place de commun accord (système d'alerte ou comité de veille) ;
- Implication des structures étatiques de développement (ANIES et ANAFIC) dans l'appui et la mise en œuvre des AGR ;
- Intégration des bonnes pratiques en faveur de la RBMN comme critère d'éligibilité aux AGRs ;
- Mise en place d'une commission interministérielle (environnement, élevage, agriculture, administration du territoire) servant d'arbitre dans les conflits entre parties prenantes dans le cadre de responsabilité globale et partagée et se réunit périodiquement.

## Contexte du programme Conservation communautaire (mesures riveraines)

Les activités de conservation se limitent en général aux aspects répressifs visant à l'application stricte de la loi, ce qui est souvent à l'origine de tensions entre les communautés et les gestionnaires des aires protégées. Les mesures policières n'ont pas réduit les activités illégales mais ont augmenté au contraire avec la croissance continue de la densité de la population, l'insécurité et la pauvreté des populations riveraines. Le programme de la conservation a la base communautaire visera à ouvrir le dialogue entre les communautés riveraines et les gestionnaires et autorités pour discuter des problèmes de la conservation et faire de ceux-ci des partenaires pour la conservation de la RBMN.

La Communauté pour laquelle la conservation est faite est aussi la destructrice de cette nature qu'on conserve pour elle. Faute l'impliquer dans tout le processus, elle devient ennemie au lieu d'être un allié. Ce programme s'occupera de tous les aspects qui visent à intégrer le développement à la conservation et la résolution et gestion des plaintes. Le tableau 43 explique le contexte actuel des relations entre la Réserve et les communautés et pourquoi ces actions ont été choisies.

**Tableau 43** : Contexte actuel des relations Réserve et la communauté locale.

<b>Problématique</b>	<b>Actions proposées</b>	<b>Responsabilités</b>
Perturbation pluviométrique	Sensibilisation et reboisement	Etat, ONG, communautés, élus locaux
Insuffisance des superficies cultivables	Aménagement des domaines cultivables	Etat, ONG, communautés élus locaux et autorités coutumières
Insuffisance de rendement	Dotation des intrants (appui en grains)	Etat, ONG, communautés
	Obtention des variétés hâtives, appui aux collectivités (groupement)	
Divagation des animaux	Identification des aires de pâturages : surveillance, aménagement des points d'eaux et dans les zones de pâturages	Etat, élus locaux, ONG
Alimentation des bétails pauvre en éléments nutritifs	Initiation aux techniques de fabrication du fourrage, appui aux collectivités (ou éleveurs)	Etat, ONG, Éleveurs

Disparition des espèces animales protégées	Sensibilisation et application de la loi	Les élus locaux, UGAP, autorités coutumières et judiciaires
Déforestation (coupe abusive du bois)	Sensibilisation, réglementation, reboisement	État, Elus, ONG, Population
Feux de brousse	Sensibilisation et formation des populations en Technique de lutte active et passive contre les feux tardifs Prise de décisions villageoises de contrôle des feux de brousse Prise des sanctions sévères contre les auteurs des feux Obtention de matériels et équipements de lutte contre les feux,	Etat, ONG, Élus, UGAP et autorités coutumières.
Faible accès de la population aux engrais chimiques	Initiation à la technique des engrais organiques	Etat, ONG, Élus locaux et Projets
Faibles productions agricoles	Modernisation du système agricole	Etat, ONG, Élus locaux et Projets
Limites de la Réserve peu connues	Matérialisation physique des limites de la RBMN	Etat, ONG, Élus locaux, Projets, UGN
Vols de bétails	Eradication du phénomène de vols de bétails dans la zone.	Etat, autorités coutumières et populations.
Occupation illégale des pistes de transhumance	Libération immédiate des pistes de transhumance par les occupants	Etat
Difficultés liées aux maladies des animaux	L'obtention des produits vétérinaires et l'organisation des campagnes de vaccination L'augmentation en quantité et qualité du personnel des services d'élevage et la formation des éleveurs	Etat, Partenaires Technique et Financier (PTF)
Problèmes entre éleveurs et agriculteurs	Création des aires de pâturage	Etat, élus locaux, autorités coutumières et Projets
Insuffisance de pâturage	Récupération des anciennes zones de pâturage ou l'obtention des nouvelles	Autorités coutumières, communautés locales, Etat
Insuffisance de sources d'eau	Construction des puits pastoraux	Projet, Etat, ONG

## **Objectifs de la conservation communautaire**

**« La conservation et la restauration de la RBMN sont assurées en parfaite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales ».**

Pour atteindre l'objectif ci-dessus, les trois (3) résultats suivants devront être obtenus :

### **R.1 Les communautés s'approprient de la protection de la RBMN et leur contribution à travers une gestion participative de la réserve est effective.**

#### **Activités**

- Conclure des accords entre les communautés riveraines et la RBMN
- Mettre en œuvre des accords de gouvernance signés entre la RBMN et les communautés locales
- Appuyer la mise en place des structures communautaires de base
- Développer les capacités des membres des structures communautaires de base
- Identifier les activités génératrices des revenus (AGR)
- Appuyer les activités génératrices de revenus.

### **R.2 Un programme de développement socio-économique lié à la gestion durable des ressources naturelles est mis en œuvre dans la zone de transition.**

#### **Activités**

- Appuyer l'élaboration des plans d'utilisation des terres dans les groupements riverains ;
- Elaborer une stratégie de gouvernance fonctionnelle de la RBMN y inclus l'aspect genre, couches vulnérables et équité ;
- Participer à l'élaboration des plans de développement local des communautés (PDL) ;
- Appuyer la mise en œuvre des plans de développement conformément aux objectifs de conservation de la réserve et du développement des entités décentralisées.

### **R.3 L'exercice des droits d'usage est respecté dans la zone tampon sur base des directives d'accès aux ressources élaborées conjointement entre les gestionnaires de la réserve et les communautés riveraines**

#### **Activités**

- Evaluer les ressources utilisées dans la cadre des usages " coutumiers ;
- Mettre en place des Directives d'Accès aux Ressources Naturelles (DARN) ;
- Mettre en place un mécanisme de Gestion des plaintes (conflit homme-animal, droits d'usages à inclure dans les Directives d'Accès aux Ressources Naturelles « DARN » ;
- Mettre en place des accords relatifs à la gestion des produits forestiers non ligneux entre les groupes d'intérêt et la réserve.

### **R.4 Les pratiques de gestion durable des ressources sont répliquées dans la zone de transition (ZT) ;**

#### **Activités**

- Cartographier de façon participative les activités de développement de la ZT
- Elaborer la stratégie de gestion des mesures riveraines et développement durable
- Restituer les travaux de matérialisation aux parties prenantes
- Accompagner les communautés dans l'élaboration de leur Plan d'utilisation du terroir (PUT) en conformité avec les communes et la législation sur la protection de l'environnement.

### **R.5 La gestion des plaintes pour réduire les conflits entre les gestionnaires de la RBMN et les communautés est effective**

#### **Activités**

- Elaborer un plan stratégique de gestion des plaintes
- Mettre le plan stratégique de gestion des plaintes.

**Tableau 44** : Cadre de suivi-évaluation de l'implication et de l'appropriation de la protection de la RBMN par les communautés.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Le document reconnaissant le statut de réserve de biosphère	Constat	Annuel	DG/CEGENS
Nbre d'études menées dans le cadre de la gestion d'une réserve de Biosphère	Consultation et participation	Annuel	Chargé de mesures riveraines
Nbre des filières identifiées	Evaluation	Annuel	Chargé de mesures riveraines
Nbre des filières appuyées	Evaluation	Annuel	Chargé de mesures riveraines

### Principes directeurs de la conservation communautaire

**Principe de partenariat** : Etant donné que les ressources naturelles sont un héritage commun, il est presque impératif de cartographier tous les acteurs (parties-prenantes) définir clairement leurs rôles et responsabilités et les inclure dans la gouvernance.

- Créer des interfaces opérationnelles entre parties prenantes et en étroite collaboration avec l'administration.
- Mettre en œuvre des plans locaux de développement des collectivités tout en intéressant l'ANAFIC et l'ANIES (Agence Nationale de l'Intégration Economique et Sociale) au financement des activités inscrites.
- Faciliter la création d'interfaces entre les diverses parties prenantes (parlements, l'administration publique, les opérateurs économiques, organisation de la société civile) et les groupements villageois en vue de la lutte pour une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau local ;

### Principe de durabilité :

- En plus de l'éducation environnementale qu'il faut développer, le gestionnaire de la RBMN renforcera la mobilisation communautaire face aux enjeux de conservation de la biodiversité et du développement local dans leur rayon d'activités.
- Pour renforcer les capacités techniques des parties prenantes, prioriser la restructuration et le renforcement des structures de gouvernance environnementale (groupements villageois, organisations de la société civiles, etc. ;
- Orienter l'appui vers les communautés allant dans le sens de la réduction de la dépendance des communautés vis-à-vis de l'exploitation des ressources naturelles et de fait, à l'amélioration des conditions des vies de ces communautés sur la base des études socio-économiques ;

### Principe d'innovation :

- Le programme de conservation communautaire "mesures riveraines" veillera à l'adaptabilité. Il doit être novateur pour s'assurer que les sources de financement locales et étrangères, les matériels, les équipements et les compétences sont disponibles pour réaliser les actions entreprises. Faciliter la création d'interfaces entre les diverses parties prenantes (parlementaires, l'administration publique, les opérateurs économiques, organisation de la société civile) et les groupements villageois en vue de la lutte pour une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau local ;

### Principe de redevabilité :

- Générer et partager les leçons apprises dans les efforts de lutte contre les tracasseries en vue d'influencer la prise de décisions par les décideurs.

## 6.8. PROGRAMME : PROMOTION DE L'ECOTOURISME



## Buts opérationnels

- Les circuits touristiques sont conçus et largement diffusés ;
- Les produits touristiques diversifiés de la RBMN sont régulièrement visités et le nombre annuel de visiteurs nationaux et internationaux a significativement augmenté en année5;
- Au moins un opérateur touristique privé est opérationnel dans la zone ;
- Au moins 10% des revenus du tourisme sont rétrocédés aux communautés riveraines.

## Contexte de l'écotourisme à la RBMN

Selon UICN, l'écotourisme est un « voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages »

L'écotourisme n'a jamais effectivement démarré à la RBMN et mérite une attention particulière des gestionnaires dans l'avenir. L'étude de potentialités touristiques diligentée par le gouvernement avec l'appui de l'UNOPS/UE doit s'étendre vers la RBMN. Elle devra, de façon pratique, définir les circuits touristiques et proposer des prix des produits écotouristiques qui seraient priorités lors de l'étude. Des éco guides et un service qualifié pour l'organisation et l'accueil des touristes doivent être formés et structurés en prestataires de service.

Etant une réserve de Biosphère, un tourisme à base communautaire serait intéressant à développer car ses retombées sensibiliseraient davantage les bénéficiaires à protéger la Réserve.

**Tableau 45** : Evaluation FPEIR – Tourisme.

Etat précédent	Causes majeures	Impact	Etat actuel	Réponse	Etat souhaité
Aucune organisation formelle du tourisme n'existe	Manque d'expertise pour le développer des produits touristiques Manque de formation Manque de stratégie marketing Manque d'infrastructures touristiques	Faible taux de fréquence touristique Manque de revenus généreux par le tourisme	Aucune organisation formelle du tourisme Faible intérêt des communautés	Identifier les attraits touristiques Développer les produits et circuits touristiques Elaborer une stratégie de tourisme Mettre en place un service touristique Former les éco guides Rétrocéder des dividendes du tourisme aux communautés riveraines	Le taux des visites touristiques augmente chaque année de plus ou moins 20%
Aucune infrastructure touristique	Manque de collaboration des promoteurs	Faible taux de fréquence touristique Manque de revenus généreux par le tourisme	Faible fréquentation touristique	Construire les infrastructures d'accueil des touristes	Les touristes sont accueillis et logés à leur satisfaction

**Objectif du programme d'Eco-tourisme : « diversifier les opportunités de relance des activités touristique en valorisant les richesses patrimoniales de la RBMN et leurs impacts sur la gestion de la Réserve et le développement des communautés locales ».**

**Résultat 6.8.1. Le potentiel Ecotouristique de la RBMN est connu et valorisé**

**Activités**

- Identifier et cartographier les attraits touristiques de la RBMN ;
- Elaborer la stratégie de l'Eco-tourisme de la RBMN ;
- Former les Eco-guides et pisteurs ;
- Aménager de façon participative les sites touristiques ;
- Aménager les infrastructures d'accueil ;
- Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques réceptifs touristiques, agences locales de tourisme, restaurateur, etc.) ;
- Mettre en place un système de marketing et de promotion touristique ;

**Résultat 6.8.2. Les recettes générées par le tourisme croissent et contribuent à l'autofinancement de la RBMN et aux activités de développement des communautés riveraines.**

**Activités**

- Faire connaître les marchés cibles les opportunités touristiques de la RBMN en développant un système de marketing propre ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du tourisme et les parties prenantes de la région ;
- Diversifier les produits de qualités valorisant les aspects spécifiques de la RBMN ;
- Promouvoir les partenariats publics privé ;
- Améliorer les services de la santé et de la sécurité dans la Réserve.

**Tableau 46** : Cadre de suivi évaluation des activités de tourisme.

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Taux d'augmentation de la fréquentation touristique	Consultation de la base de données Registre de visite	Mensuel	Chargé de programme touristique
Taux d'augmentation des recettes touristiques	Consultation de la base des données Rapport financier	Mensuel	Chargé de programme touristique
Nombre d'activités en faveur des communautés pris en charge par les recettes touristique	Consultation du PDL et base de données	Annuel	Chargé de programme touristique
Nombre de guides et pisteurs formés	Rapports des sessions de formation	Annuel	Chargé de programme touristique

## **Principes directeurs du programme de développement du tourisme participatif et responsable.**

- Nécessité d'une bonne compréhension de la relation entre les communautés locales et la conservation de l'environnement et de la façon dont cette relation peut être améliorée à travers leur engagement dans les activités touristiques de la Réserve et dans les zones d'influence.
- Elargissement du tourisme dans la RBMN et à d'autres secteurs de l'économie rurale (artisanat, produits locaux, etc.), en créant des liens d'appui et de synergie mutuelle.
- Identification de bonnes structures à base communautaires pour maximiser, gérer, tirer profit de la pratique et du développement du tourisme ;
- Consultation étroite entre la communauté et les autres parties concernées afin d'aboutir à une vision et une stratégie commune pour un tourisme responsable qui aurait des buts environnementaux, sociaux et économiques, et des objectifs réalistes ;
- Prise de mesures spécifiques au sein de la communauté pour limiter l'impact sur l'environnement et maximiser les avantages locaux provenant du tourisme ;
- Accès continu à des conseils, assistance en matière de développement, gestion et commercialisation, auprès des communautés et proposer de bonnes pratiques ;
- Adoption d'une approche préventive afin d'éviter les accidents en informant les visiteurs des risques auxquels ces derniers s'exposent ;
- Dotation d'un plan de mesures d'urgence qui désignera les principaux acteurs et établira la marche à suivre lors, entre autres, d'opérations de recherche et de sauvetage ;
- Priorisation de l'embauche de guides locaux pour les visiteurs.

## 6.9. PROGRAMME : INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION (IEC)



## Buts opérationnels

- Connaissance progressive et respect des lois en matière de conservation de la nature en générale et la protection de la RBMN en particulier ;
- Implication effective de toutes les parties prenantes, synergie d'actions et changement positif d'attitudes et comportements envers la RBMN ;
- Diversification et multiplication des messages de sensibilisation environnementale communs, harmonisés et concertés.

## Contexte actuel de l'IEC à la Réserve de Biosphère des Monts Nimba

Un seul canal, la radio, était jusque-là utilisé par les gestionnaires de la RBMN. Suite à l'insuffisance de l'information, à l'ignorance des communautés de toutes les valeurs écosystémiques que leur fournit la RBMN, une étude menée dans la partie Est de l'Afrique a montré que plusieurs menaces de manière directe ou indirecte sur la faune et la flore dans les aires protégées sont dues au manque de connaissances environnementales. Elle a fait ressortir clairement que l'ignorance ou l'insuffisance de l'information est une des raisons qui fait obstruction à l'implication des communautés et génère parfois un climat d'hostilité aux actions de conservation et de développement (JGI, 2013). Ce qui provoque une difficulté notoire dans l'application des lois.

Ce PAG vise à intensifier ses messages et à élargir les canaux de sensibilisation pour plus d'informations et de connaissances sur la RBMN par les groupes-cibles suivants qui seront identifiés et qui bénéficieront d'une attention particulière. Il s'agira des :

- a) Elèves dans les écoles primaires, secondaires et des étudiants ;
- b) Services de défense et de sécurité (Conservateur de la nature, Armée, Police, Douane, Gendarmerie, ...)
- c) ONG, associations, confessions religieuses, chefs coutumiers, leaders d'opinions ;
- d) Autorités publiques et autres services étatiques impliqués dans la gestion du terroir (agriculture, mines, énergie, hygiène, industrie, santé, ...)
- e) Communautés transfrontalières à la RBMN.

Pour atteindre cet objectif, les moyens et les méthodes suivantes seront utilisés :

### - **Utiliser des matériels de visibilité et des supports scriptovisuels (affiches, posters) :**

Les posters, t-shirts, autocollants, casquettes, foulards, panneaux etc.). Ils porteront tous des messages sur les richesses de la biodiversité de la RBMN et de leur gestion durable. Ces matériels seront distribués aux écoles, aux communautés et autorités ou placés dans des lieux publics, points chauds, routes, etc., pour une large diffusion des messages environnementaux qu'ils porteront.

### - **Utiliser les services de média - presse écrite et visuelle :**

Ils concernent les dépliants d'articles, la politique nationale de l'environnement, les codes de protection de l'environnement en vigueur en République de Guinée, le blog, site web et magazines des Ministères et Départements en charge de l'environnement. Ces canaux combinés et complémentaires, assureront l'information d'un nombre très élevé de la population et en même temps fournir aux groupes cibles des informations plus approfondies et détaillées sur la biodiversité.

### - **Culture et art, sports récréatifs et jeux écologiques :**

Ce sont des canaux attractifs et passionnants qui visent des publics spécifiques ciblés dans un milieu précis (stade, village, centre culturel...). La capacité d'attraction que possèdent ces canaux, les place à une meilleure position pour atteindre des groupes qui n'ont pas accès aux médias, aux rencontres avec les éducateurs ou ne participent pas à des réunions.

**- Dialogues / échanges et tribune d'expression populaire :**

Vu le statut de la RBMN, dans toutes les activités de sensibilisation (réunions, conférences, ateliers, séminaires, journées éducatives, ...), le privilège sera donné à la méthode de question-réponse et de débat-échange. Cette méthode permettra de susciter le dialogue, de donner la parole à tout le monde et de cerner les connaissances et attitudes de la population par groupe d'intérêt.

**- Films et cinéma :**

Il est envisagé dans les milieux ruraux où la télévision n'est pas accessible, la projection des films éducatifs sur la biodiversité des Monts Nimba. Cela sous-entend l'achat des caméras et logiciels appropriés pour que les conservateurs produisent des films et vidéos qui permettront aux groupes cibles d'apprendre rapidement. Et pour plus de rapprochement avec les cibles, certains films pourraient être réalisés avec la participation des communautés locales dans leur milieu pour présenter leurs propres réalités naturelles et d'autres par des prestataires externes sélectionnés à cet effet.

**- Site web et blog**

Un site web et un blog seront aussi mis en route pour informer l'opinion nationale et internationale sur les efforts de protection de la Réserve de Biosphère et faire sa promotion et la recherche des fonds.

De ces problèmes ci-haut énumérés, les programmes de gestion suivants seront mis en œuvre dans la réserve.

**Tableau 47 : Analyse FPEIR – Implication des parties prenantes.**

Etat précédent	Causes majeures	Impact	Etat actuel	Réponse	Etat souhaité
Déficit de l'éducation environnementale sur le site	Un programme d'Information Education et Communication (IEC) non structuré	Destruction des ressources et faible implication d'autres parties prenantes à la gouvernance  Conflit entre Réserve et population	Déficit de l'Education environnementale	Elaborer une stratégie d'IEC incluant les thématiques, les cibles et les canaux de diffusion Elaborer une stratégie de gestion des conflits versus la gestion des plaintes	Les conflits diminuent suite aux activités de développement initiées en rapport avec leur PDL et les messages de sensibilisation  Les attitudes et comportements positifs envers les ressources naturelles et les agents de la RBMN augmentent

Ci-dessous des groupes cibles identifiés devant bénéficier d'une attention particulière et de messages spécifiques. Il s'agit :

- Des élèves dans les collèges, lycées et les étudiants dans les universités ;
- Des services de défense et de sécurité (armée, police, douane, service de renseignement, ...)
- Des ONG, associations, confessions religieuses, chefs coutumiers, leaders d'opinions ;
- Des autorités publiques et autres services étatiques impliqués dans la gestion du terroir (agriculture, mines, énergie, hygiène, industrie, santé, ...)
- Des communautés transfrontalières à la RBMN.

**Objectif du programme IEC « Un système d'IEC accroît la connaissance de la valeur écologique, économique, scientifique et culturelle de la RBMN auprès du public et contribue à l'adoption des attitudes et comportements positifs vis-à-vis de la gestion durable et de la réserve »**

## Résultats attendus du programme IEC

### Résultat 6.9.1. Un programme d'information, d'éducation et de communication environnementale est fonctionnel

#### Activités

- Elaborer et adopter une stratégie d'information, d'éducation et de communication
- Mettre en application la stratégie d'IEC (manuelle, affiches, posters, dépliants, médias...)
- Créer un site Web
- Former à l'utilisation du site Web
- Alimenter régulièrement le site web.

**Tableaux 48** : Cadre de suivi -évaluation du programme IEC.

Indicateur	Méthode	Fréquence	Responsable
Nombre des canaux IEC fonctionnel	Conception des thèmes et des outils Sélection des canaux Diffusion des thèmes	Continue	Chargé IEC
Nombre des campagnes organisées	Rencontres, réunions, ateliers, médiatisation, ...	Continue	Chargé IEC
Feedback des récepteurs des messages IEC	Evaluation des fiches d'écoute	Annuelle	Chargé IEC
Site Web créé	Prestation	Année 1	Chargé IEC
Nombre d'Agents formés sur l'utilisation du site Web	Rapports de formations	Année 1	Chargé IEC

### R.2. Les conflits entre les gestionnaires de la RBMN et les communautés sont réduits à travers une bonne gestion.

#### Activités

- Mettre en place et opérationnaliser un comité de prévention et de gestion des conflits entre les différents acteurs
- Gérer de manière participative et à l'amiable les plaintes issues entre les communautés et les gestionnaires de la réserve, conformément aux règles et lois de gestion des plaintes élaborées à cet effet ;
- Veiller au respect des closes issues de la résolution des conflits entre les différents acteurs de la RBMN.

**Tableaux 49** : Cadre de suivi -évaluation de la gestion des plaintes.

<b>Indicateur</b>	<b>Méthode</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsable</b>
Nombre des plaintes cogérées	Dialogue, concertation	Continue	Chargé IEC
Nombre d'enquête	Elaboration des fiches et réalisation d'enquêtes Analyse et interprétation des résultats	Triennale	Chargé IEC

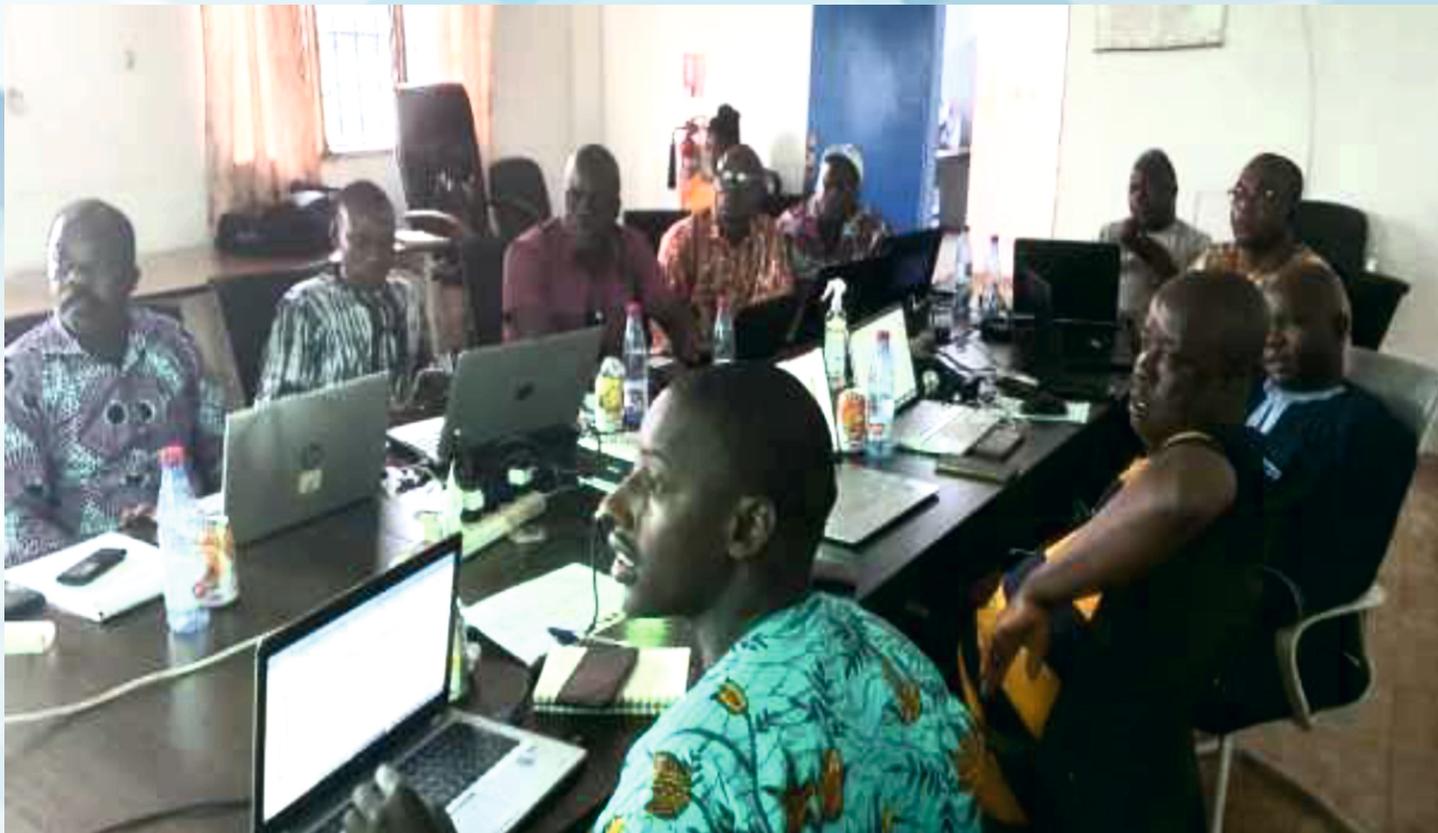
### **Principes directeurs**

Au-delà appliquer la loi en matière de conservation, les conservateurs doivent servir de modèle, de médiateurs, d'éducateurs et de sensibilisateurs.

Il faudra :

- Assurer que les thématiques à développer et les messages à diffuser auprès des communautés riveraines émanent d'une analyse approfondie des problèmes, attitudes et pratiques.
- L'acceptation de la protection de la réserve par toutes les parties prenantes doit se refléter par l'application des différents accords et apporter les corrections qui s'imposent ;
- Etant donné que la protection et conservation des ressources naturelles n'est pas l'affaire des conservateurs seulement, il faut favoriser et inciter la mise en place des relais communautaires, des éducateurs environnementaux qui procéderont à une large diffusion des messages de protection de Nimba dans les différentes couches socioprofessionnelles.

# **CHAPITRE VII :** **CADRE LOGIQUE DE LA RBMN**



**Tableau 50** : Résultats, Activités et sous activités (voir le budget).

Programmes	Résultats	Activités et sous activités
Programme 1 : Environnement politique et institutionnel	<p><b>R.1. Toutes les parties prenantes participent activement et plaident en faveur de la RBMN</b></p> <p><b>R.2. Les activités transfrontalières définies conjointement sont régulièrement menées en collaboration avec les organisations nationales des pays frères (Liberia et Côte d'Ivoire)</b></p> <p><b>R.3 Les institutions de recherche scientifique qui opèrent dans la réserve travaillent en synergie</b></p>	<p>Mettre en place un groupe consultatif impliquant les acteurs à tous les niveaux</p> <p>Sensibiliser tous les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve</p> <p>Organiser des rencontres trimestrielles entre les institutions en charge de la conservation</p> <p>Elaborer un protocole de travail entre les institutions en charge de la conservation</p> <p>Consultation entre les parties pour définir les clauses de protocole de travail avant validation</p> <p>Mettre en place un comité consultatif tripartite</p> <p>Organiser des rencontres semestrielles entre les pays frontaliers Guinée- Liberia- Cote d'Ivoire) en fin de définir des plans d'actions communes et d'en assurer le suivi</p> <p>Créer une base de données pour une gestion des résultats issus des recherches</p> <p>Mettre en place une équipe de gestion des données qui émanent des parties prenantes</p> <p>Former une équipe de recherche regroupant les compétences des trois Institutions (CEGENS, IREB, SSMN)</p> <p>Créer un site web pour les résultats de Recherche scientifiques aux Monts Nimba.</p> <p>Organiser des ateliers de formation pour le renforcement de capacité des chercheurs des parties prenantes</p> <p>Diversifier la recherche pour une bonne connaissance des espèces animales et végétales de la RBMN</p>
Programme 2 : Fin	<p><b>R.1. L'administration de la RNMN est dotée d'un effectif et des outils de gestion</b></p>	<p>Augmenter le personnel en charge de la conservation de la réserve</p>

	<p><b>aux normes et standard internationaux régi par des outils modernes de gestion</b></p>	<p>Renforcer les capacités techniques du personnel des institutions en charge de la conservation</p> <p>Recruter et former des comités villageois de suivi et de conservation</p> <p>Equiper le personnel en matériels/ outils qui répondent aux normes internationaux</p> <p>Motiver conséquemment le personnel selon des critères de performance définis</p> <p>Recruter et former des comités villageois de suivi et de conservation</p> <p>Rechercher des partenaires techniques et financiers</p> <p>Participes aux forums national et international sur les enjeux de conservation de la biosphère</p> <p>Elaborer le plan d'affaires de la réserve</p> <p>Faire auditer les comptes de la RBMN</p> <p>Elaborer la stratégie de surveillance</p> <p>Organiser les différents types de patrouilles (mixtes / transfrontalières et ordinaires)</p> <p>Fournir aux équipes de surveillances des équipements appropriés (bottes, uniformes, imperméables, etc...)</p> <p>Mise en place de certaines structures locales de veille</p> <p>Déguepissement des occupants illégaux (cas de Déré)</p> <p>Appui communautaire adéquat (intrants, équipements et matériels et autres)</p> <p>Mettre en œuvre un système de renseignement sur les destructeurs des ressources naturelles de la RBMN.</p> <p>Sensibiliser et informer les riverains sur les enjeux de la conservation de la RBMN</p> <p>Mettre en place un système fonctionnel de renseignement</p> <p>Entretien régulièrement les limites extérieures de la RBMN</p> <p>Matérialiser physiquement et de façon participative les limites des différentes zones de la RBMN</p>
<p><b>Programme 3 : Protection et intégrité de la réserve</b></p>	<p><b>R.2 Les sources diversifiées de financements de la RNMN favorisent l'atteinte des résultats de la Réserve</b></p> <p><b>R.1 l'intégrité et la sécurité de la RBMN est garantie à travers les actions de surveillances</b></p> <p><b>R.2 : Matérialisation des différentes zones de RBMN (surtout zone tampon aire de transition).</b></p>	

		Restituer les travaux de matérialisation aux parties prenantes Cartographier les espaces dégradés
	<b>R.3. Les différents écosystèmes dégradés sont réhabilités et restaurés.</b>	Elaborer le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés ; Mettre en œuvre le plan de restauration des écosystèmes forestiers dégradés.
Programme 4 : Logistique et Infrastructures	<b>R 1. Amélioration des conditions de vie et de travail des différentes structures évoluant dans la RBMN.</b>	Mettre à jour de l'état des lieux des infrastructures existantes de la RBMN Rénovation et construction des postes de garde et bureaux Acquérir le matériel d'ordonnancement, l'équipement bureautique et informatique Former le personnel à l'utilisation et à l'entretien des équipements acquis Renforcer les capacités des gestionnaires de la RBMN par les formations in-situ et ex-situ Amélioration du traitement des personnels en activité des structures
Programme 5 : Gestion transfrontalière des ressources naturelles	<b>R.1. Les accords de collaboration transfrontalière du paysage Nimba (RBMN, RNIMN et ENNR) sont correctement observés par les trois pays.</b>	Créer une plateforme de collaboration et de coordination transfrontalière Mettre en œuvre l'accord cadre tripartite sur la conservation et la gestion durable du paysage transfrontalier Collaborer avec les structures nationales et régionales directement concernées par la gestion des ressources naturelles des Monts Nimba Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles avec tous les acteurs Organiser des patrouilles mixtes (Guinée, Côte d'Ivoire et Libéria)
Programme 6 : Recherche scientifique et suivi	<b>R1. La biodiversité de la réserve est connue</b>	Organiser des réunions d'échanges entre les gestions du paysage transfrontalier du Nimba (Guinée, Côte d'Ivoire et Libéria). Organiser des inventaires faunistiques et floristiques de la RBMN Réactualiser la liste des espèces phares, Mener des recherches spécifiques sur les espèces phares et leur répartition spatiale Suivre le changement climatique de la zone à partir de la RBMN

		<p>Elaborer un plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)</p> <p>Mettre en œuvre le plan de suivi rapproché des espèces (en intégrant les aspects transfrontaliers)</p> <p>Mener une étude de la Valeur économique totale de la RBMN</p> <p>Effectuer des recherches spécifiques sur les cibles de conservation, leur répartition spatiale et leurs habitats</p> <p>Organiser régulièrement les patrouilles de suivi écologique</p> <p>Équiper de façon appropriée les équipes de suivi écologique</p> <p>Former les équipes dans différentes techniques de terrains et d'analyse des données (acquisition des expériences en matière de la biodiversité)</p> <p>Etudier la dynamique de la couverture végétale de la RBMN</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre un plan de restauration des espaces dégradés</p> <p>Identifier les différentes menaces qui pèsent sur la biodiversité dans la RBMN</p> <p>Déterminer la distribution spatiale des espèces animales végétales dans les différents biotopes de la RBMN.</p> <p>Analyser le statut de chaque espèce animale et végétale dans la RBMN</p> <p>Evaluer le ratio de fréquentation des écosystèmes forestiers de la RBMN par les espèces animales</p> <p>Renforcer les capacités techniques du personnel</p>
	<p><b>R2. La dynamique des espèces (faune et flore) est connue</b></p>	
	<p><b>R.3 Collaboration régulière avec les institutions de recherches et les universités au niveau national, régional et international est assurée</b></p>	<p>Elaborer un plan de recherche en collaboration avec d'autres institutions</p> <p>Mettre en œuvre des accords et conventions de collaborations avec les institutions de recherche au niveau national, régional et international</p>

	<p data-bbox="204 107 274 1281">Appuyer la mise en œuvre des plans de développement conformément aux objectifs de conservation de la réserve et du développement des entités décentralisées</p> <p data-bbox="300 107 338 1281">Evaluer les ressources utilisées dans la cadre des usages ‘‘ coutumiers ‘‘</p> <p data-bbox="379 107 418 1281">Mettre en place des Directives d’Accès aux Ressources Naturelles (DARN)</p> <p data-bbox="466 107 545 1281">Mettre en place un mécanisme de Gestion des plaintes (conflit homme-animal, droits d’usages à inclure dans les Directives d’Accès aux Ressources Naturelles « DARN » ...)</p> <p data-bbox="577 107 657 1281">Mettre en place des accords relatifs à la gestion des produits forestiers non ligneux entre les groupes d’intérêt et la réserve ;</p> <p data-bbox="673 107 778 1281"><b>R.3 L’exercice des droits d’usage est respecté dans la zone tampon sur base des directives d’accès aux ressources élaborées conjointement entre les gestionnaires de la réserve et les communautés riveraines</b></p> <p data-bbox="667 1314 778 1897"><b>R.4 Les pratiques de gestion durable des ressources sont répliquées dans la zone de transition (ZT)</b></p> <p data-bbox="986 1314 1098 1897"><b>R.5 La gestion des plaintes pour réduire les conflits entre les gestionnaires de la RBMN et les communautés est effective</b></p>	<p data-bbox="204 107 274 1281">Appuyer la mise en œuvre des plans de développement conformément aux objectifs de conservation de la réserve et du développement des entités décentralisées</p> <p data-bbox="300 107 338 1281">Evaluer les ressources utilisées dans la cadre des usages ‘‘ coutumiers ‘‘</p> <p data-bbox="379 107 418 1281">Mettre en place des Directives d’Accès aux Ressources Naturelles (DARN)</p> <p data-bbox="466 107 545 1281">Mettre en place un mécanisme de Gestion des plaintes (conflit homme-animal, droits d’usages à inclure dans les Directives d’Accès aux Ressources Naturelles « DARN » ...)</p> <p data-bbox="577 107 657 1281">Mettre en place des accords relatifs à la gestion des produits forestiers non ligneux entre les groupes d’intérêt et la réserve ;</p> <p data-bbox="673 107 711 1281">Cartographier de façon participative les activités de développement de la ZT</p> <p data-bbox="727 107 766 1281">Elaborer la stratégie de gestion des mesures riveraines et développement durable</p> <p data-bbox="791 107 829 1281">Restituer les travaux de matérialisation aux parties prenantes</p> <p data-bbox="855 107 967 1281">Accompagner les communautés dans l’élaboration de leur Plan d’utilisation du terroir (PUT) en conformité avec les communes et la législation sur la protection de l’environnement</p> <p data-bbox="983 107 1021 1281">Elaborer un plan stratégique de gestion des plaintes</p> <p data-bbox="1037 107 1075 1281">Mettre le plan stratégique de gestion des plaintes</p> <p data-bbox="1098 107 1136 1281">Identifier et cartographier les attraits touristiques de la RBMN</p> <p data-bbox="1142 107 1181 1281">Elaborer la stratégie de l’écotourisme de la RBMN</p> <p data-bbox="1187 107 1225 1281">Former des guides et pisteurs</p> <p data-bbox="1232 107 1270 1281">Aménager participativement des sites touristiques</p> <p data-bbox="1286 107 1324 1281">Aménagement des structures d’accueils</p> <p data-bbox="1340 107 1420 1281">Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques, réceptifs locaux, agences locales de tourisme, ...)</p>
<p data-bbox="1149 1975 1369 2042"><b>Programme 8 : Ecotourisme</b></p>	<p data-bbox="1181 1303 1257 1897"><b>R.1. Le potentiel Eco-touristique de la RBMN est connu et valorisé</b></p>	<p data-bbox="1098 107 1136 1281">Identifier et cartographier les attraits touristiques de la RBMN</p> <p data-bbox="1142 107 1181 1281">Elaborer la stratégie de l’écotourisme de la RBMN</p> <p data-bbox="1187 107 1225 1281">Former des guides et pisteurs</p> <p data-bbox="1232 107 1270 1281">Aménager participativement des sites touristiques</p> <p data-bbox="1286 107 1324 1281">Aménagement des structures d’accueils</p> <p data-bbox="1340 107 1420 1281">Mobiliser les partenaires (réseaux national et international, opérateurs touristiques, réceptifs locaux, agences locales de tourisme, ...)</p>

	<p><b>R.2 Les recettes de l'écotourisme croissent au Monts Nimba contribue à l'autofinancement de la Réserve et aux activités de développement des communautés riveraines</b></p>	<p>Mettre en place un Système de marketing et de promotion de l'écotourisme</p> <p>Faire connaître les marchés cibles les opportunités touristiques de la RBMN en développant un système de marketing propre ;</p> <p>Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs du tourisme et les parties prenantes de la région ;</p> <p>Diversifier les produits de qualités valorisant les aspects spécifiques de la RBMN ;</p> <p>Promouvoir les partenariats publics privé ;</p> <p>Améliorer les services de la santé et de la sécurité dans la Réserve.</p>
<p><b>Programme 9 : IEC</b></p>	<p><b>R.1. Un programme d'information, d'éducation et de communication est fonctionnel</b></p> <p><b>R.2. Les conflits entre les gestionnaires de la RBMN et les communautés sont réduits à travers une bonne gestion.</b></p>	<p>Elaborer et adopter une stratégie d'information, d'éducation et de communication</p> <p>Mettre en application la stratégie d'IEC (manuelle, affiches, posters, dépliants, médias...)</p> <p>Créer un site Web</p> <p>Former à l'utilisation du site Web</p> <p>Alimenter régulièrement le site web ;</p> <p>Mettre en place et opérationnaliser un comité de prévention et de gestion des conflits entre les différents acteurs</p> <p>Gérer de manière participative et à l'amiable les plaintes issues entre les communautés et les gestionnaires de la réserve, conformément aux règles et lois de gestion des plaintes élaborées à cet effet ;</p> <p>Veiller au respect des choses issues de la résolution des conflits entre les différents acteurs de la RBMN.</p>

# CHAPITRE VIII : SUIVI EVALUATION

## 7.1. Dispositif institutionnel

Le suivi-évaluation du Plan d'aménagement et de gestion de la RBMN comportera deux volets. Le premier volet, interne, sera réalisé par le CEGENS et le second, externe, sera assuré par les services techniques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable d'une part et les Institutions de Recherche Scientifique d'autre part. La mise en œuvre du suivi-évaluation implique donc les actions coordonnées de plusieurs acteurs institutionnels et opérationnels présentés ci-dessous en précisant leurs rôles.

Le CEGENS est la structure qui endosse le Plan d'aménagement et de gestion. Sa Direction générale assure la supervision de la mise en œuvre de ce plan, facilite les échanges entre les partenaires techniques et financiers afin d'assurer une synergie des actions et maintenir une cohérence dans les approches. Il assure la mise en œuvre du PAG à travers : (i) la gestion administrative et technique ; (ii) la planification annuelle et la coordination de la mise en œuvre des activités ; (iii) l'ordonnancement des dépenses conformément aux dispositions du plan de gestion de la RBMN.

Le suivi-évaluation interne sera réalisé par le département planification suivi évaluation, logée au sein de la Direction Générale et le spécialiste en la matière au niveau de la RBMN.

**Les services d'appuis :** Ils regroupent tous les acteurs impliqués dans la réalisation des activités du PAG en dehors des services de terrain du CEGENS. Ce sont les partenaires techniques exerçant des activités de conservation dans les Aires protégées en Guinées.

**Les donateurs :** le gouvernement guinéen et les partenaires financiers assureront, à travers le MEDD, le suivi-évaluation externe par le biais des missions de supervision qui seront diligentées dans le cadre des projets mis en œuvre.

## 7.2. Objectifs du suivi évaluation

Les objectifs assignés au suivi-évaluation dans l'exécution du présent plan sont :

- o Évaluer et documenter, de façon périodique, les progrès vers l'atteinte des résultats tels que définis dans le plan de travail annuel (PTA) ;
- o Identifier les facteurs pouvant avoir des conséquences dans la mise en œuvre et, éventuellement, proposer des mesures correctives proactives ;
- o Assurer la collecte des données nécessaires à la reformulation et au contrôle des indicateurs.

### 7.2.1. Mise en œuvre du système de suivi - évaluation

Les indicateurs clés définis dans le but de mesurer les progrès réalisés se présentent comme suit pour chaque niveau d'intervention :

**Objectif spécifique « La gestion durable de la RBMN dans une perspective transfrontalière est assurée avec la participation des populations et des autres parties prenantes ».**

- Evolution de l'abondance des espèces endémiques ;
- Distribution spatio-temporelle des espèces endémiques ;
- Evolution de la couverture forestière ;
- Evolution des scores de l'outil d'évaluation de l'efficacité de gestion (IMET 2019 et 2023, ...), appliqués à la RBMN ;
- Proportion de personnes considérant que la gestion du RBMN procure des avantages.

## 7.3. Outils de suivi-évaluation

### **7.3.1. Outils de cadrage**

Fondée sur le cadre logique (ou schéma de planification) et dans l'optique d'avoir une vue globale de la mise en œuvre des actions pour le suivi des résultats, la matrice de suivi des indicateurs clés, indiqués au niveau de chaque résultat, sera l'outil principal de cadrage utilisé pour le suivi-évaluation.

Dès l'adoption du plan, des fiches de définition de chaque indicateur seront élaborées, de façon participative, afin d'assurer une compréhension commune des indicateurs ainsi qu'un manuel de suivi-évaluation retraçant le cadre institutionnel, les procédures et la collecte, le traitement et le rapportage.

Les valeurs de référence des différents indicateurs seront également définies.

### **7.3.2. Outils de collecte**

Les chargés de suivi-évaluation de CEGENS sont responsables de la conception des fiches de collecte de données qui seront remplies régulièrement par les acteurs en charge de la mise en œuvre des activités.

Les principales méthodes retenues pour la collecte des données sont :

- Les missions de terrain ;
- Les entretiens ciblés ;
- Les enquêtes spécifiques ;
- Les évaluations périodiques (ateliers de suivi trimestriel, missions de supervision, etc.);
- L'exploitation des rapports d'activités, des registres, des procès-verbaux, des comptes rendus, etc., produits par les administrations publiques et privées ;
- L'interprétation d'images satellitaires.

Des missions de supervision, ateliers de suivi trimestriel ou missions de suivi-évaluation seront régulièrement organisés afin de suivre et de mesurer l'état d'avancement des plans d'actions annuels.

### **7.3.3. Outils de traitement et d'analyse des données**

Pour le traitement et l'analyse des données, les chargés de suivi-évaluation feront recours aux logiciels spécialisés (tableur, logiciels spécialisés sur les sondages, logiciels SIG). L'assistance de spécialistes dans certains domaines sera envisagée en cas de besoin.

Les chargés de suivi-évaluation sont responsables de la constitution et de la gestion de la base des données de suivi-évaluation du PAG. Au niveau de la réserve, le Chargé d'étude assurera le suivi de la collecte des données et leur compilation. Le Chargé du suivi-évaluation assurera la coordination du dispositif de traitement et d'analyse des données.

### **7.3.4. Outils de communication**

De façon générale, les chargés de suivi-évaluation assurent donc la compilation des données et rédigent les rapports de leurs missions en détaillant les activités, en particulier ce qui a été acquis ou non et les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de résultats. Par ailleurs, ils veillent à la diffusion des informations entre les partenaires. Les types de rapports et autres documents d'information à élaborer, par niveau d'acteurs ainsi que leur périodicité, sont les suivants :

- Les rapports trimestriels mettant un accent sur la mise en œuvre des activités et éventuellement les indicateurs leur étant liés ;
- Le rapport annuel de mise en œuvre des activités qui décrivent les résultats concrets, quantitatifs et qualitatifs, obtenus par rapport aux prévisions de l'année ainsi que les résultats atteints et les effets induits par la mise en œuvre du PAG ;
- Les rapports d'évaluation périodiques ou externes.

# BIBLIOGRAPHIE

- Bangoura A.M., 2001. Faune sauvage des Monts Nimba. Rapport du Projet PDF-B : « Conservation de la biodiversité des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative ». République de Guinée/CEGEN/PNUD, Conakry.
- Brosset A., 1966a. Biologie des Chiroptères. Masson, Paris, 230 pp.
- Brosset A., 2003. Les Chiroptères du mont Nimba, in LAMOTTE M. & ROY R. (eds), Le peuplement animal du mont Nimba (Guinée, Côte d'Ivoire, Liberia). Mémoires du Muséum national d'Histoire naturelle 190 : 687-693. Paris ISBN : 2-85653-554-2.
- Brosset A., 1984. Chiroptères d'altitude du mont Nimba (Guinée) : description d'une espèce nouvelle, *Hipposideros lamottei*. *Mammalia* 48 : 545-555.
- Chaffard S., 2002. Des chasseurs aux abords d'une aire protégée : Les Konons, les Manonset la Réserve de Biosphère des Monts Nimba (République de Guinée). Analyses des pratiques de chasse et des gestions locales de la faune sauvage. Thèse de Doctorat du Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, France.
- Coe M., 1975. Mammalian ecological studies on Mount Nimba, Liberia. *Mammalia*, 39, pp 523-580.
- DABAC, 2003. Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale. Consulté le 16/09/2022 sur le site internet <http://dabac.cirad.fr/>
- Dubost G., 1983a. Le comportement de *Cephalophus monticola* Thunberg et de *C. dorsalis* Gray, et la place des céphalophes au sein des ruminants (1re partie). *Mammalia*, 47, pp 141-177.
- Dubost G., 1983b. Le comportement de *Cephalophus monticola* Thunberg et de *C. dorsalis* Gray, et la place des céphalophes au sein des ruminants (2e partie). *Mammalia*, 47, pp 281-310.
- Dufour S., 2000. Etude préliminaire de la chasse villageoise et de ses conséquences à la périphérie du Nimba. République de Guinée, Conakry.
- Dufour S., 2002. Premier recensement des activités cynégétiques en forêt classée de Diécké. République de Guinée/Centre forestier de N'Zéréchoré/Université de Rennes I, Conakry.
- Gautun J.C., Sankhon I. & Trainier M., 1986. Nouvelle contribution à la connaissance des rongeurs du massif guinéen des Monts Nimba (Afrique occidentale). *Systématique et aperçu quantitatif*. *Mammalia*, 50, pp 205-217.
- Haltenorth T. & Diller H., 1985. Mammifères d'Afrique et de Madagascar. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris.
- Hart J.A. & Kalebo R.M., 1995. RFO : ces céphalophes au collier. *Canopée*, 6.
- Humle T. & Mat-suzawa T., 2001. Behavioural diversity among the wild chimpanzee populations of Bossou and neighbouring areas, Guinea and Cote d'Ivoire, West Africa. *Folia Primatologica*, 72, pp 57-68.
- Thomas, Lee and Middleton, Julie (2011). Lignes directrices pour la planification de la gestion des aires protégées. Gland, Suisse : UICN. x + 67pp.
- Lamotte M. & Roy R. 1962. Les traits principaux du peuplement animal de la prairie montagnarde du mont Nimba (Guinée). *Recherches africaines* 1, Akademie Verlag, Berlin : 11-30.

- Lamotte M., 1942. La faune mammalogique du Mont Nimba (Haute-Guinée). *Mammalia*, 6, pp 114-119.
- Lamotte M. & Roy R., 1998. La faune et le peuplement animal du Nimba. In: *Le mont Nimba. Réserve de la Biosphère et site du patrimoine mondial (Guinée et Côte d'Ivoire)*. Lamotte M. (ed.). UNESCO, Paris, pp 81-132.
- Ochiai T. & Humle T., 2003. Welcome to Chimpanzees world. Consulté le 22/09/2022 sur le site internet <http://www.pri.kyoto-u.ac.jp/chimp/index.html>
- Parnell R.J., 2000. Information from animal tracks and trail. In: *Conservation research in the African rain forest. A technical handbook*. White L., et al. (eds.). WCS, Libreville, pp 157-190.
- Reid W.V. et Miller K.R., 1989. Keeping options alternatives. The scientific basis for conserving biodiversity. Washington, WRI.
- Diallo, M.B. 2002. Présentation générale du Pays et Méthodologie de l'enquête. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR109/01Chapitre01.pdf>
- PASCUAL J.F. 1988. Les sols actuels et les formations superficielles des crêtes nord-est du Nimba (Guinée) Contribution à l'étude géomorphologique du Quaternaire de la chaîne. *Cah. ORSTOM, sbr. Pkdol.*, vol. XXIV, no 2, 137-162
- Perraud, A. 1971. Les sols de la Côte d'Ivoire. In : *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*. Mémoire ORSTOM, 50. Paris (France), pp. 269-389.
- Béligné V. Lauginie F., Akindes F. et Poilecot P (1996b) : Etude pour le renforcement de la protection et l'aménagement de la Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba, des parcs nationaux du mont Péko et des Iles Ehotilé, 585p.



## ANNEXE 1 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

PLAN D'ACTION DU PAG 2025-2029												
Programmes	Résultats	N°	Activités et sous activités	Coût Total	Années					Explication		
					1	2	3	4	5			
Programme 1 : Environnement politique et institutionnel	R.1. Toutes les parties prenantes participent activement et plaident en faveur de la RBMN	1.1.1	Mettre en place un groupe consultatif impliquant les acteurs à tous les niveaux	<b>164 000 000</b>	164 000 000	0	0	0	0	0	Un groupe composé de 30 personnes issues de toutes les parties prenantes	
		1.1.2	Sensibiliser tous les acteurs impliqués dans la gestion de la réserve	<b>800 000 000</b>	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	5 séances de sensibilisation par an pendant 5 ans	
		1.1.3	Organiser des rencontres trimestrielles entre les institutions en charge de la conservation	<b>600 000 000</b>	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000	
		1.1.4	Elaborer un protocole de travail entre les institutions en charge de la conservation	<b>100 000 000</b>	50 000 000	0	0	50 000 000	50 000 000	0	0	Elaboration à l'an 1 et révision selon le besoin
		1.1.5	Consultation entre les parties pour définir les clauses de protocole de travail avant validation	<b>15 000 000</b>	15 000 000	0	0	0	0	0	0	Frais liés à l'organisation de la consultation







R.1 l'intégrité et la sécurité de la RBMN est garantie à travers les actions de surveillances

<b>3.1.1</b>	Elaborer la stratégie de surveillance	<b>60 000 000</b>	40 000 000	0	0	20 000 000	0	Coût lié à la consultation et les rencontres de concertation et validation
<b>3.1.2</b>	Organiser les différents types de patrouilles (mixtes et ordinaires)	<b>4 000 000 000</b>	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	Coût de la ration, transport et restitution des résultats aux autorités compétentes
<b>3.1.3</b>	Fournir aux équipes de surveillances des équipements appropriés (bottes, uniformes, imperméables, kits médicaux, etc...)	<b>400 000 000</b>	200 000 000	50 000 000	100 000 000	25 000 000	25 000 000	Matériels a achetés et a renouvelés annuellement pour certains et chaque deux ans pour d'autres
<b>3.1.4</b>	Mise en place de certaines structures locales de veille	<b>70 000 000</b>	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	Coût de formation et équipements des comités
<b>3.1.5</b>	Déguerpissement des occupants illégaux (cas de Déré)	<b>300 000 000</b>	0	200 000 000	0	100 000 000	0	
<b>3.1.6</b>	Appui communautaire adéquat (intrants, équipements et matériels et autres)	<b>2 000 000 000</b>	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	Appuis en AGRs de 30 villages autour de la réserve de Nimba











R.4 Une base des données est fonctionnelle	6.4.2	Intégrer les besoins prioritaires de gestion de la RBMN aux projets de recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	PM
	6.4.1	Mettre en place une base des données fonctionnelle	80 000 000	0	0	0	0	0	0	0	Coût lié au recrutement d'un consultant pour la production et la présentation
	6.3.4	Publier les résultats de recherche dans les journaux scientifiques de renommés international	300 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	Coût de publication avec les journaux internationaux
	6.3.3	Créer un cadre périodique et régulier de rencontres entre les acteurs de la gestion sur les recherches en cours ou achevés dans la RBMN	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	
	6.3.2	Mettre en place un réseau de recherche composé des compétences des centres de recherche, des universités nationales et étrangères, des sociétés minières et des communautés locales.	1 500 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	













